



HAL
open science

Le traitement lexicographique des formations savantes en -ifère et -iforme : étude étymologique dans le cadre du projet de recherche TLF-Étym

Camille Muller

► **To cite this version:**

Camille Muller. Le traitement lexicographique des formations savantes en -ifère et -iforme : étude étymologique dans le cadre du projet de recherche TLF-Étym. Linguistique. 2019. hal-02266847

HAL Id: hal-02266847

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02266847v1>

Submitted on 16 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

CAMPUS LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES



ANALYSE ET TRAITEMENT
INFORMATIQUE
DE LA LANGUE FRANÇAISE



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

Le traitement lexicographique des formations savantes en *-ifère* et *-iforme*.

Étude étymologique dans le cadre du projet de recherche
TLF-Étym.

Mémoire de Master 2

Camille Muller
Master Sciences du Langage - Parcours EMLex
Université de Lorraine - Nancy

Directeurs de Mémoire : **Nadine Steinfeld & Jean-Paul Chauveau** (ATILF-UL Nancy)
Expert étranger : **Annette Klosa-Kückelhaus** (IDS Mannheim)

TABLE DES MATIÈRES

Le traitement lexicographique des formations savantes en -ifère et -iforme.

TABLE DES MATIÈRES	2
Remerciements	4
Abréviations, acronymes, symboles et conventions	6
Introduction	8
1. Sujet	8
2. Le projet TLF-Étym.....	8
3. Objectifs.....	9
I. État des lieux des recherches passées et contemporaines sur les éléments formants -ifère et -iforme.	10
II. Analyse des thèses émises par Franz Rainer	16
1. Énonciation et analyse de la thèse concernant l'élément formant -ifère.	16
2. Énonciation et analyse de la thèse concernant l'élément formant -iforme.	24
III. Méthodologie	30
1. Présentation du projet de recherche TLF-Étym et de la méthodologie mise en oeuvre	30
a. Objectifs du projet.....	30
b. Pourquoi le projet TLF-Étym a-t-il été lancé ?	31
c. Différences avec le TLF(i).....	32
d. Description de la méthodologie mise en oeuvre dans ce projet.....	33
e. Structure lexicographico-informatique	33
f. Sigles bibliographiques.....	34
g. Articulation entre synchronie et diachronie.....	34
h. Articulation des sous-rubriques « Étymologie-Histoire » et « Étymologie-Origine ».....	35
2. Transfert linguistique : calque / emprunt.....	36
a. Définition de la notion de calque	36
b. Définition de la notion d'emprunt.....	36
c. Les internationalismes savants dans notre étude.....	38
3. Exposé de notre mission au sein de TLF-Étym et de la méthodologie mise en oeuvre	40
a. Formations savantes en -ifère	40
b. Formations savantes en -iforme	40
c. Description des étapes de recherche et de rédaction d'une notice étymologique.....	41
IV. Résultats et analyse de notre étude	44
1. Confrontation des thèses avec les exemples de TLF-Étym	44
2. Les apports et améliorations de la présente recherche.....	46
A. Nouvelles datations.....	46
B. Étymologies inédites	49
C. Couples -fère/-forme dans le TLF(i).....	52
D. Conversion adjectif - substantif.....	53

3. Cas particuliers	55
a. Imbroglia vélocifère, célérifère / vélocipède	55
b. Homophones, homographes et autres cas.....	64
Conclusion :	67
Bibliographie	68
Sitographie	71
Annexes	72
Annexe 1 : Tableau comparatif des données étymologiques fournies par Rainer.....	72
(2003 : 182-214), TLF(i) et TLF-Étym concernant les notices en -ifère.....	72
Annexe 2 : Tableau comparatif des données étymologiques fournies par Rainer.....	77
(2009 : 45-84), TLF(i) et TLF-Étym concernant les notices en -iforme.....	77
Annexe 3 : Nouvelles datations	79
Annexe 4 : Introduction d'un nouveau sémantisme.....	82
Annexe 5 : Datations manquantes dans le TLF(i)	85
Annexe 6 : Étymologies inédites	87
Annexe 7 : Notices vélocifère ; célérifère ; vélocipède	90
Annexe 8 : Homophones, homographes et cas particuliers	101

Remerciements

Le présent travail est le résultat d'une étroite collaboration qui a débuté il y a presque une année. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation.

Merci d'abord à Nadine Steinfeld, directrice du projet de recherche TLF-Étym pour m'avoir accueillie chaleureusement au sein de cette équipe lors de mon stage d'étude, de m'avoir formée à la rédaction de notices, ainsi que d'avoir accepté d'être la directrice de ce mémoire en me prodiguant son aide et ses précieux conseils, et de m'avoir encouragée tout le long de ce travail.

Merci également à Jean-Paul Chauveau et Yan Greub pour les relectures des notices étymologiques et leurs remarques pertinentes qui ont contribué à enrichir la qualité de mon travail.

Il ne faut pas oublier de nommer Franz Rainer, professeur à l'Université de sciences économiques et commerciales de Vienne (Autriche), relecteur extérieur de mes notices qui m'a prodigué de nombreux conseils qui m'ont permis d'améliorer notablement ce travail.

Mes remerciements s'adressent également à Pascale Baudinot et Jean-Loup Ringenbach, membres de l'équipe du TLF-Étym, pour leurs collaborations, aides ponctuelles et gentillesse.

Un grand merci à Manon Perin, ma collègue et amie, pour sa participation à la rédaction des notices étymologiques en « -ifère ».

Enfin, merci d'avance au Dr. Annette Klosa-Kückelhaus, chef du département des programmes « Lexicographie et documentation linguistique », au sein du Leibniz-Institut für Deutsche Sprache (IDS) à Mannheim, pour avoir accepté de faire partie du jury qui va évaluer mon travail final de Master.

Abréviations, acronymes, symboles et conventions

Abréviations

adj.	adjectif
angl.	anglais
comb. form	combining form
comp.	composé
dér.	dérivé
dér. sav.	dérivé savant
élément suff.	élément suffixal
empr.	emprunté
fém.	féminin
fr.	français
lat.	latin
masc.	masculin
n.f.	nom féminin
plur.	pluriel
rad.	radical
[sic]	ainsi dans le texte
subst.	substantif
suff.	suffixe
s.v.	<i>sub voce</i> (dans les notices)

Acronymes

GR : *Le Grand Robert de la Langue Française.*

OED² : *The Oxford English Dictionary, 2e édition.*

OED³ : *The Oxford English Dictionary, 3e édition.*

TLF : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960).*

TLF-Étym : Programme de recherche TLF-Étym, révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé.*

TLF(i) : Trésor de la Langue Française informatisé.

Symboles

*	(suivant une unité linguistique)	unité traitée ailleurs dans le TLF(i)
[...]		corpus dans un texte cité
[]		dans les notices : précision
« »		citation
=		égal à
>		passé à
<		provient de

Conventions de rédaction

Les lexèmes/ formations savantes constituant notre corpus de travail sont écrits en *italique* et en **gras** lorsqu'il s'agit des **articles** du TLF(i) ou des **notices** étymologiques refondues correspondantes.

Au sein des notices nouvellement révisées, nous n'avons volontairement pas ajouté d'astérisque (*) à la suite du suffixe *-forme* car il n'est pas présent en tant que vedette dans le TLF(i), mais il est malgré tout employé et mentionné par les rédacteurs au sein de la rubrique étymologique des articles du TLF(i).

Introduction

1. Sujet

On constate que les dictionnaires français actuellement disponibles sont peu fiables en ce qui concerne l'explication étymologique des formations savantes du type PÉTROLIFÈRE et GLOBULIFORME à l'aide des éléments formants *-fère* et *-forme*.

On peut faire pour ces formations consultées dans le *Trésor de la langue française* (TLF[i]), les remarques suivantes : ces lexèmes sont relativement bien représentés à la nomenclature, mais leur traitement n'est pas aussi rigoureux qu'on pourrait le souhaiter. Parmi les manques les plus flagrants, signalons, en particulier, celui d'indications précises sur l'étymon : on remarque une hésitation sur le statut de *-fère* et *-forme*, tantôt désigné comme étant un « suffixe », tantôt comme un « élément [suffixal] » et l'on distingue soit des emprunts au latin, soit des formations françaises.

D'après le TLF(i), le deuxième élément aurait toujours la forme *-fère* ou *-forme*, la provenance du /i/ restant inexplicquée dans la plupart des cas. En nous appuyant, d'une part, sur les travaux du morphologue autrichien Franz Rainer consacrés à l'intégration des composés latins du type AURIFÈRE et TAURIFORMIS en français, et d'autre part, sur la méthodologie du programme de recherche TLF-Étym, nous tenterons de vérifier ses thèses, qui soutiennent que les suffixes *-fère* et *-forme* n'existent pas et qu'il s'agit en réalité des suffixes *-ifère* et *-iforme*, étant donné que le /i/ n'est pas à considérer comme une voyelle de liaison, mais comme faisant partie intégrante du suffixe . Pour ce faire, nous examinerons une série de formations savantes en *-ifère* et *-iforme* rédigées dans le cadre du projet de recherche TLF-Étym.

2. Le projet TLF-Étym

Le projet de recherche TLF-Étym, lancé en janvier 2005 au sein du laboratoire ATILF (CNRS / Université de Lorraine) par Éva Buchi et dirigé depuis mai 2009 par Nadine Steinfeld, a pour but la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française* (TLF) publié en seize volumes de 1971 à 1992.

« Il ne s'agit pas de réélaborer l'ensemble des 54.280 notices historico-étymologiques du TLF(i), mais d'y réinjecter les trouvailles faites par les différents chercheurs dans leur activité propre, et aussi de revoir plus systématiquement un ensemble de notices à partir d'une source nouvellement publiée, ou encore de remédier à des erreurs de méthode de l'ouvrage à ses débuts ». (Buchi 2005 : 4)

3. Objectifs

L'objectif de notre travail est donc double : d'une part, réviser l'étymologie d'une série de formations savantes munies de l'élément suffixal *-ifère* et *-iforme*, d'autre part, étant donné que cette recherche est ancrée dans le projet TLF-Étym, de contribuer, substantiellement à l'enrichissement de celui-ci.

Dans un premier temps, nous présenterons un état des recherches passées sur les éléments formants *-fère* et *-forme* (I.).

Dans un deuxième temps, nous analyserons les thèses émises par Franz Rainer concernant l'élément formant *-ifère* (II.1) et l'élément formant *-iforme* (II.2).

Dans un troisième temps, nous aborderons l'aspect méthodologique de notre travail en présentant le projet de recherche TLF-Étym et la méthodologie qu'il met en oeuvre (III). Nous clarifierons également la notion calque/emprunt employée dans les notices étymologiques révisées, ainsi que nos choix personnels lors de notre immersion au sein du projet TLF-Étym.

Enfin, nous confronterons nos exemples rédigés dans le cadre de notre étude, avec les thèses de Franz Rainer. Puis nous exposerons les apports et les améliorations dus à la présente recherche (IV.).

I. État des lieux des recherches passées et contemporaines sur les éléments formants *-fère* et *-forme*.

À partir de la fin du XIX^e siècle, on répertorie chez les premiers chercheurs des travaux effectués sur les formations savantes, à l'exemple de Darmesteter dans son ouvrage, *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et les lois qui les régissent* publié en 1877, qui préconisait de « distinguer les dérivés reproduisant des types latins fictifs, mais formés régulièrement d'après les règles de dérivation latine, et les dérivés tirés directement des mots français » (1877 : 198). Il fut le premier à proposer une distinction entre emprunts et formations françaises : « Quant à la langue commune, parlée par la classe lettrée ou demi-lettrée, elle s'est si bien pénétrée des éléments latins qu'ils sont devenus organiques » (1877 : 177). En effet, il énonce clairement le processus d'intégration des types savants mis en place :

« Tantôt la formation savante emprunte directement au latin des mots qu'elle habille d'une terminaison française (quelquefois même elle s'en passe) ; tantôt elle dérive des mots nouveaux de radicaux soit français, soit latins ; tantôt enfin elle constitue des éléments latins ou français suivant les lois de la composition latine [...] ».

(Darmesteter 1877 : 177)

Il met également en évidence les différents types que peuvent prendre les formations. Tout d'abord, il évoque les adjectifs ou les adverbes débutant par les préfixes *uni-*, *bis-*, *tri-*, *quadri-*, *quinti-*, etc. qui sont employés dans les nomenclatures spéciales des sciences naturelles. Citons comme exemple, *uniloculaire*, *uniréfringent*, *unipare*, etc., *bi-basique*, *bi-carboné*, *bi-colore*, *bi-pétrolé*, etc., *triautomique*, *triaurique*, *tricapsulaire*, *tricobaltique*, *tricorne*, *tricoste*, *trifolié*, *triforme*, etc. Mais dans son analyse il évoque également le cas de substantifs donnant naissance à des adjectifs composés voire même possessifs tels que *acinaciforme*, *aculéiforme*, *granuliforme*, *piniforme* ; etc. qui illustrent notre type de formation. (Darmesteter 1877 : 219)

Plus tard, au XX^e siècle, Meyer-Lübke dans son ouvrage, *Historische Grammatik der französischen Sprache* publié en 1921, jugera que l'étude des internationalismes ne présente que peu d'intérêt pour la recherche scientifique. Mais il exprime déjà une attente essentielle de la recherche quand il écrit :

« Un rôle important est joué par les suffixes savants. [...] Comme leur origine, dans beaucoup de cas, est à chercher dans le mouvement paneuropéen de la Renaissance ou le latin moderne, il s'agit souvent de mots ou d'éléments formateurs qui ne sont pas seulement français, mais se retrouvent aussi dans les langues soeurs tout comme en allemand et en anglais, et la question de l'origine concrète, ou bien chez des hommes de sciences écrivant en latin ou bien chez des personnes de l'aire culturelle européenne qui formaient, à l'aide d'éléments latins, des mots nouveaux pour leur langue maternelle, devrait être analysée cas par cas. » (1921 : 8)

Dans cette citation, Meyer-Lübke fait la distinction entre emprunts et formations françaises selon les règles de la formation des mots du latin. Il va distinguer trois degrés d'intégration :

- (a) emprunt de base et mot complexe (ex. : *adorer / adoration*)
- (b) addition d'un suffixe savant à une base savante
- (c) addition d'un suffixe savant à une base française (ex. *loi / loyal*)

Rainer (2003 : 184) estime que le cas (b) exposé par Meyer-Lübke, sans production d'exemple concret, semble correspondre au type latinisant.

Höfler (1972 : 117) souligne le fait qu'on ne peut parler de véritable intégration qu'à partir du moment où apparaissent des bases sans équivalent latin, dont le caractère français est hors de doute, comme dans le cas de *bureaumanie*. Puis, Schmitt (1996 : 183-184), constate que l'apparition d'une base française est insuffisante pour parler d'intégration, étant donné que beaucoup de formations du type : base française + affixe savant ont un caractère ludique. De ce fait, elles se placent en marge du système de la langue proprement dit. Enfin Cottez (1985 : XV) signale « qu'on a oublié que les divers créateurs du vocabulaire savant, dont l'activité onomasiologique s'est manifestée surtout depuis le XVIII^e siècle pour atteindre sa plus grande ampleur au XIX^e siècle, étaient pour la plupart de bons philologues parfaitement instruits du système morphologique gréco-latin, ou consultaient des philologues en cas de besoin ».

Notons par ailleurs que les recherches concernant l'élément suffixal *-iforme* sont toujours d'actualité chez les chercheurs notamment dans le cadre de travaux portant sur la composition néoclassique. Dans Dal & Amiot (2007), on trouve une analyse concernant des lexèmes en *-iforme* issus du TLFi, pertinente pour notre étude. Cette analyse relève des lexèmes tels que : FILIFORME, GRANULIFORME, LAMELLIFORME ou LIMACIFORME et s'intéresse à la voyelle intercalaire /i/ entre les deux constituants. Elles considèrent cette voyelle comme une marque de composition néoclassique non spécifique au français, qui intervient dans certains contextes phonologiques comme par exemple à la fin du premier constituant ou à l'initial du second, mais dont la forme est supposée dépendre de l'origine du second constituant. Ainsi la voyelle /i/ serait employée quand ce second constituant est d'origine latine. Donc l'analyse du TLFi concernant *-(i)forme* n'est pas constante. D'une part, la voyelle est traitée de façon intercalaire, c'est-à-dire ne faisant partie intégrante d'aucun constituant comme pour les formations telles que GRANULIFORME et LIMACIFORME. D'autre part, elle est intégrée au premier constituant comme pour LAMELLIFORME. Nous faisons remarquer que les morphologues ont considéré, en s'appuyant sur le TLFi, qu'il s'agit toujours de formations françaises et ne se sont pas posées la question de savoir si les lexèmes avaient été en réalité formés en latin scientifique puis calqués en français.

Plus récemment encore, Villoing et Namer (2012 : 215) s'intéressent à ce phénomène. Elles fournissent une définition de la composition néoclassique :

« La composition néoclassique est un procédé morphologique de formation d'unités lexicales qui prend pour base deux unités lexicales pour en construire une troisième. La composition néoclassique présente certaines particularités par rapport à la composition ordinaire du français ».

Elles précisent également que les bases sont liées entre elles par une voyelle (/i/) dans un contexte phonologique où la finale du premier constituant et l'initiale du second sont consonantiques.

Enfin, Lignon et Namer (2012 : 149-158) évoquent également ce sujet et s'intéressent notamment à l'origine du mode de formation de ces mots savants.

Ainsi pour elles, la composition néoclassique comme la composition populaire se caractérisent par la particularité de faire intervenir deux constituants à sens référentiel, à la différence des procédés de dérivations qui ne font intervenir qu'un seul constituant à sens référentiel en tant que base (2012 : 149). Par ailleurs, le critère de non-autonomie des

constituants, caractéristique des composés savants, pose un problème. En effet pour certains linguistes, cela signifie que les constituants ne sont pas autonomes dans la langue indigène, car ils sont hérités du latin ou du grec. Ainsi la position du constituant sémantiquement recteur va pouvoir aider à déterminer le caractère néoclassique du composant (2012 : 150).

Concernant le mode de formation de ces mots savants, Lignon et Namer précisent que les composés néoclassiques créés en français sont soumis à des modèles de construction peu stricts et sont pour la plupart traduits du latin ou calqués sur cette langue. Ces néologismes ont été avant tout créés pour renforcer le vocabulaire scientifique issu d'un programme normatif visant à développer des nomenclatures en vue de générer et organiser des lexiques scientifiques.

C'est essentiellement en français que ce programme normatif se répand, notamment dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, où des articles « Grammaire » et « Formation » clarifient les règles et normes orthographiques, de construction et d'usages de ces néologismes. Le français s'enrichit alors d'éléments de formation issus du grec et du latin contrairement à d'autres langues qui renouvellent leur terminologie en traduisant ces textes français.¹

Ainsi pour Lignon et Namer (2012 : 152) :

« [...] ce mode de construction met en jeu deux radicaux (le plus souvent non autonomes) de lexèmes, dont la combinaison instancie un modèle copié ou recréé à partir des systèmes latins [...] ».

Enfin, ce mode de formation caractérise essentiellement les langues européennes, les langues romanes dans un premier temps, qui héritent du latin dont sont issus les composants savants, et les langues germaniques par la suite, qui ont copié / calqué dans leur système les formes construites au sein des langues romanes.

¹ Cf. page suivante, étymologies empruntées au français dans OED³

Dans le cadre d'une approche complémentaire, nous avons pu effectuer une recherche concernant nos formations savantes en *-ifère* et *-iforme* au sein de l'*Oxford English Dictionary*³ (OED³)², considéré comme l'un des dictionnaires de référence pour la langue anglaise, et qui propose un panel de nombreuses formations scientifiques. Notre recherche nous a permis de répertorier 20 formations savantes en *-ifère* (angl. *-iferous*) et 13 formations savantes en *-iforme* (angl. *-iform*) parmi celles figurant dans notre corpus.

On constate qu'en anglais les éléments suffixaux *-ifère* et *-iforme* du français sont assimilés respectivement aux « combining form » *-(I)FEROUS* et *-(I)FORM*.

Pour ces différentes formations, l'OED³ énonce plusieurs étymologies. Tout d'abord, dans le cas de formations savantes comme *ANTENNIFEROUS* ou *ALUMINIFORM*, l'OED³ les caractérise comme étant empruntées au latin et combinées avec un élément anglais. Cependant, d'autres formations sont définies comme étant uniquement des emprunts au latin tel que *ACINACIFORM*, *ACINIFORM* ou bien encore au français comme *ALUNIFEROUS*. D'autres encore sont identifiées comme étant formées en anglais par un procédé de composition à l'exemple de formations comme *QUARTZIFEROUS* ou *GLOBULIFORM*. Par ailleurs, certaines formations apparaissant dans l'OED³, indiquent un renvoi au français comme *ALUMINIFEROUS*, *PISCIFORM* ou bien encore *RESINIFORM* qui disposent d'une mention indiquant qu'elles sont forgées sur un élément lexical français.

Ainsi, pour décrire ces étymologies, l'OED³ emploie deux distinctions au niveau des éléments suffixaux. Tout d'abord, il désigne ces derniers comme des « comb. form » (= *combining form*)³.

Concernant l'équivalent de *-(i)fère* en anglais, on constate la présence des *combining forms* *-FEROUS* et *-IFEROUS* au sein des notices. Par exemple,

- *AMENTIFEROUS* : Etymology < Latin *ament-* (in *AMENTUM* n.) + *-IFEROUS* comb.form
- *UNGUIFEROUS* : Etymology < Latin *unguis*, nail, claw + *-FEROUS* comb.form

² consultation en ligne disponible aux abonnés uniquement
souscription à l'OED³ à partir du 01/04/19 par le laboratoire ATILF.

³ Cf. part. II. 2.

Cependant, on rencontre également la combining form -IFER, mais qui n'est pas pertinente pour notre type de formation car elle est employée dans la désignation de noms, comme par exemple AQUIFER ou PILIFER. En effet l'anglais emploie dans le cas des adjectifs la combining form -IFEROUS pour représenter la fonction « porter » du verbe latin « *ferre* ».

De la même façon, on retrouve le même procédé pour l'équivalent de *-(i)forme* en anglais, on remarque l'existence des combining forms -FORM et -IFORM :

- FRUCTIFORM : Etymology < Latin *fructus* fruit + -IFORM comb.form
- BULBIFORM : Etymology < modern Latin *bulbiformis*, see BULB n. and -FORM comb.form

De plus, en observant les entrées consacrées aux différentes « comb. form », on trouve des précisions concernant ces éléments suffixaux. En effet, l'OED³ mentionne dans l'entrée -FEROUS, qu'en latin le suffixe « *-fer* » était toujours précédé par /i/, soit :

- appartenant à la racine [du mot] comme dans PESTIFER ;
- substitué à la voyelle radicale comme dans SENSIFER ;
- inséré comme voyelle de connexion comme dans AERIFER.

De même au sein de l'entrée -FORM, on rappelle que la terminaison est toujours précédée de /i/ représentant soit la voyelle racine latine, sa forme affaiblie combinée ou étant insérée après les consonnes des racines.

Ainsi l'OED³ considère que les *combining forms* -IFEROUS et -IFORM sont composées respectivement des suffixes -FEROUS -FORM, précédé du connecteur /i/ (/i/ connective) :

- -IFEROUS : Etymology <-i- connective + -ferous comb. form>
- -IFORM : Etymology <-iform [...] ; compare -i- connective and -FORM comb. form>

Par conséquent, l'OED³ mentionne la présence d'un suffixe -IFEROUS et -IFORM à la différence d'autres dictionnaires comme le TLF(i) ou le Grand Robert (GR).

Néanmoins, le fait qu'il évoque les comb. form -FEROUS ou -FORM s'explique par les critères énoncés ci-dessus, et non pas par ignorance morphologique.

II. Analyse des thèses émises par Franz Rainer

1. Énonciation et analyse de la thèse concernant l'élément formant *-ifère*.

D'après Rainer (2003 : 183), l'analyse des formations savantes en *-ifère* constitue un problème au niveau de la formation des mots du français. Ce dernier n'a toujours pas obtenu de solution adaptée. C'est pourquoi le but de son article est d'éclaircir le procédé de la formation des mots du français.

Pour illustrer ce phénomène, Rainer cite des exemples issus du TLF(i), qui présentent des analyses différentes les unes des autres.

- ACIDIFÈRE : « Composé de *acide* et de l'élément suff. *-fère*. »
- ALUMINIFÈRE : « Dér. de *alumine* ; suff. *-fère*. »
- AMENTIFÈRE : « Dér. du lat. *amentum* [...], suff *-fère*. »
- ANATIFÈRE : « Composé du rad. du lat. *anas, anatis* [...] et du suff. *-fère*. »
- AURIFÈRE « Emprunt au latin *aurifer* [...] ».

Ainsi à travers ces exemples, on observe qu'ils diffèrent tous par leur formation, certains sont des composés, d'autres des dérivés voire des emprunt au latin. Mais ils ont presque tous en commun le fait d'être suffixés en *-fère*.

Dans le TLF(i), *-fère* est nommé comme étant un « élément suff. » c'est-à-dire, un élément suffixal. Pour ces entrées, dans les rubriques étymologiques et historiques il est dit que : « certains mots ainsi construits sont empr. directement au lat. », tandis que « les autres mots » auraient « une formation savante » avec un radical issu soit du latin (ex. *calor + fère* → *calorifère*) ; soit du français (ex. *carbone + fère* → *carbonifère*).

Dans le TLF, les mots du type AURIFÈRE sont des emprunts ou des formations françaises.

Ces formations ont pour premier élément soit :

- un mot français (ACIDE) ;
- un mot latin (AMENTUM) ;
- un radical latin (*anat-*) ;
- un « élément » - « formant », « préfixal » ou initial (*aéri-*) ;
- un préfixe (*cupri-*)

Concernant le deuxième élément, il aurait lui, toujours la forme « -fère ».

Selon Rainer, la provenance du /i/ est mystérieuse dans la plupart des cas, sauf dans les emprunts et les mots formés à l'aide d'éléments du type *aéri-*, où cette voyelle fait partie du premier élément.

Rainer (2003 : 184) propose d'appeler ces calques français de formations latines fictives, des formations latinisantes. Il définit ce terme comme suit :

« Une formation latinisante se distingue d'un latinisme, d'un emprunt au sens strict du terme, par le fait que son modèle latin ne faisait pas partie de l'usage au moment de la création de la formation française ».

Puis il distingue pour ce type de formations quatre degrés d'intégration :

1. emprunt
2. formation latinisante
3. formation française marquée
4. formation française non marquée

Rainer analyse le type français AURIFÈRE comme le produit de l'intégration du type latin correspondant en *-fer* (variante *-ferus*). Le second élément, *-fer* est clairement motivé par le verbe *ferre*, même s'il forme des adjectifs et non pas des verbes. Pour lui, le premier élément est normalement un substantif mais aussi parfois un adjectif avec possibilité qu'il soit substantivé. Enfin, les deux constituants sont toujours liés par la voyelle /i/ qui se trouve aussi couramment ailleurs dans la composition latine.

Selon Lindner (2002 : 84-89) évoqué dans l'article de Rainer, le type latin en *-fer* a été productif durant toute l'Antiquité, notamment dans le domaine de la poésie et dans les écrits de spécificité technique. D'après Rainer, le second élément *-fer* est clairement

motivé par le verbe *ferre*, même s'il est à l'origine d'adjectifs et non pas de verbes. Le premier élément est normalement un substantif, mais peut aussi être parfois un adjectif, parfois même substantivé. Par contre, le premier élément prend rarement une forme verbale. Il mentionne également que les deux composants sont toujours reliés par la voyelle /i/, qui se trouve aussi souvent à d'autres endroits dans la composition latine.

Lindner (1999 : 209) considère que ce type de formation latine est une sorte de composition proche de la suffixation. Il se fonde sur le fait que le second constituant, *-fer*, n'était pas considéré comme une forme adjectivale libre en latin, et aussi sur la grande productivité de ce constituant. La relation sémantique avec le verbe *ferre* était de toute façon transparente.

Comme le verbe, *-fer* était aussi assez polysémique, selon Rainer, il pouvait avoir l'une des acceptions suivantes, souvent difficiles à délimiter :

1. 'qui porte x' AQUILIFER 'porte-étendard'
2. 'qui a x' ALIFER 'ailé'
3. 'qui contient x' AERIFER 'qui contient du minéral'
4. 'qui produit x' NUCIFER 'qui produit des noix'
5. 'qui cause x' DOLORIFER 'qui cause la douleur'

Rainer (2003 : 185-186) observe que la plupart des composés latins étaient des adjectifs, mais on répertorie également une large série de substantifs qui ont la fonction de désigner des personnes qui portent quelque chose. Il cite en exemple des substantifs tels que : AQUILIFER, BACULIFER, CADUCIFER, CISTIFER, CLAVIFER, CUCULLIFER etc. Il estime qu'on pourrait considérer ces substantifs comme des conversions d'adjectifs, mais il préfère les caractériser comme variable nominale indépendante.

D'après Rainer, les formations savantes en *-ifère* ont connu un essor spectaculaire à l'époque du latin scientifique en particulier aux XVIII^e et XIX^e siècle, spécialement au sein des domaines scientifiques telles que la botanique, la zoologie, la médecine, ou encore la géologie, de par l'utilisation de ces formations. Ils étaient souvent employés en tant qu'adjectifs, mais également de façon taxinomique par exemple dans le cas de la description d'une espèce : *Concha anatifera* etc.

Dans son article, Rainer (2003 : 186) propose une analyse de la relation sémantique entre les différents constituants de la formation. Il avance donc que « la relation sémantique entre le constituant nominal et *-fer* correspondait pratiquement toujours à la relation entre *ferre* et l'objet direct correspondant ». Il observe également une fréquence remarquable des cas où les adjectifs ont des premiers constituants pris au sens métaphorique. Par exemple, une plante peut se nommer *apifera* car ces fleurs ressemblent à des abeilles etc. On répertorie plusieurs cas de ce type, on peut donc considérer que c'est un cas commun, et également parler d'un vrai type innovateur du latin scientifique, selon Rainer. Il conclut également qu'il existe un deuxième type sémantique innovateur du latin scientifique semblant être constitué par une série composée avec des éléments issus d'un sens commun « qui conduit, qui transporte X ».

Ainsi selon Rainer, le latin scientifique ne se limiterait pas toujours à appliquer mécaniquement les règles du latin classique, mais au contraire à étendre de temps en temps le champ d'action de ces règles ou à les transformer tout bonnement de façon plus radicale.

Dans son analyse, Rainer (2003 : 189-190) mentionne une innovation française datant du XVIII^e siècle. Il observe l'utilisation de *-ifère* pour désigner des engins techniques modernes. Ce processus débute en 1786 avec le terme *gazifère* décrit comme un « nouvel appareil pour faire du gaz inflammable pur et entièrement dégagé d'air atmosphérique ». Quelques années plus tard, apparaît *célérifère*, « nom de l'ancêtre de la bicyclette qui sera appelé *vélocifère* en 1795 ». Rainer répète ici une erreur perpétrée par la lexicographie historique dans son ensemble. Nous développerons la confusion linguistique VÉLOCIFÈRE, CÉLÉRIFÈRE et VÉLOCIPÈDE dans la partie IV. 3. b. de ce mémoire. Rainer constate que, à la différence des formations scientifiques qui sont toutes des formations adjectivales, celles-ci sont des substantifs qui désignent un objet et non pas une personne. Pour lui, il s'agit donc ici de la naissance d'un nouveau type de formations en *-fère*, mais qui ne deviendra jamais vraiment productif.

Selon l'auteur, beaucoup de formations françaises, qui d'un point de vue diachronique sont clairement des calques de formations latines, pouvaient aussi être réinterprétées comme dérivées de bases françaises, là où la base latine et la base française étaient formellement identiques. Ainsi, le terme, BULBIFÈRE (1778) d'un point de vue historique est indéniablement un calque du latin scientifique BULBIFER (1623), mais il peut également être

facilement mis en rapport avec BULBE. Puisqu'il y avait de nombreux cas de ce genre qui se prêtaient à une réinterprétation sur base française, rien n'empêchait en principe pour les locuteurs d'en extraire une règle de formation de mots authentiquement française.

Une autre observation de Rainer se concentre sur l'emploi massif de ces formations par les géologues, qui les ont par la suite abandonnées à partir du XIX^e siècle. Cette créativité a été très productive au cours du XIX^e siècle et elle est en net recul à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Au début du XIX^e siècle, Rainer constate que les géologues français passent du degré 2 aux degrés 3 et 4 de l'intégration. Haüy⁴ en 1801 crée la formation ALUNIFÈRE, qui est une création authentiquement française car *alun* en latin se dit ALUMEN, ALUMINIS, ainsi en suivant ce modèle la formation latinisante aurait donné ALUMINIFÈRE.

La plupart des formations sont incontestablement des emprunts. Sur cette base, on a assisté à la création de formations latinisantes à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle. Ces formations ont été faites sur le radical français du type ACCÉLÉRIFÈRE mais aussi des termes adjectivaux complètement autochtones. Les géologues ayant définitivement abandonné le latin au XIX^e siècle, nous avons pu constater, dans ce domaine, une considérable productivité de *-ifère* sur base française. Comme ces formations n'ont pas un caractère marqué dans le langage géologique, on peut admettre à cet emploi le degré 4 sur notre échelle d'intégration. L'intégration de *-ifère* dans le langage commun, en revanche, n'en est qu'à ses débuts.

Les formations non scientifiques comme BIFTECKIFÈRE, MAMELLIFÈRE, APÉTIFÈRE, BÉTONIFÈRE etc. sont toutes des hapax⁵, aucunes de ces formations n'a réussi à s'ériger à ce jour en *leader word*, elles ont toutes un caractère clairement marqué. Cet emploi se situe donc au début du degré 3 d'intégration. Le contraste entre les néologismes à base française en géologie et dans la langue commune littéraire montre que l'effet ludique est dû avant tout au changement de registre.

⁴ René Just Haüy [Saint-Just-en-Chaussée 1743 - Paris 1822] était un minéralogiste français fondateur de la cristallographie géométrique. Il est à l'origine de la description de nombreuses espèces minérales.

⁵ Cf. Rainer (2003 : 191)

Rainer relate une innovation sémantique du XX^e siècle, mise en évidence par l'Italien Migliorini⁶, qui soutient que certains adjectifs en *-fère* peuvent développer un sens relationnel. Pour Rainer, cet emploi relationnel constitue une innovation par rapport au latin scientifique. En effet, selon lui cela semble être dû au fait que des locuteurs sans connaissance du latin ont procédé à une réinterprétation à partir de bases ambiguës. Il prend pour exemple *gisement pétrolifère*, interprétable comme 'gisement qui contient du pétrole' mais aussi de façon plus générale comme 'gisement qui a quelque chose à voir avec le pétrole'. Selon Rainer, une telle réinterprétation a pu être possible car le sens possessif de *-ifère* n'est plus assuré dans les langues romanes de nos jours étant donné que *ferre* a été remplacé par *porter* et d'autres verbes synonymes.

Suite à cette explication sur l'emploi relationnel, il n'y a plus d'intérêt pour Rainer à considérer nos formations comme des mots composés, étant donné que le second constituant de nos formations n'est plus motivé en français par un verbe comme ce fut le cas en latin. Ce constituant est considéré actuellement comme un simple suffixe. Selon lui, d'un point de vue sémantique, *-ifère* est proche des suffixes à l'exemple de *-é* ou *-eux*. En effet, comme ces derniers *-ifère* dénote une relation et non pas une substance, une qualité, un état, comme c'est le cas de la plupart des éléments formants suffixaux. Ainsi, la forme du suffixe *-ifère* est clairement repérable. Un locuteur est tout à fait en mesure, suite à une comparaison entre ACIDE / ACIDIFÈRE ; PÉTROLE / PÉTROLIFÈRE etc., d'extraire l'élément *-ifère* avec le sens 'qui contient X' et l'appliquer à d'autres noms comme CIMENT ou CAOUTCHOUC.

Pour ce qui est du TLF(i), il part d'un second élément *-fère*. Cette analyse est en contradiction avec le fait que le même dictionnaire caractérise *-fère* comme un « suffixe » ou « élément suffixal ». L'origine et le statut du /i/ restent ignorés de cette analyse. D'après Rainer « ce serait le seul suffixe du français où la base et le suffixe seraient systématiquement reliés par une voyelle de liaison. L'analyse base + /i/ + *-fère* semblerait acceptable tout au plus pour les formations latinisantes [...] ».

⁶ Bruno Migliorini [Rovigo 1896-Florence 1975] était un linguiste italien, figure du mouvement espérantiste italien.

Rainer a identifié 3 procédés de formation :

1. « Calque du lat. sc. BULBIFER », dans le cas d'un emprunt comme BULBIFÈRE;
2. « Selon le modèle latin hypothétique HONORIFER » dans le cas d'une formation latinisante comme HONORIFÈRE.
3. « Dérivé de *caoutchouc* ; suff. *-ifère* » dans le cas d'une formation française comme CAOUTCHOUCIFÈRE.

Ainsi *bulbifère*, du point de vue historique calque du latin scientifique, peut parfaitement être interprété de nos jours comme dérivé français sur la base de *bulbe*. Si un dictionnaire souhaitait indiquer aussi la structure actuelle d'une formation à côté de son origine, il devrait recourir à des formules disjonctives du type « Calque du lat. sc. *bulbifer*, senti aujourd'hui comme dérivé de *bulbe*, suff. *-ifère* ».

À ces trois catégories, Rainer ajoutera une quatrième et dernière catégorie qui est l'extraction d'une base liée qu'il nommera confixe. En effet, ce procédé permet à des locuteurs n'ayant aucune connaissance du latin de créer des néologismes selon un modèle, par exemple HONORIFÈRE. Pour obtenir ce résultat, au lieu d'HONNEURIFÈRE, les locuteurs pourraient être amenés à faire le raisonnement suivant « Quand un mot a plusieurs formes, on observe que *-ifère* préfère la forme liée qui apparaît aussi devant des seconds constituants comme *-ique*, *-iforme*. Or, HONNEUR présente à côté de la forme libre *honneur*, une forme liée *honor-* comme dans HONORAIRE, HONORER, ou HONORIFIQUE. Donc la forme du dérivé en *-ifère* sera HONORIFÈRE et non pas HONNEURIFÈRE. »

Par ailleurs Rainer qualifie tout de même ce procédé de suffixation, en effet, la base liée est extraite d'un ou plusieurs codérivés, c'est-à-dire de dérivés avec la même base mais un suffixe différent. Ainsi il sera possible de catégoriser ce dernier type de formation comme 4. « Dérivé de *honor* 'honneur' ; suff. *-ifère* ».

Ces quatre formules ainsi décrites doivent apparaître dans les rubriques étymologiques des dictionnaires pour décrire le procédé appliqué par le créateur de la formation.

Selon les analyses précédentes de Rainer, il est possible de réduire au minimum les unités nécessaires pour analyser le type AURIFÈRE. Tout d'abord, il est possible d'exclure tous les emprunts et les formations latinisantes, pour lesquels il suffira de mentionner le modèle latin, réel ou virtuel, dans la rubrique étymologique des dictionnaires. Concernant les formations françaises, les uniques unités nécessaires sont les bases, libres ou liées, et un suffixe *-ifère*. Ainsi, ce type d'unité spécial n'est pas nécessaire ailleurs dans la formation des mots du français.

Pour finir, selon Rainer, le type AURIFÈRE a donc subi une transformation radicale en passant du latin au français. Alors qu'il s'agissait d'un type de composition en latin, il s'est modifié en type suffixal en français. Pour Rainer (2003 : 193) :

« il n'a plus de « savant » que le fait que son emploi reste limité essentiellement au langage scientifique ».

2. Énonciation et analyse de la thèse concernant l'élément formant -iforme.

Franz Rainer dans son article, « *Die Integration des lateinischen Kompositionstyps tauriformis im Französischen und Italienischen* » publié en 2009, met en évidence que les composés du type TAURIFORMIS ont connu un essor à partir de l'époque de la Renaissance, notamment dans les domaines de la médecine et de l'histoire naturelle. De plus, il constate que les formes correspondantes du français, de l'italien et de l'anglais sont en grande partie des calques du latin scientifique. Cependant le degré d'intégration de ces formations est plus poussé dans la langue italienne qu'en langue française. En effet, la première dispose d'une plus grande ressemblance des noms de bases italiens avec les mots latins correspondants.

L'objectif de l'article de Rainer est de montrer comment un type important de formation de mots s'est développé à partir de modestes débuts en latin de l'Antiquité et d'innovations peu importantes dans le latin médiéval, surtout dans le néo-latin utilisé dans les domaines de la médecine et de l'histoire naturelle, et comment cela a conduit à la formation de modèles analogues en français et en italien via des calques du néo-latin mais avec différents niveaux d'intégration.

Selon Rainer, l'essor de ce style compositionnel a touché le néo-latin au cours du XVIII^e siècle. Il a connu une période de forte productivité lors de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, où il a connu une croissance importante, mais aussi durant la première moitié du XIX^e siècle où il a atteint son apogée.

Notons qu'à partir du XVI^e siècle, ce type de composition a changé pour être utilisé dans le cadre du langage des sciences notamment en médecine pour les domaines de l'anatomie et de la physiologie, ex. « os *cunéiforme*, 1561 ». De plus il a également été utilisé pour traduire l'élément grec *-oïdes*. Pour décrire ce cas, référons-nous à l'entrée **-(O)ÏDE** dans le *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant* d'Henri Cottez.

1. -(O)ÏDE

« Qui ressemble par sa forme, son aspect, sa nature ... à [la réalité désignée par le formant initial] ». [...]

— Rem. : Ce formant a en grec produit un très grand nombre d'adj. (avec possibilité de substantivation, comme en français). Il apparaît en français dans la première moitié du XVI^e siècle, notamment dans les mots du vocabulaire de l'anatomie et de la géométrie. Il fonctionne, dans cet emploi, avec une base nominale suivie de la voyelle de transition -o-, ce qui a conduit souvent les lexicologues à parler d'un suffixe *-oïde* ; à tort car il n'y a pas plus de morphèmes *-oïde* dans *sphéroïde* que *-omètre* dans *sphéromètre*. Si la voyelle de transition intervient le plus souvent, il n'en est pas moins vrai que dans bien des t. de chimie [...] ou de biologie (*ostéide*, *spermatide*, etc.) elle n'apparaît pas.

Ainsi d'après cette entrée, il est possible de remarquer les caractéristiques communes entre les deux éléments suffixaux *-forme* et *-oïde*, qui ont été utilisés à la même période et dans les mêmes domaines.

Rainer (2009 : 49) souligne que ce type de composition s'est développé dans les domaines des sciences naturelles tels que la zoologie, la botanique, la minéralogie. Par contre il sera rarement repris dans d'autres sciences.

D'après le tableau 1 (2009 : 47) qui figure dans l'analyse de Rainer, l'OED² est le dictionnaire qui contient le plus de formations pertinentes. En effet ce dernier utilise 5 formules pour étymologiser les formations de notre type. De plus, dans l'OED², le traitement des composés avec des nouveaux membres qui n'ont pas d'équivalents anglais directs est donné par trois formules différentes.⁷

Concernant le traitement des formations savantes de ce type dans la langue anglaise, Rainer signale que dans l'OED², le traitement des compositions avec des nouveaux membres qui n'ont pas d'équivalents anglais directs est déroutant. Il met en évidence les trois formules utilisées par le dictionnaire.

⁷ Pour plus de détails, cf. I. 2.

Si plusieurs formations ont le même premier constituant, il s'agit de « **combining form** » (Rainer 2009 : 50) qui se distinguent en deux variantes :

- un « combining form » qui est présenté comme formé d'un premier membre latin comme par exemple :

FOLIIFORM « f. L. foliiforme combinée de foli-um (feuille) + -FORM »

Celui-ci génère des formations hybrides à partir d'un premier membre étranger et d'un second membre anglais.

- des hybrides en dehors des formes combinées tel que :

LACTIFORM « f. L. lacti-, lac (lait) + -FORM »

- une formation hypothétique en latin est parfois utilisée et dans ce cas, elle est munie d'un astérisque

Dans le cas du français, le Grand Robert (GR) envisage la possibilité d'une traduction empruntée au néo-latin à l'exemple de LINGUIFORME :

« comp. sav. du latin *lingua* « langue » et *forme*, ou du lat. mod. *linguiformis* (1783) ».

Au sein du GR, on comptabilise quatre formations qui sont documentées pour la première fois au XVI^e siècle à savoir : CUNÉIFORME ; RÉTIFORME ; ENSIFORME et SCUTIFORME. Ces derniers ont des correspondances en néo-latin. Il s'agit donc de calques et ils ne constituent pas une preuve de la productivité intra-française de notre modèle au XVIII^e siècle.

Seules certaines formations du XIX^e siècle suggèrent une intégration de notre modèle dans la formation de mots français.

- 1811 : GAZÉIFORME → basé sur « gaz »
- 1834 : MAMELLIFORME → basé sur « mamelle » (lat. *mamilla*)
- 1845 : LANCIFORME → latinisé *lancéiforme*

En italien, on distingue trois types de formules étymologiques, à savoir :

- Si le premier terme correspond à un mot italien : ACINIFORME « comp. di acino e -forme » ;
- Si le premier terme n'est pas un mot italien : CASEIFORME « comp. di lat. *casēus* 'cacio' e -forme »
- Si plusieurs composés avec un tel premier membre apparaissent mais sans que le critère soit suivi, dans ce cas, cette déformation se termine par -o- : CEREBRIFORME « comp. di cerebro e -forme ».

Notons que l'origine de la voyelle commune /i/ reste incertaine de même que dans les formations basées sur un mot italien.

D'après Rainer, la composition est mieux intégrée en italien qu'en français. Dans son analyse, à travers le tableau 3 (2009 : 56-57), il met en évidence que le premier membre d'un composé latin de notre type avec un nom italien correspondant est beaucoup plus cohérent qu'avec les noms français. Ainsi les calques du néo-latin en italien avaient un caractère beaucoup plus intime qu'en français.

Dans son article, Rainer (2009 : 58) évoque la signification principale du latin *forma* qui est décrit par Georges⁸ comme 'Form, Gestalt, Figur'⁹. Il est possible d'appliquer cette règle aux trois anciennes formations latines avec un premier membre nominal qui se réfère à la figure de l'animal désigné par les premiers membres, c'est à dire :

- CANIFORMIS « ayant la forme d'un chien »
- SERPENTIFORMIS « en forme de serpent »

Par ailleurs, une grande partie des formations néo-latines présentées dans l'annexe 1 de l'article de Rainer renvoient à la forme.

Cependant, notre type de composition est devenu de plus en plus flexible sur le plan sémantique depuis l'Antiquité. Une première dérivation est déjà mise en évidence avec le latin moyen « AURIFORMIS ». En néo-latin, on note qu'outre la couleur, la référence à la consistance est également bien documentée à l'exemple des formations comme CALCIFORMIS, issu de *calx*, *calcis* 'chaux', ou encore VITRIFORMIS, provenant de *vitrum* 'verre'.

Ajoutons que ces documentations néo-latines peuvent être multipliées par des documentations linguistiques individuelles, dont certaines sont en réalité des calques du néo-latin.

De plus, Rainer ajoute qu'une nouvelle extension de notre modèle dans le langage technique de la médecine, n'est pas encore apparue dans le corpus néo-latin qu'il a étudié, mais selon la datation des dictionnaires analysés, remonte au moins au XIX^e siècle. Selon Rainer, celle-ci a probablement eu lieu à partir d'une base néo-latine au début. Il s'agit d'un créneau sémantique homogène dans lequel les symptômes des

⁸ Georges, Heinrich, *Ausführliches lateinisch-deutsches Handwörterbuch*, 2 vol., Hannover, Hahn, 1995.

⁹ « Forme, qui a la configuration de, figure »

maladies sont décrits par leurs similitudes avec des symptômes ou des maladies déjà connus.

Concernant le choix de la voyelle commune dans les composés latins, il s'agissait d'une question relativement complexe dans l'ensemble. Dans les compositions se terminant par *-formis*, la voyelle commune standard *-i-* apparaît toujours en latin classique.

Dans son analyse, Rainer se réfère à Lindner (2002 : 20) selon qui, dans le latin classique le *-ii-*, qui se développe avec les premiers membres en *-ius*, *-ia*, *-ium* était généralement raccourci haplogiquement en */i/*. Par contre, le traitement des premiers membres en *-eus*, *-ea*, *-eum* diffère du latin ancien. D'après Lindner (2002 : 20) dans les composés anciens avec ces premiers membres « normalement » uniquement */i/* apparaît dans les composés communs.

Rainer rappelle dans son analyse (2009 : 60-61) que dans les langues européennes, la diversité des voyelles communes n'est pas aussi grande qu'en néo-latin. Bien que */ii/* soit essentiellement conservé en français et en anglais (ex. FOLIIFORME/FOLIIFORM), il est également abrégé */i/* en italien (ex. FOLLIFORMIS > FOLIFORME). Ainsi selon l'analyse de Rainer, l'italien et le français remplacent également systématiquement la voyelle *'/æ/* par *'/i/*, alors qu'en anglais, elle apparaît parfois dans des sous-types.

Ainsi les trois exemples montrent que non seulement le modèle de formation des mots, c'est-à-dire, dans notre cas les formations du type N-i-forme est déterminante pour le choix de la forme de la voyelle commune ou généralement des allomorphes, mais parfois aussi pour la famille des mots du premier membre (la base).

Dans son article, Rainer mentionne le linguiste croate Tekavčić¹⁰, qui observe qu'au sein de nos formations types, le second élément est déterminé par le premier élément. Pour Rainer, ce dernier a certainement raison en ce qui concerne le statut flexif de *-is*, que les latinistes confondent souvent avec un « suffixe de composition ». De plus, pour lui, le principe de la composition et de la dérivation peuvent être séparés. Dans ce contexte, on peut s'attendre à ce que la phase de transition de certains éléments d'un mot complexe présente des caractères de composition et d'apposition. La question d'un possible « statut de suffixe de *-forme* semble évidente ». (2009 : 65)

¹⁰ Pavao Tekavčić [Zagreb 1931-2007], était un linguiste croate spécialiste de la linguistique romane et plus particulièrement de la grammaire historique de la langue italienne.

La raison principale du statut de membre d'une composition est certainement le fait que le lien avec le nom *forma* est clairement reconnaissable. Pour Rainer, la lecture cohérente s'est déjà détachée de la signification du latin *forma*, fr. *forme* et it. *forma*. Ainsi au moins dans ces formations le deuxième lien est déjà en route vers le suffixe.

En ce qui concerne les formations latinisantes, on supposera au mieux un recours implicite au mot latin, à condition qu'il ne s'agisse pas simplement de calques non reconnus du néo-latin. Il est tout à fait possible que de telles formations sans référence au latin soient apparues par analogie avec d'autres formations ayant le premier membre respectif. Selon Rainer, si une personne qui ne connaît pas le latin sait que le terme « arbre » en italien est souvent réalisé en formation savante par ARBOR au lieu de ALBER, il pourrait sur la base de cette seule connaissance choisir cet allomorphe en formant sur *-forme*, ce qui donnerait ARBORIFORME au lieu de ALBERIFORME.

En ce qui concerne nos formations, il est possible de distinguer les trois types : CONFORME, UNIFORME et SERPENTIFORME d'un point de vue synchronique. De plus, le troisième groupe n'est pas complètement homogène de manière synchronique. Tout d'abord, il existe un groupe de latinismes du type FILICIFORME qui sont probablement interprétés par ceux qui ont une connaissance suffisante du latin par analogie aux formations latines correspondantes, alors que pour beaucoup de locuteurs ils sont plus ou moins opaques. D'autre part, il existe également de fortes preuves néologiques, du moins pour l'italien, qu'un modèle N-iforme synchroniquement productif a été abstrait des formations traditionnelles transparentes, selon lesquelles des néologismes tels que GRISSINIFORME et autres peuvent facilement être créés par une nouvelle allocation de la variable N. Étant donné qu'une structure [N-i-N-e] est inconnue dans la formation des mots en italien et qu'il n'existe plus dans tous les cas de correspondance sémantique naturelle avec le nom *forma*, il y a lieu d'interpréter le deuxième membre *-iforme* dans le néologisme de type GRISSINIFORME comme un suffixe, c'est-à-dire comme un membre original qui s'est déjà un peu avancé dans le chemin de la grammaticalisation.

III. Méthodologie

1. Présentation du projet de recherche TLF-Étym et de la méthodologie mise en oeuvre

Initié en janvier 2005 par Éva Buchi et placé sous la direction de Nadine Steinfeld depuis mai 2009, le projet de recherche TLF-Étym est développé à Nancy au sein du laboratoire ATILF-CNRS.

Ce projet est devenu un projet de recherche franco-allemand et bénéficie de la collaboration scientifique de Frankwalt Möhren, ancien directeur du DEAF (*Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*), Université/Académie d'Heidelberg, avec qui le TLF-Étym travaille en étroite collaboration.

TLF-Étym s'inscrit dans la foulée du TLF(i) et des grands projets lexicographiques en cours à l'ATILF au sein de l'équipe de recherche « Linguistique historique française et romane » à savoir, le FEW (*Französisches Etymologisches Wörterbuch*), le DMF (*Dictionnaire du Moyen Français*), le DÉRom (*Dictionnaire Étymologique Roman*).

a. Objectifs du projet

Le projet TLF-Étym a pour objectif de réviser sélectivement les notices intitulées « Étymologie et Histoire » issues des articles du TLFi, puisque l'une de ces spécificités est que les entrées de ce dictionnaire comportent une composante étymologique.

Il n'est pas question de réélaborer l'ensemble des 54.280 notices du TLFi, mais au contraire, d'y réintroduire les nouveautés trouvées par les différents chercheurs dans leur activité propre. Mais également de réviser plus systématiquement un ensemble de notices à partir d'une source nouvellement publiée ou encore de remédier à un défaut systématique présent dans l'ouvrage à ses débuts.

L'importance stratégique du projet réside avant tout dans la revitalisation et la concentration de la recherche dans le domaine de l'étymologie française. D'une part, on remarque l'implication de correcteurs ou, en tant que rédacteurs de notices, des plus grands spécialistes mondiaux de la lexicographie historique française et d'autre part, la participation d'étudiants en Master en Sciences du Langage de l'Université de Lorraine ou de l'Université de Paris Sorbonne ou d'universités étrangères (Suisse, etc. ...).

b. Pourquoi le projet TLF-Étym a-t-il été lancé ?

Trois observations ont motivé le lancement du projet :

La première observation est que l'ensemble des notices étymologiques du TLF(i) constituent à ce jour le dictionnaire étymologico-historique français le plus complet.

« Ce trésor dans le Trésor » se situe à la charnière entre la recherche et la vulgarisation. En effet, il synthétise les acquis de la recherche en lexicologie historique, en particulier ceux du FEW, dont il constitue une porte d'entrée privilégiée, mais il apporte aussi de la nouveauté, notamment en ce qui concerne l'étude philologique des premières attestations. Cependant, cette première mission s'accompagne également d'une tâche qui est automatiquement une mission de recherche puisque les archives historiques du TLF(i) incluent et incluront de plus en plus de nouvelles étymologies et dates.

Le TLF(i) se distingue aussi du reste de la lexicographie française, en ce qu'il est pleinement accessible au grand public et que les informations historiques proviennent, sauf exceptions particulières, des registres étymologiques de ce dernier. Le TLF(i) est donc une référence en étymologie.

La deuxième observation est liée à l'évolution progressive de la recherche scientifique. En effet, les connaissances qui auraient pu être à l'avant-garde du progrès entre 1971 et 1994 ne sont presque plus à la pointe du progrès à notre époque et peuvent être perfectionnées. Par conséquent, la conservation de la position centrale du TLF(i) dans le paysage mondial de la recherche historique dépend de la capacité des chercheurs à refléter les résultats de la recherche contemporaine dans ce domaine.

Enfin, la dernière observation concerne les nouvelles possibilités qui s'ouvrent à la lexicographie contemporaine grâce à l'informatique. Le passage de TLF à TLFi a donc été un grand pas en avant en raison des multiples possibilités de questionnement que cette dernière offre. Enfin, il s'agit maintenant aussi de profiter de l'autre avantage offert par l'outil informatique par rapport à l'outil papier, à savoir, la facilité des corrections et des mises à jour.

c. Différences avec le TLF(i)

Par rapport aux notices étymologiques du TLF(i), les notices mises à jour sous le projet TLF-Étym apportent plusieurs améliorations au niveau structurel et ponctuel.

Les étymologies sont définies dans un cadre qui exige qu'une catégorie étymologique soit assignée à chaque lexème traité. Cette méthode permet de mettre en évidence les régularités dans la création et l'évolution du lexique.

La recherche étymologique appliquée au sein de TLF-Étym définit la portée de son objet d'étude entre l'acte de naissance du lexème à analyser et l'époque contemporaine. Ainsi 'l'etimologia remota' qui concerne le lexique héréditaire de la linguistique latine et indo-européenne est complètement exclue de son objet d'étude. Elle peut donc concentrer ses efforts sur une description précise de l'histoire interne du lexique. Plusieurs types de considérations peuvent être mentionnés, comme la linguistique diachronique, diatopique, voire variationnelle.

Les notices historiques mises à jour doivent suivre leur structure interne basée sur la description sémantique des articles dans lesquels elles sont placées. Cette règle permet d'améliorer considérablement le confort du lecteur, qui trouvera plus facile de lire la notice. Comme l'interface du TLFi affiche les informations article par article, tous les articles et en particulier les homonymes, ont une notice étymologique individuelle.

Afin de garantir la vérifiabilité de l'ensemble du processus de recherche, les références de toutes les sources utilisées sont accessibles d'un simple clic de souris. Dans le même temps, le contexte des premiers témoignages écrits sont systématiquement mis en oeuvre, même dans les cas où le ou les attestations proviennent de sources lexicographiques.

d. Description de la méthodologie mise en oeuvre dans ce projet

Le cadre méthodologique du projet TLF-Étym se base sur deux idées de deux linguistes du XX^e siècle :

- Kurt Baldinger : « l'étymologie - histoire du mot » ou « la biographie du mot » ;
- Pierre Guiraud : « l'étymologie lexico-historique ».

Cette conception part du principe que :

« l'étymologie ne se ramène pas au simple énoncé d'un étymon, mais qu'elle a vocation à établir explicitement le rapport formel et sémantique entre ce dernier et le lexème à expliquer, et que l'histoire des mots fait partie intégrante de l'étymologie. » (Buchi 2005 : 5)

Par ailleurs, d'après l'article de Nadine Steinfeld intitulé « Le TLF-Étym : objectifs, principes méthodologiques et résultats »¹¹ il est possible de mettre en évidence quatre principes méthodologiques concernant TLF-Étym, à savoir :

- la structuration des notices révisées est calquée sur celle de la description sémantique synchronique ;
- une micro-étymologie au service d'une description étymologique affinée ;
- une euroétymologie au service du traitement des internationalismes ;
- le principe de continuité qui occupe une place centrale pour donner une description historique correcte des lexèmes.

e. Structure lexicographico-informatique

La structure lexicographico-informatique des notices révisées est enregistrée dans une DTD (*Document Type Definition*) complexe sous XML. Cette structure s'inspire de celle de la section étymologique du TLF, mais dispose de plus de contraintes. En effet, elle comporte environ 80 champs et sous-champs délimités par des balises XML dont l'objectif est double :

- lors de l'encodage, elles garantissent l'harmonisation interne, tandis que ;

¹¹ Dworkin, Steven N./García Arias, Xosé Lluis/Kramer, Johannes (éd.) (2016). *Actes du XXVII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013). Section 6 : Étymologie*. Nancy, ATILF : <http://www.atilf.fr/cilpr2013/actes/section-6.html>.

- au décodage, ils permettront l'intégration d'enregistrements révisés en fonction de multiples critères (par type étymologique, par dates, etc.)

f. Sigles bibliographiques

Les notices étymologiques révisées sont composées d'acronymes bibliographiques, dont certains ont été tirés d'autres projets lexicographiques (DEAF, DMF, etc.). Ainsi comme dans le TLFi, le lecteur accède facilement à la référence complète du livre associé à un acronyme donné, par un simple clic de souris.

g. Articulation entre synchronie et diachronie

La communauté scientifique a constaté des incohérences entre la description sémantique synchronique et l'articulation interne de la section diachronique des articles du TLF(i). Il était donc important de profiter de la mise à jour des fiches étymologiques pour corriger les défauts structurels du dictionnaire.

Ainsi il a été convenu de suivre la structure de la sous-section « Étymologie - Histoire » sur cela dans la description synchronique.

Aussi, certaines conventions ont été adoptés :

- les différents phénomènes linguistiques sont nécessairement datés et mis en évidence par des marqueurs alpha-numériques, ex. I. A. 1. a. ;
- la rubrique étymologique doit comporter la première attestation absolue du lexème décrit. Toutefois, dans les cas où le premier certificat absolu concerne un phénomène linguistique inconnu du français des XIX^e et XX^e siècles, un paragraphe numéroté « 0 » doit être introduit ;
- À titre facultatif, d'autres phénomènes linguistiques mis en évidence dans la partie synchrone par des marqueurs secondaires, mais présentant un intérêt particulier, peuvent être datés. Ces subdivisions sont ensuite intégrées dans la structure alphanumérique.

h. Articulation des sous-rubriques « Étymologie-Histoire » et « Étymologie-Origine »

L'ordre des sous-rubriques « Étymologie - Histoire » qui concerne l'histoire interne et « Étymologie - Origine » qui décrit l'acte de naissance de l'étymon, peut paraître peu logique. En effet, la première sous-rubrique « Étymologie - Histoire » adopte une présentation prospective qui introduit donc une rupture de directionnalité à la frontière entre les deux sous-rubriques.

Le maintien de cette inconséquence est d'ordre pragmatique. En effet, le nombre de notices étymologiques révisées est et sera pendant plusieurs années encore nettement inférieur par rapport au nombre d'articles du TLFi.

La possibilité d'inverser l'ordre des deux sous-rubriques par procédé informatique aurait pu être envisagé mais étant donné qu'elles n'ont obtenu aucun balisage au moment de l'informatisation du TLF une telle opération se heurtait pour l'heure à des difficultés techniques non surmontables.

2. Transfert linguistique : calque / emprunt

Le projet de recherche TLF-Étym distingue trois classes étymologiques majeures :

- le lexique héréditaire ;
- la formation française ;
- les transferts linguistiques, qui se subdivisent en deux sous-classes, emprunts et calques, qui concernent notre étude.

Nous allons au sein de cette sous-partie tenter de définir la notion d'emprunt et de calque pour éviter certaines confusions possibles.

a. Définition de la notion de calque

Tout d'abord TLF-Étym définit la notion de calque comme suit :

« Un calque est un emprunt, à une autre langue, d'un sens ou d'une structure morphologique, ou une traduction mot à mot ».

Nous retiendrons la définition de calque donné par Olivier Spenler (2015 : 28) dans son mémoire¹², qui résume que « le calque morphologique désigne une unité lexicale, simple ou composée, créée par traduction des formants de son modèle et reproduisant la structure morphologique de ce modèle ».

b. Définition de la notion d'emprunt

Selon TLF-Étym, la définition d'emprunt :

« Un mot emprunté est une unité lexicale introduite d'une langue dans une autre et qui a vraisemblablement eu, au début du moins, une existence plus scripturaire qu'orale. Les règles d'adaptations ont imposé à l'emprunt des modifications minimales de sorte, qu'il y a une quasi équivalence entre le segment de départ et le segment d'arrivée.

*Exemple : **caravelle** emprunt au portugais **caravela** ».*

Néanmoins selon Spenler (2015 : 34) cette définition mériterait d'être nuancée. En effet, elle semble insister sur la prédominance du transfert graphique, d'une part mais également sur le caractère minimal de modifications d'autre part. Ainsi un transfert peut

¹² Cf. référence dans la bibliographie.

très bien être transmis à l'oral avant toute retranscription, et les modifications sont au moins « minimales » mais surtout indispensables.

En effet, concernant le traitement des mots d'origine étrangère, le projet TLF-Étym a adopté le principe de l'*etimologia proxima*, et concentre son attention seulement sur les emprunts faits directement à la langue donneuse. Par exemple, un mot d'origine allemande, mais qui est passé par une troisième langue avant son adoption en français, ne peut pas être considéré comme emprunt à l'allemand.

Au sein des notices TLF-Étym, balisées par le programme XMetal, chaque emprunt lexical est classé en 2 catégories précises : soit « Transfert linguistique : emprunt à XXX », soit « Transfert linguistique : calque de XXX ». Malgré cela, il s'avère impossible de se battre avec le système informatique préétabli, qui peut parfois sembler peu pratique, mais qui nous procure une sorte de nomenclature claire et univoque.

Cependant, Navrátilová (2008 : 10) énonce la définition d'emprunt d'après le Dictionnaire de linguistique :

« Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts ». (Dictionnaire de linguistique 1994 : 177)

Elle nuance son propos en expliquant plus clairement que l'emprunt est un élément de langage qu'une langue adopte à partir d'une autre langue. Il peut s'agir d'un emprunt au niveau de la prononciation, de l'accent, des traits morphologiques, de la syntaxe, etc.

Toutefois, l'emprunt s'avère être un phénomène plus complexe. « D'abord, il est employé avec 2 sens bien distincts : "action d'emprunter" et "chose empruntée" ». (Deroy 1956 : 18). Elle propose également de nuancer cette définition étant donné qu'il existe différents types et degrés d'emprunt. En effet, suivant le degré de pénétration de l'emprunt dans la langue cible, on identifie :

- **le calque sémantique**, c'est-à-dire la simple adoption d'un nouveau sens donné à un mot déjà existant ;
- **le calque dit structurel**, c'est-à-dire un mot formé à l'image du mot étranger, mais avec les moyens lexicaux de la langue emprunteuse ;
- **l'emprunt « total »**, donc une adoption d'un mot complètement nouveau.

c. Les internationalismes savants dans notre étude

L'internationalisme est un aspect que le projet TLF-Étym s'est appliqué à éclaircir. En effet d'après Steinfeld (2016 : 133) :

« les internationalismes de formation savante, [sont] un secteur numériquement important dans la création lexicale actuelle et pour lequel les dictionnaires étymologiques donnent à tort l'impression d'être en mesure de présenter des résultats de recherches solides. Formés en dernière analyse d'éléments d'origine grecque et latine, ces vocables ont connu des voies d'emprunts successives parfois sinueuses, qu'il importe de retracer et de mettre en lumière, notamment à travers l'étude de la chronologie relative des attestations dans les langues européennes, où ces termes sont analysés indistinctement comme des confixés indépendants. Il est complètement exclu que ces langues aient créé chacune à son tour une telle formation savante, et on admettra comme hypothèse qu'il s'agira dans la majorité des cas d'emprunts ».

Dans notre étude, on répertorie les internationalismes suivants¹³ :

1. ANATIFÈRE : « calque du latin scientifique *concha anatifera* » attesté depuis 1597 chez le botaniste anglais John Gerarde dans son catalogue de plantes, *The Herball or*

¹³ Cf. annexes 4 et 8.

Generall Historie of Plants.

2. CALCARIFORME² : « calque du latin scientifique CALCARIFORMIS », attesté en 1834 dans le dictionnaire de Jourdan (mais certainement plus ancien).

Pour cette formation, on distingue une variante CALCIFORMIS, qui a certainement été forgée par le chimiste suédois Axel Fredrik Cronstedt. Ce dernier propose dans son ouvrage, *Forsök til mineralogie, eller Mineral-Riketets Upställning* une classification des minéraux selon leur apparence, mais aussi leur structure chimique. Cet ouvrage traduit en plusieurs langues a connu une large diffusion. De plus en 1771 dans *L'essai d'une nouvelle minéralogie traduit du suédois de A.F. Cronstedt et de l'allemand de M. Wiedman par M. Dreux fils, Apothicaire de l'Hotel Dieu de Paris*, Paris, Didot, on rencontre de nombreuses occurrences du terme CALCIFORMIS dans différentes langues.¹⁴

3. CHOLÉRIFORME : « calque du latin scientifique CHOLERIFORMIS » attesté en 1848 chez Michael Underwood, dans *Handbuch der Kinderkrankheiten*. Mais le mot est attesté en italien dès 1831 chez Michele Buniva dans *Trattato delle varie specie di cholera-morbus*.¹⁵

4. LATICIFÈRE : « calque du latin scientifique LATICIFERUS », épithète donnée par le botaniste allemand Schulz pour désigner les vaisseaux qui contiennent et charrient le suc laiteux des plantes lactescentes.

Ainsi peu importe la nationalité du savant qui aura créé ou diffusé la formation savante, si ce dernier se base sur le latin scientifique, le terme sera compréhensible pour toute la communauté, et le mot pourra être intégré facilement dans les différentes langues.

¹⁴ Cf. notice calcariforme² (annexe 8)

¹⁵ Cf. explications dans notice *cholériforme*, s.v. TLF-Étym.

3. Exposé de notre mission au sein de TLF-Étym et de la méthodologie mise en oeuvre

a. Formations savantes en -ifère

Concernant le projet des formations savantes en *-ifère*, le choix des entrées a été réalisé dans un premier temps par une sélection faite par Nadine Steinfeld. En effet, elle a établi une liste de termes savants à réviser en *-ifère* lors de la soumission d'un projet de recherche, dans le cadre de l'AAP 2018, du pôle scientifique CLCS de l'Université de Lorraine, cette liste ayant été basée sur les travaux de recherche de Franz Rainer. La sélection des lexèmes s'est faite sur plusieurs domaines tels que les transports, la géologie, la botanique, la zoologie, la chimie, etc.

Par la suite, lors de notre stage d'étude durant l'été 2018 au sein du laboratoire ATILF avec ma collègue Manon Perin, nous nous sommes réparti les lexèmes selon nos préférences personnelles. Cependant les notices que l'on peut considérer comme des compléments à des notices en *-ifère*, rédigés également lors de ce stage à l'exemple des entrées « anatife » et « bacille »¹⁶, ont été réalisées suite à la demande de M. Jean-Paul Chauveau et avec sa collaboration.

b. Formations savantes en -iforme

À propos du choix des entrées du projet concernant les formations savantes en *-iforme*, la sélection s'est basée dans un premier temps, sur l'annexe 2¹⁷ de l'article de Rainer datant de 2009, qui répertorie les lexèmes avec un premier membre français (ALUMINIFORME ; ARGILIFORME ; GLOBULIFORME ; GRANULIFORME ; LAMELLIFORME ; etc.). Nous avons ensuite confronté les lexèmes de cette liste avec leur présence ou non dans le TLF(i). Il en résulte que 24 formations parmi celles de la liste de Rainer sont présentes dans le TLF(i).

Nous avons également consulté l'entrée « *-forme* » présentes dans le Grand Robert, celle-ci nous a permis de répertorier les formations du GR présente dans Rainer (2009) ainsi que celles enregistrées dans le TLF(i). De plus, nous avons été conseillés dans notre choix des entrées concernant les formations savantes en *-iforme* par Nadine Steinfeld,

¹⁶ Cf. annexe 8

¹⁷ Rainer (Franz), 2009. "Die Integration des lateinischen Kompositionstyps *tauriformis* im Französische und Italienischen", *Zeitschrift für romanische Philologie* 125, 80-82.

directrice de TLF-Étym, qui a effectué une sélection de lexèmes avec cet élément suffixal pour son projet de recherche.

c. Description des étapes de recherche et de rédaction d'une notice étymologique

Notre mission au sein de TLF-Étym était de plusieurs ordres. Tout d'abord notre travail était basé sur les recherches et les travaux du morphologue autrichien Franz Rainer, ainsi l'objectif principal de notre étude était de trouver des attestations plus anciennes que celles fournies par le morphologue dans ses travaux. Ce dernier avait déjà trouvé des premières attestations pour les lexèmes proposés, mais son travail datait de quelques années. De plus dans ses recherches, Rainer s'est astreint à mentionner la première attestation qu'il trouvait, alors que dans notre étude, nous nous sommes attelée à indiquer pour tous les mots traités, à partir de quand le mot est entré dans la lexicographie (générale ou spécialisée).

Ainsi, avec les avancées et les progrès réalisés dans l'information et la possibilité pour le grand public d'accéder à des corpus informatisés, il nous a été possible d'antidater de nombreuses formations de ses listes notamment concernant les formations savantes en *-ifère*.

De ce fait, afin de trouver l'origine du lexème et son premier témoignage écrit, nous avons effectué des recherches sur les corpus Internet tels que Google Livres et Gallica. Par ailleurs, en cas de nécessité, nous avons également consulté les sites OpenLibrary et archives.org, dans le cas où nous disposions d'une référence précise d'un ouvrage. D'autre part, ces outils cités précédemment nous ont aussi permis de trouver des citations et des phrases pour illustrer le(s) sens des occurrences et de vérifier si le mot est attesté en continu depuis les premiers témoignages d'un discours scientifique en français.

Ensuite, notre travail de recherche consistait également à dénicher des attestations lexicographiques, par la consultation de dictionnaires des XVIII^e et XIX^e siècles tels que les dictionnaires de Trévoux, de l'Académie, Lachâtre, Mozin, Boiste, etc. qui sont disponibles au centre de documentation du laboratoire ATILF ou en ligne.

Dans la même idée, nous avons également consulté les dossiers de mots conservés aux archives du laboratoire qui ont été mis à la disposition des rédacteurs du TLF. Ces dossiers ont été une bonne aide dans la recherche des attestations lexicographiques.

Étant donné que nous sommes dans l'analyse des formations savantes, il était nécessaire de trouver au moins une attestation dans un dictionnaire général et/ou une attestation dans un dictionnaire spécialisé, soit comme mot-vedette, soit comme mot caché.

Concernant la recherche de l'étymon en latin scientifique, dans le cas où ce dernier n'apparaissait pas lors de nos recherches, nous nous sommes attelés à décliner les formes du latin pour le lexème en question afin de trouver une attestation sur Google Livres ou Gallica.

Après la phase de recherche, vient le temps de l'étape de la rédaction de la notice. Pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel XMetal qui est un éditeur XML, proposant des balises XML.

Par ailleurs, une autre partie de notre travail de recherche consistait à collecter les informations bibliographiques (nom de l'auteur, titre du livre, date, éditeur, lieu d'édition...) pour les transmettre à la documentaliste en vue de la création de sigles bibliographiques qui émaillent les notices étymologiques du TLF-Étym. Une fois publiées sur le site de TLF-Étym par un simple clic de souris, il est possible de faire apparaître à l'écran la résolution complète du sigle bibliographique.

Enfin, la dernière étape de ce processus est la correction. Les notices sont transmises aux correcteurs, Jean-Paul Chauveau et Yan Greub, qui suggèrent quelques améliorations si elles s'avèrent nécessaires. En effet, leurs relectures critiques permettent de mettre en évidence les erreurs qui étaient passées inaperçues au moment de l'étape de rédaction. Dans un dernier temps, les notices sont également transmises à Franz Rainer, pour évaluation. Ce dernier nous a fourni de nombreux conseils et aides concernant les attestations et les origines des lexèmes.

IV. Résultats et analyse de notre étude

1. Confrontation des thèses avec les exemples de TLF-Étym

On observe que certaines formations en *-ifère* et en *-iforme* ont été créées par des savants au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. C'est notamment le cas pour les termes issus de la minéralogie, dont pour certains la paternité est attribuée au célèbre minéralogiste du XIX^e siècle, René-Just Haüy, qui les emploie dans son *Traité de Minéralogie* de 1801. Certaines lois de nomenclature mentionnées par Héricart de Thury et Houry dans *Minéralogie synoptique*¹⁸, nous permettent de justifier cet emploi du latin dans les formations savantes :

« Les minéralogistes ne parviendront jamais à fixer la nomenclature qu'en leurs signes dans une langue commune, le latin et le grec ont cet avantage, et de plus ils se prêtent facilement à la traduction dans une langue quelconque » (Introduction, p. 33)

Ainsi pour nommer leurs espèces ou désigner tout simplement un élément, ils ont jugé bon d'utiliser des formations en empruntant par exemple au latin ou au grec, qui sont deux langues permettant une adaptation par la suite plus facile dans une langue quelconque.

De ce fait, dans notre corpus on retrouve des formations issues du latin (scientifique) à l'exemple de :

- ALUMINIFÈRE < ALUMINIFERIS ;
- ALUMINIFORME < ALUMINIFORMIS ;
- COBALTIFÈRE < COBALTIFER ;
- GRANULIFORME < GRANULIFORMIS ;
- ZINCIFÈRE < ZINCIFER.

¹⁸ *Minéralogie synoptique ou Tableaux des substances minérales spécifiées, caractérisées et décrites au moyen de signes conventionnels*, L.E.F. Héricart de Thury et L.C. Houry, Paris : Allais, An XIII - 1805.

Par ailleurs, on observe également ce phénomène au sein du domaine de la botanique. Au départ, le Système de nomenclature des êtres organisés par Linné était considéré comme la référence dans ce domaine et le régissait par sa nomenclature et ses règles. Cependant, l'opinion a été ébranlée, des doutes et des plaintes sur ce système ont commencé à émerger. Les scientifiques se sont donc mis à la recherche de procédés nouveaux pour fixer la nomenclature et limiter les variations incessantes. Ainsi Alphonse de Candolle a rédigé en 1867 son ouvrage intitulé *Lois de la nomenclature botanique*¹⁹ qui permet de fixer les règles de la nomenclature botanique :

« ART.6. Les noms scientifiques sont en langue latine. Quand on les tire d'une autre langue, ils prennent des désinences latines. Si on les traduit dans une langue moderne on cherche à leur conserver le plus possible une ressemblance avec les noms originaux latins ».

Ainsi dans notre corpus on relève les formations issues du latin suivantes :

- AMENTIFÈRE < AMENTIFER ;
- BALSAMIFÈRE < BALSAMIFERUS ;
- LATICIFÈRE < LATICIFERUS ;
- PILIFÈRE < PILIFER ;
- SÉMINIFÈRE < SEMINIFERUS.

¹⁹ *Lois de la nomenclature botanique*, Alphonse de Candolle, Paris : Masson, 1867

2. Les apports et améliorations de la présente recherche

La recherche que nous avons menée nous a permis d'améliorer de nombreuses datations des formations savantes de notre corpus, en comparaison de celles trouvées par Rainer (2003 : 199-214) et (2009 : 71-84). Cela nous a permis également d'apporter des précisions sur l'histoire des composés étudiés et d'y inclure de nouvelles informations étymologiques dans les notices concernées. Voici un aperçu des résultats de notre étude.

A. Nouvelles datations

- **Antédations** : Notons que lors de notre étude nous nous sommes basée sur les datations fournies par Rainer (2003 : 199-214) et (2009 : 71-84) pour fournir de nouvelles datations²⁰, antérieures aux siennes.

1. ACIDIFÈRE : 1801 > 1796 ;
2. ALUMINIFORME : 1801 > 1772 ;
3. ANATIFÈRE : 1705 > 1628 ;
4. ANTENNIFÈRE : 1801 > 1799 ;
5. BACCILLIFÈRE : 1884 > 1881 ;
6. BALSAMIFÈRE : 1786 > 1784 ;
7. CHOLÉRIFÈRE : 1849 > 1832 ;
8. CONCHYLIFÈRE : 1804 > 1801 ;
9. DIAMANTIFÈRE : 1826 > 1803 ;
10. NECTARIFÈRE : 1786 > 1734 ;
11. ONGUIFORME : 1846 > 1798 ;
12. PÉTROLIFÈRE : 1835 > 1818 ;
13. RÉSINIFORME : 1817 > 1742

- **Introduction d'un nouveau sémantisme** :

Pour ce critère²¹ dans la plupart des cas, les différents sémantismes présents dans les notices TLF-Étym sont issus des sémantismes relevés dans les notices du TLFi, qui avait pour vocation d'être le plus précis possible. Cependant d'après la documentation fournie

²⁰ Cf. notices annexe 3

²¹ Cf. notices annexe 4

par Rainer, on trouve généralement seulement le sens « A. » que l'on peut qualifier de « sens principal », car il relate le sens premier de l'élément suffixal, à savoir pour « -ifère », « qui porte / qui contient ».

1. AMENTIFÈRE :

« A. qui porte des chatons » ;

« B. ordre des plantes réunissant les arbres à chatons ».

2. AQUIFÈRE :

« A. qui porte ou contient de l'eau » ;

« B. se dit des organes des animaux aquatiques par lesquels l'eau est respirée et expirée ».

3. BALSAMIFÈRE :

« A. qui est producteur de baume » ;

« B. qui parfume, qui répand, une odeur agréable ».

4. CÉRIFÈRE¹ : « qui produit de la cire »

5. CÉRIFÈRE² : « qui contient du cérium »

Remarque : ces deux sens sont tous les deux répertoriés dans Rainer (2003), mais TLFi recense uniquement le sens « qui contient du cérium » sous l'entrée CÉRIUM.

6. GAZIFÈRE :

« A. appareil qui produit du gaz par tel ou tel procédé »

« B. qui produit du gaz »

Remarque : le sens « B. » n'est pas répertorié dans le TLFi car il n'existe pas d'entrée *gazifère* dans ce dictionnaire.

7. LATICIFÈRE :

« I. adj. qui contient du latex » ;

« II. a. subst. masc. plante contenant du latex » ;

« II. b. subst. masc. cellule végétale allongée ou file de cellule, existant dans les tissus de certaines espèces et sécrétant le latex » ;

« II. c. subst. fém. cellule végétale allongée ou file de cellule, existant dans les tissus

de certaines espèces et sécrétant le latex »

8. NECTARIFÈRE :

« A. qui sécrète du nectar » ;

« B. qui porte des nectaires »

9. PÉTROLIFÈRE :

« A. qui contient du pétrole » ;

« B. qui produit du pétrole, en fait le commerce »

10. SÉMINIFÈRE :

« A. qui porte des graines » ;

« B. dont l'assemblage constitue la substance du testicule, et dans lequel se forme la semence ou le sperme ».

• **Datations de lexèmes manquantes dans le TLF(i) :**

Certaines notices rédigées dans le cadre de notre étude se voient munies de la mention « **Ajout à la nomenclature du TLF(i)** »²². Ceci s'explique par le fait que ces lexèmes apparaissent dans le TLF(i) en tant que mot caché, voire même pas du tout. On exprime donc par cette mention la volonté d'inclure ces formations à la nomenclature du dictionnaire. Ces formations sont les suivantes :

Formations savantes	Date de première attestation
<i>aluminiforme</i>	1772
<i>bulbiforme</i>	1783
<i>fructiforme</i>	1802
<i>gazifère</i>	1786 et 1828
<i>globuliforme</i>	1801
<i>limoniforme</i>	1813
<i>lithinifère</i>	1844
<i>onguiforme</i>	1798

²² Cf. notices annexe 5

Formations savantes	Date de première attestation
<i>résiniforme</i>	1742
<i>zéonifère</i>	1864

B. Étymologies inédites

Concernant les formations françaises avec l'élément suffixal « -ifère », toutes les étymologies dites « formations françaises » sont différentes de celles mentionnées dans le TLF(i), car ce dernier mentionnait que la formation se faisait avec l'aide d'un « suffixe -fère », or notre étude révèle qu'en réalité il s'agit d'un suffixe « -ifère »²³.

De plus, notre étude met en évidence deux types de formations françaises, à savoir les confixes et les dérivés, dont nous allons rappeler les définitions données par le programme TLF-Étym.

Par exemple :

- **Confixes** : « *Un confixé est un lexème formé de plusieurs éléments [les confixes] indissociables et non autonomes* ».

1. ACCÉLÉRIFÈRE :

« Dér. de *accélérer** ; élément suff. -fère* » > « Formation française : confixé formé du confixe *accéler-* (extrait d'*accélérer** ou d'*accélération**) et du confixe -ifère ».

2. ANTIMONIFÈRE :

« Dér. du rad. du lat. *antimonium* (*antimoine**) ; I. suff. -é* ; II. suff. -fère » > « Formation française : confixé formé du confixe *antimon-* (extrait du latin *antimonium*) » et du confixe -ifère ».

²³ Cf. notices annexe 6

- **Dérivés** : « Un dérivé est un lexème formé par l'agglutination à un radical d'un ou plusieurs affixe(s) (préfixe précédent le radical, suffixe suivant le radical) ».

3. DIAMANTIFÈRE :

« Dér. de *diamant** ; suff. *-fère** » > « Formation française : dérivé du substantif *diamant** à l'aide du suffixe *-ifère* ».

4. NECTARIFÈRE :

« Dér. sav. de *nectar** ; suff. *-fère** » > « Formation française : dérivé du substantif *nectar** à l'aide du suffixe *-ifère* ».

5. PÉTROLIFÈRE :

« Dér. de *pétrole** ; suff. *-fère** » > « Formation française : dérivé du substantif *pétrole** à l'aide du suffixe *-ifère* » + « Formation française : issu par évolution sémantique de *pétrolifère* avec un autre sens du confixe comme *fructifère* « qui produit du fruit » [en ce moment] et « qui produit du fruit » [par nature] ».

6. ACINACIFORME :

« formé à partir du lat. *acinaces* (*acine**) ; élément suff. *-forme* » > « Transfert linguistique : calque du latin scientifique *acinaciformis* adj., « en forme de sabre » ».

7. ACINIFORME :

« formé à partir du lat. *acinus* « petite baie, grain de raisin » (*acine**) ; élément suff. *-forme** » > « Transfert linguistique : calque du latin scientifique *aciniformis* adj. « qui a la forme d'un grain de raisin » ».

8. CHOLÉRIFORME :

« Dér. de *choléra** ; élément suff. *-forme** » > « Transfert linguistique : calque du latin scientifique *choleriformis* ».

9. PISCIFORME :

« comp. de l'élément *pisci-* tiré du lat. *piscis* « poisson » [...] et de l'élément *-forme** » > « Transfert linguistique : calque du latin scientifique *pisciformis* ».

10. SERPENTIFORME :

« formé de l'élément *serpenti-* (de *serpent*^{*}) et de *forme* » > « calque du latin scientifique *serpentiformis* ».

C. Couples -fère/-forme dans le TLF(i)

Après une observation dans le TLF(i), nous sommes en mesure de constater que ce dictionnaire répertorie plus de formations composées de l'élément suffixal *-fère* que de formations composées de l'élément suffixal *-forme*.

Après analyse des couples *-fère/-forme* présents dans le TLF(i), on dénombre 23 couples de ce type :

- ACTINIFÈRE / ACTINIFORME ;
- AÉRIFÈRE / AÉRIFORME ;
- BACCIFÈRE / BACCIFORME ;
- CALCIFÈRE / CALCIFORME ;
- FLABELLIFÈRE / FLABELLIFORME ;
- etc. ...

Cependant, on comptabilise peu de couples où les formations en *-fère* et *-forme* ont été traitées toutes les deux dans le cadre du projet de recherche TLF-Étym :

- CHOLÉRIFÈRE / CHOLÉRIFORME

Par ailleurs, on constate un grand nombre de couples où seulement la formation savante en *-ifère* est présente. Ceci explique le fait de la présence souvent régulière de la mention « **ajout à la nomenclature du TLF(i)** », dans certaines notices étymologiques de formations en *-iforme* :

Formations savantes en <i>-ifère</i> présentes dans le TLF(i)	Formations savantes en <i>-iforme</i> ajoutées à la nomenclature du TLF(i)
<i>aluminifère</i>	<i>aluminiforme</i>
<i>calcarifère</i>	<i>calcariforme</i> ¹ + <i>calcariforme</i> ²
<i>fructifère</i>	<i>fructiforme</i>
<i>globulifère</i>	<i>globuliforme</i>
<i>résinifère</i>	<i>résiniforme</i>
<i>unguifère</i>	<i>unguifère</i>

Mentionnons également, que le TLF(i) n'enregistre que peu de formations savantes en *-ifère/-iforme* car il s'agit de formations pour la plupart scientifiques, or le TLF a pour volonté d'exploiter un corpus essentiellement littéraire. En effet, le corpus de ce

dictionnaire était constitué par le dépouillement de plus de 3000 textes de 1790 à 1960, à 80% littéraires et 20% scientifiques.

D'autre part, rappelons également qu'il n'existe pas d'entrée concernant l'élément suffixal *-forme* dans le TLF(i) alors qu'il existe bien une entrée consacrée à l'élément suffixal *-fère*. Pourtant beaucoup de rubriques étymologiques du TLF(i) renvoient à un « élément suff. -*forme* » qui donc n'existe pas.

De ce fait cette omission ainsi que les différents constats mis en évidence dans cette sous-partie nous permettent d'observer une certaine disparité dans le traitement des mots savants en *-forme* de la part des différents rédacteurs du TLF(i).

D. Conversion adjectif - substantif

De nombreuses formations savantes de notre étude se sont vues converties d'adjectif en substantif au cours de leur utilisation.

Tout d'abord, rappelons que la conversion est définie ainsi selon TLF-Étym :

« Conversion n. f. mode de dérivation qui consiste à transposer un lexème d'une catégorie grammaticale dans une autre sans aucune modification formelle.

Ex : fr. l'*au delà* (substantif masculin) < fr. *au delà* (locution adverbiale) »

Ce phénomène observé notamment dans les domaines de la minéralogie et de la botanique peut s'expliquer par une loi présente dans l'ouvrage d'Alphonse de Candolle²⁴, expliquant ce changement de catégorie grammaticale :

« ART. 26. Les sous-sections et autres subdivisions inférieures des genres peuvent recevoir un nom, substantif ou adjectif, ou porter simplement, un numéro d'ordre ou une lettre, sans nom ». - p. 20

Cette loi est une explication du passage adjectif - substantif dans certains cas, mais aussi par le fait que la forme substantivée a été créée pour désigner un nom d'espèces, un ordre de plantes, etc. ...

²⁴ Cf. part. IV. 1

Prenons par exemple des formations issues de notre corpus²⁵ :

- AMENTIFÈRE :

« A. adj. « qui porte des chatons » (1813) » > « B. subst. masc. plur. « ordre des plantes réunissant les arbres à chatons » (1960) ».

- LATICIFÈRE :

« I. adj. « qui contient du latex (1832) » > « II. subst. masc. B. « cellule végétale allongée ou file de cellule, existant dans les tissus de certaines espèces sécrétant le latex » (1844) » + « II. Subst. fém. C « cellule végétale allongée ou file de cellule, existant dans les tissus de certaines espèces sécrétant le latex » (1847) » + « II. subst. masc. A. « plante qui contient du latex » (1931) ».

- SERPENTIFORME : « A. adj. « qui a la forme d'un serpent, qui évoque le serpent par sa forme mince » (1788) » > « B. subst. (ellipse) « cépole qui a la forme d'un serpent » (1799) ».

Concernant le cas de la formation GAZIFÈRE, on observe une particularité. En effet, la formation a d'abord été attestée en tant que substantif en 1786 pour désigner « un appareil qui produit du gaz par tel ou tel procédé » puis ensuite en tant qu'adjectif masculin ou féminin. Ainsi selon l'analyse de Rainer (2009 : 189), ceci est le résultat d'une première innovation française datant de la fin du XVIII^e siècle avec l'utilisation de l'élément suffixal *-ifère* pour désigner des engins techniques modernes. Cette série a été initiée avec cette formation.

Ainsi, comme le rappellent Villoing et Namer (2012 : 216) la terminologie scientifique a été initialement conçue pour désigner avec précision toutes les espèces animales, végétales et minérales pour éviter d'avoir recours aux noms vernaculaires, variables d'un pays ou d'une région à l'autre. La raison principale est donc une raison d'uniformité pour que les termes soient compris par tous.

²⁵ Cf. annexes 4 et 6

3. Cas particuliers

a. Imbroglia vélocifère, célérifère / vélocipède

Dans cette partie, nous allons aborder deux formations en *-ifère* à savoir *vélocifère* et *célérifère* qui sont à l'origine d'une vaste fumisterie fomentée dans le milieu des historiens de la vélocipédie.²⁶

Rainer (2003 : 189-190) souligne que l'élément suffixal *-ifère* sert à désigner des innovations techniques au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. La première formation de ce type remonte à 1786 avec le terme *gazifère*²⁷ « appareil qui produit du gaz par tel ou tel procédé ». Quelques années plus tard, apparaissent les termes *vélocifère* (1803) et *célérifère* (1816), noms donnés non pas à des ancêtres du *vélo(cipède)*, comme le prétend la lexicographie historique dans son ensemble, suivie par Rainer (2003 : 189-190), mais à des diligences qui étaient censées aller plus vite que le vent.

Vélocifère et *Célérifère* sont des formations françaises, confixées au moyen des confixes *véloc-* (extrait de *vélocité** 'vitesse, rapidité') et *céler-* (extrait de *célérité** 'rapidité d'exécution') et du confixe *-ifère* ('qui transporte'), et non *-fère*, comme mentionné dans le TLF(i) ainsi que dans le *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant* de Henri Cottez publié en 1982.

Vélocifère fut le nom donné en 1803 à un modèle de voiture publique hippomobile, prétendue plus rapide que ses concurrentes, comme par exemple la *diligence* ou le *fiacre*. En effet, le brevet « pour des voitures dites vélocifères » fut pris par le « sieur » Chabannes le 27 Août 1803. En voici un extrait qui montre clairement que le vélocifère était une sorte de voiture pour faire voyager des passagers :

« Brevet d'invention de quinze ans, pour des voitures dites vélocifères, au sieur Chabannes [...] La caisse [de ces voitures] est aussi d'une construction nouvelle ; ses brancards sont élevés au-dessus des brancards de la voiture par les ressorts, par les tasseaux et autres supports, de manière à n'y pas toucher. Sur ces brancards sont des sièges et une cave au-dessous, pour recevoir

²⁶ Cf. notices annexe 7

²⁷ Cf. part. II. 1.

les pieds. Cette caisse, n'ayant plus besoin d'être élevée de plus de trois pieds, est beaucoup plus légère et plus solide : lorsqu'elle devra servir pour des voyageurs, elle sera construite de manière à avoir un ou deux magasins pour les bagages, ouvrant intérieurement et extérieurement ». ²⁸

L'année suivante, le 19 mai 1804, une comédie intitulée *les Vélocifères* est jouée au Théâtre du Vaudeville à Paris. Les vers suivants qui en sont tirés furent souvent cités par les historiens du cycle qui étaient persuadés qu'il y était question de l'ancêtre du *vélocipède* (deux roues) :

*« Vous partisans du petit trot,
Cochers qui ne vous pressez guère,
Voulez-vous arriver plutôt
Que le prompt Vélocifère ?*

*Sachez remplacer aujourd'hui
La rapidité par l'adresse,
En partant deux jours avant lui
Vous le gagnerez de vitesser [sic] »*

Rappelons que le *vélocipède* ou *draisienne* c'est-à-dire « instrument de locomotion pour une personne, dont les deux roues sont reliées par une poutre de bois sur laquelle on monte à califourchon, et que l'on fait avancer par l'action alternative des pieds sur le sol » a été inventé en 1818 par le baron allemand Karl Drais von Sauerbronn [1785-1851]. Il fit déposer à Paris en janvier de la même année une demande de brevet pour une machine appelée *vélocipède* qu'il désigna comme une « Fahrmaschine ohne Pferd »:

« [demande de] brevet d'importation de 5 ans pour une machine appelée vélocipède par [l'avocat] Louis-Joseph Dineur, quai de l'Horloge n°47, à

²⁸ Gérard-Joseph Christian (1818-1863). *Descriptions des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation dont la durée est expédiée*, volume 7, Paris, 1824, pages 258/259.

Paris, pour et au nom de M. le baron de Drais, domicilié à Mannheim ».
(*Machines et procédés*, vol. 10, p. 114)²⁹

Conscient du principe de base du véhicule, Drais a formé ce composé d'éléments latins facilement compréhensibles (« *velox*, rapide ; *pède*, pied = rapide par les pieds ou à pieds ») en s'inspirant de *vélocifère*, terme utilisé couramment à l'époque pour désigner la voiture hippomobile inventée en 1803 par M. de Chabannes et qui essayait de lutter contre les transports contemporains comme le *célérierifère*, qui désigne une autre voiture publique qui apparaît en 1816 et qui circulait, elle aussi à Paris et dans ses environs en 1818, à l'époque où le baron Drais a sollicité ce brevet français, pour sa machine mécanique mue grâce à l'action des pieds.

L'invention du baron Drais fut tournée en ridicule, car la pratique du vélocipède était ardue et peu satisfaisante pour l'utilisateur.

En 1868, le vélocipède réapparaît mais en étant muni de pédales cette fois-ci, invention attribuée au Français Michaux. Cet engin s'inspirant de la draisienne, a connu un succès immédiat. C'est aussi à cette époque que la pratique du vélocipède se généralise. Ce phénomène s'observe notamment par l'apparition de la forme abrégée « vélo » en 1869.

Ainsi, c'est en raison de leur ressemblance formelle, qu'il va s'opérer au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle une confusion sémantique entre les mots *vélocifère*, *célérierifère* et *vélocipède*.

Il semble que le *Journal officiel de l'Empire Français* (JO), (dont les sources ne sont pas connues), soit l'un des journaux qui ait amorcé au seuil de l'année 1869 cette confusion entre le *vélocifère* et le *vélocipède* qui se propagea rapidement au sein de la presse française. Cf. notice *vélocifère* en annexe ou TLF-Étym s.v.

Suite à cela, le *Petit Journal* indique en rectification dans son numéro du 9 janvier 1869 :

« Plusieurs journaux ont répété cette semaine que le vélocipède remonte au premier Empire, et que ce véhicule portait alors le nom de vélocifère. Nous

²⁹ *Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation dont la durée est expirée*, Paris, Huzard, 1811–1863.

trouvons, en effet, dans l'Almanach impérial de 1811, une entreprise de vélocifères, dont le siège était rue des Croix-des-Petits-Champs, hôtel de l'Univers, 12. Mais c'étaient des voitures conduites en poste, partant tous les jours pour Mayence, Strasbourg, et l'Allemagne ».

En effet, les journaux de l'époque étaient passionnés par le sujet de la vélocipédie, ils se sont interrogés sur la question de savoir quelle était l'origine de l'engin, et ont établi après des recherches, un certificat d'origine du cheval de bois et d'acier monté sur deux roues. Il vient d'autant plus à propos que les politiciens de l'époque, avaient pour volonté de réglementer la circulation du *vélocipède*, lequel causait journellement des accidents à Paris, ces derniers étant relatés par la presse. Il s'avère que les législateurs étaient en passe de décider irrévocablement si le *vélocipède* était un jeu, interdit sur la voie publique ou un moyen de transport, assimilable aux autres véhicules qui dispose du droit de circulation sur la voie publique.

De ce fait l'article du JO du 9 janvier 1869 répond à la fois à la question en litige et à celle de l'origine du cycle lorsqu'il assure que le *vélocipède* est un moyen de transport (« un nouvel appareil de locomotion que l'on voit circuler dans Paris »), dont l'archétype est le *vélocifère* en vogue au début du siècle, présenté comme un « équipage » ou imitation mécanique du cheval de selle, distraction favorite des excentriques de l'époque.

L'inventeur et fabricant du vélocipède à pédales, c'est-à-dire Michaux, et les premiers historiens du cycle partirent donc à la recherche d'un mot pour désigner l'ancêtre du *vélocipède*. Ils entamèrent cette recherche en étant persuadés qu'ils finiraient par trouver un mot ancien, car pour eux cet ancêtre ne pouvait pas avoir le même nom que le *vélocipède* à pédales de Michaux. Influencés par une consonance semblable, ils tombèrent sur *vélocifère* et *célérifère*, qui sont deux termes « qui se rencontrent dans les vieux dictionnaires »³⁰.

En 1878, *Le Courrier de Vaugelas*, périodique linguistique consacré à la « propagande de la langue française », emboîte le pas au JO du 9 janvier 1869, et perpétue cette grossière erreur lorsqu'il répond à une question d'un abonné qui a trait au *vélocipède*.

Il faudra attendre le 15 août 1879 pour que cette assertion selon laquelle le nom de *vélocifère* avait été donné au commencement du premier Empire à un équipage de l'espèce du *vélocipède* soit mise en doute dans *le Courrier de Vaugelas* suite à la

³⁰ Cf. citation : *Le Vélocipède illustré* du 6 janvier 1870, page 2 s.v. notice *vélocifère* B. (TLF-Étym).

publication d'une rectification trouvée dans la correspondance de M. Maisonrouge en date du 27 février 1878.

On observe que c'est à partir du LITTRÉ (1872) citant le JO du 9 Janvier 1869, que les dictionnaires ajoutent une deuxième ou troisième signification à *vélocifère*, expliquant que c'était ainsi que se nommait autrefois le *vélocipède*.

2^e signification : (ornith) = espèce du genre *ganga*, oiseau d'Afrique

3^e signification : ancien nom du *vélocipède*

Nous faisons remarquer que la prétendue extension du sens des deux mots *vélocifère* et *célérifère*, ne remonte qu'à la première vague du *vélocipède* à pédales ou après la fin de la Guerre franco-allemande pour ce qui concerne la publication du LITTRÉ (1872) et du LAROUSSE (1876) comportant le mot *vélocifère*. La germanophobie qui résulta de la guerre franco-allemande de 1870, qui n'admettait pas que le *vélocipède* fût d'origine étrangère allait permettre la supercherie de l'origine française du deux roues³¹ de prendre racine et de perdurer jusqu'à l'époque contemporaine, dans les dictionnaires généraux, spécialisés et sur de nombreux sites internet.

Les linguistes, eux aussi, ont cru que les mots *vélocifère* / *célérifère* s'appliquaient à la première forme du cycle. Aussi Georges Gougenheim accrédite-t-il cette idée lorsqu'il affirme :

« les premiers véhicules constitués par deux roues placées l'une derrière l'autre sur le même plan ont fait leur apparition au début du XIX^e siècle. On les appelait vélocifères ou vélocipèdes pour vanter leur allure « rapide » (velox en latin). Et un peu plus tard en 1818, le baron de Drais donnait son nom à la draisienne qu'il avait inventée. Mais ces ancêtres lointains de la bicyclette n'étaient que des jouets pour grandes personnes : on leur donnait un élan en appuyant fortement un pied par terre. Cependant le mot vélocipède resta et fut appliqué vers 1860 à ce genre de véhicule quand la pédale, substituée à ce procédé primitif, amorça un progrès décisif » (Gougenheim [2008 : 468])

³¹ *Le Vélo, fils de France* ouvrage de L. Bonneville paru en 1938 qui n'a pas admis l'origine étrangère du vélo.

Rainer affirme :

« *Et célérifère, mot obsolète qui se réfère à l'ancêtre de la bicyclette réalisé en 1791 à Paris par le compte [sic] de Sivrac* ». (Rainer 2009 : 188)

Nous soulignons que le TLF-Étym corrige cette confusion en indiquant que vélocifère et célérifère ont été dotés d'un sens fantôme³² qui n'a jamais existé :

vélocifère : **B. SENS FANTÔME** « ancêtre de la bicyclette, succédant à célérifère et précédant la draisienne ».

célérifère : **B. SENS FANTÔME** « instrument de locomotion constitué de deux roues reliées par une pièce de bois sur laquelle on pouvait s'asseoir à califourchon et qu'on faisait avancer par un mouvement alternatif des pieds frappant le sol ».

Enfin, notons que *vélocipède* a rencontré *vélocifère* à plusieurs reprises.

Notamment dans le TLF, sous l'entrée *vélocipède* où l'on trouve dans la partie étymologique :

« A. 1804 « sorte de voiture très rapide » (*Procès-verbaux des séances de l'Acad. des Sc., Hendaye, t. 3, 1913, p. 117b: [Séance du 25 thermidor an XII] Sur la demande de M. de Chabannes, entrepreneur des vélocipèdes, la Classe nomme M.M. Monge et Prony pour examiner ces voitures et lui en rendre compte*). »

Cette attestation, citée par le TLF, est sans rapport avec *vélocipède*. C'est la consultation du manuscrit déposé aux Archives de l'Académie des Sciences ainsi que la comparaison avec la citation donnée s.v. *vélocifère** (allusion à M. de Chabannes) qui permettent d'affirmer qu'il s'agit d'une erreur de transcription (cf. aussi SEREY, *Cyclisme Magazine* 100, 17-21).

³² Cf. base des mots fantômes s.v. *vélocipède*

Cette erreur est reprise par le *Dictionnaire Historique de la Langue Française* d'Alain Rey (1992) où l'on trouve sous l'entrée :

« VELOCI -> : « Vélocipède a successivement désigné une voiture rapide tirée par des chevaux (1804), nommée aussi Vélocifère n.m. »

Notons que cette erreur a été corrigée au sein de la notice *vélocipède* du TLF-Étym.

Concernant *célériefère*, cette formation ne possède également qu'un sens, contrairement à ce qu'indiquent le TLF, d'autres dictionnaires tels que le GR, le *Grand Larousse de la Langue Française* ou encore le *Dictionnaire Historique de la Langue Française* d'Alain Rey, ainsi que de nombreux sites internet.

Le seul sens de *célériefère* est « ancienne voiture publique très rapide, concurrente du vélocifère » depuis 1816 dans le *Journal des débats*. En effet, un certain Jean-Henri Sievrac demeurant à Paris avait monté cette année là « l'entreprise générale des Célériefères »³³

Ce terme est enregistré pour la première fois dans un dictionnaire en 1823 dans BOISTE⁶ qui indique :

« Célériefère (voiture) qui transporte très vite »

Par la suite, dans Bescherelle² (1845-1846), on constate que la définition renvoie à *vélocifère* : « **célériefère** : sorte de voiture publique qui va, qui porte très-vite. Il est parti par les **célériefères**. V. **Vélocifère**. »

L'apparition du *célériefère* en 1817, quelques mois avant le vélocipède de Drais (draisienne), et sa ressemblance de nom avec le *vélocifère*, ont occasionné quelques années plus tard, une confusion entre la voiture publique hippomobile et le véritable précurseur du vélocipède à pédale.

À l'exemple de *vélocifère*, la germanophobie issue de la guerre franco-allemande de 1870 a également permis la supercherie de l'origine française du deux roues.

³³ Lettre du 23 octobre 1816 citée dans le *Journal des débats* du 27 octobre 1816 (p. 3).

En 1891, la parution de l'ouvrage à succès *L'histoire générale de la vélocipédie* par Louis Baudry de Saunier, contenant la légende du *vélocifère* (ancêtre de la bicyclette) succédant au *célériefère* et précédant la *draisienne* étaye cette assertion par des précisions sur l'engin et son inventeur, M. de Sivrac en 1790. (cf. notice *célériefère*)

Enfin, Jacques Seray³⁴, démontra à partir des travaux de Richard Walter Jeanes³⁵, l'imbricatio entre les deux catégories de véhicules : hippomobiles et deux roues. Cette analyse a mis en évidence trois conclusions :

1. le rapprochement des trois mots en raison de leur ressemblance (*vélocifère*, *célériefère* / *vélocipède*) ;
2. l'assimilation des *célériefère*, *vélocifère* au *vélocipède* ;
3. l'évolution orthographique du nom de l'inventeur du *célériefère* opéré par Baudry de Saunier (Sievrac > Sivrac) ainsi que du changement d'époque (1790 < 1803-1818).

Cependant, malgré ces démonstrations, cette mystification persiste encore aujourd'hui dans les dictionnaires, à l'exemple du TLF qui confère à *célériefère* deux sens :

- « ancienne voiture publique très rapide » ;
- « instrument de locomotion constitué de deux roues »

ou bien encore, comme pour *vélocifère*, dans le *Dictionnaire Historique de la Langue Française* d'Alain Rey.

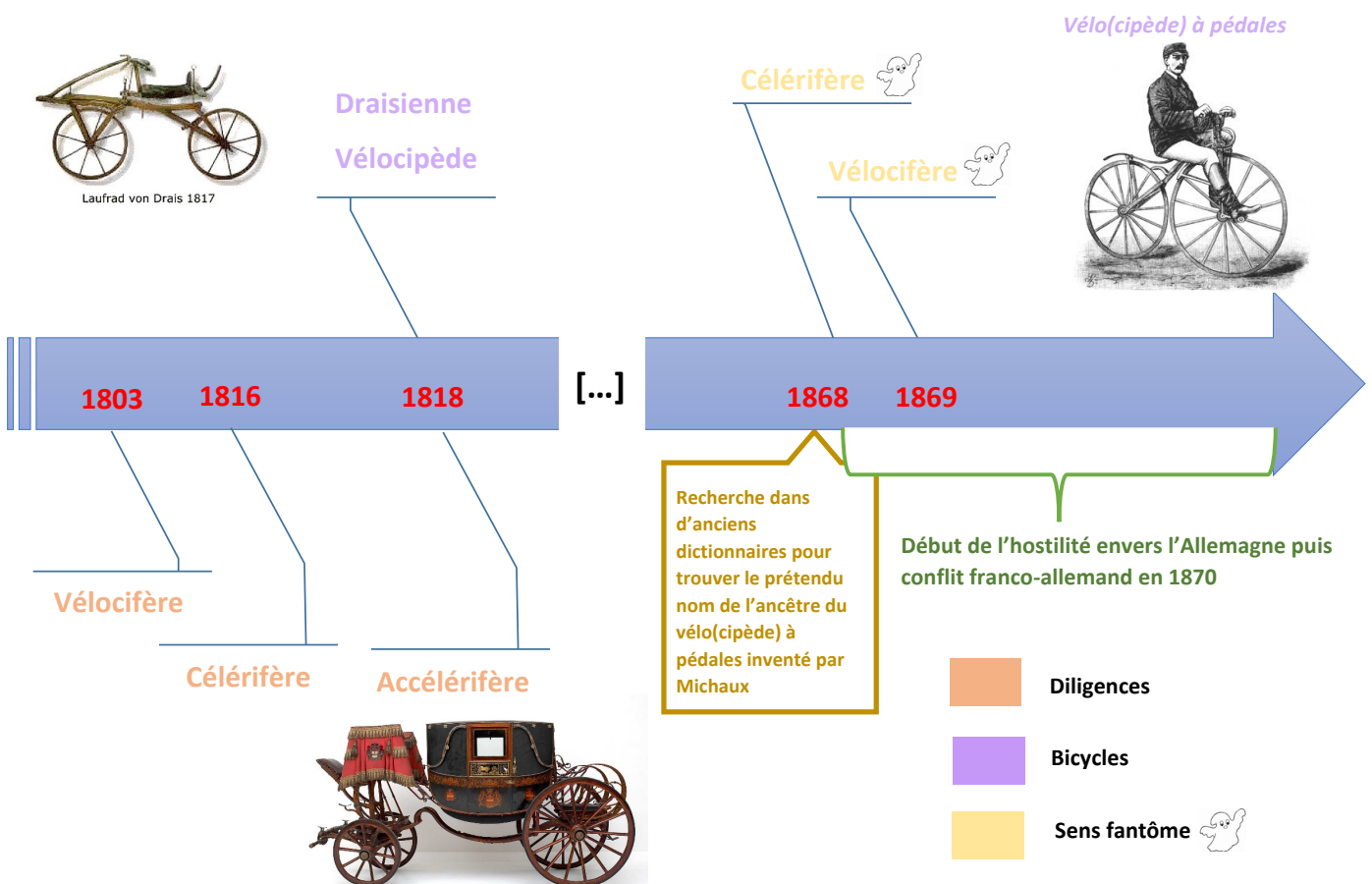
Ainsi *vélocifère* et *célériefère* font partie avec *accélériefère*³⁶ (1818, synonyme de *célériefère*), *gazifère* (1786) et *zéonifère* (1864) de la petite série de termes qui ont été formés au cours des XVIII^e et XIX^e siècles pour désigner des inventions. Mais ce procédé de formation n'a toutefois pas subsisté.

³⁴ Jacques Seray [1939] est un auteur français et historien du cyclisme, de la presse sportive et du sport dans l'art.

³⁵ Richard Walter Jeanes est l'auteur en 1950 d'une thèse intitulée « *Des origines du vocabulaire cycliste français (depuis le XVII^e siècle jusqu'en 1870) : une étude de la création d'une nouvelle terminologie du français* ».

³⁶ Cf. notice TLF-Étym s.v. *accélériefère*, ou annexe

Frise chronologique des diligences et des deux-roues inventés au cours du XIX^{ème} siècle



b. Homophones, homographes et autres cas

On constate au sein de notre corpus la présence d'homophones et d'homographes, qui sont à l'origine de nombreuses confusions dans les dictionnaires et les textes. Rappelons les définitions concernant ces deux phénomènes :

Homophones : Se dit de mots qui ont la même prononciation.

Homographes : Se dit de mots qui ont la même orthographe.

Au sein de notre corpus les formations telles que CÉRIFÈRE¹ / CÉRIFÈRE² et CALCARIFORME¹ / CALCARIFORME² sont à la fois des homophones et des homographes³⁷.

Au sein du TLF(i), ces formations ne sont pas répertoriées, ainsi dans notre étude, elles se voient munies de la mention « ajout de la nomenclature ». De plus, très peu de dictionnaires mentionnent les deux sens de ces formations, sauf exception pour les deux CÉRIFÈRE dont les sens sont enregistrés dans Larousse¹.³⁸

Cependant ce genre de formation a été en général attesté plus tôt dans la lexicographie spécialisée que générale. Par exemple, le *Dictionnaire raisonné, étymologique, synonymique et polyglotte des termes usités dans les sciences naturelles*, écrit par Jean-Baptiste Jourdan a répertorié nombreuses de ces formations dès 1834, alors qu'en lexicographie générale, les premières attestations ne sont pas antérieures à la seconde moitié du XIX^e siècle. Or, certains de ces dictionnaires généraux n'ont enregistré qu'un seul sens à l'image de Bescherelle³, Suppl³⁹ qui traite uniquement CALCARIFORME² « qui ressemble au calcaire ».

³⁷ Cf. annexe 8

³⁸ Larousse, Pierre (1866-1876). *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle (français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc.)*, 15 vol., Paris, Administration du "Grand dictionnaire universel".

³⁹ Bescherelle, Louis-Nicolas (1853). *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française - Supplément*, Paris, Simon.

Cependant, dans son article Rainer (2003 : 203) les deux CÉRIFÈRE sont clairement distingués :

58. CÉRIFÈRE¹ 'qui produit de la cire' [...] – Du lat. sc. CERIFER

59. CÉRIFÈRE² 'qui contient du cérium [...] – Formation française sur la base de *cérium*.

Concernant les deux CALCARIFORME⁴⁰, la forme (2) semble avoir été créée par le minéralogiste Haüy sur la base [le] calcaire, au lieu du latin *calx*, *calcis*.

CALCARIFORME¹ : « qui a la forme d'un éperon » [...] – Calque du latin scientifique CALCARIFORMIS [...] formation savante sur la base CALCAR, CALCARIS, « éperon » (> CALX « talon »).

CALCARIFORME² : « qui ressemble au calcaire » [...] – Calque du latin scientifique CALCARIFORMIS formé soit sur la base CALCARIUS (*cf.* calcaire*), [...] soit, plus probablement sur la base de CALCARIUM, subst. lequel était en usage en latin scientifique au cours du 18^e siècle.

Par ailleurs signalons également la présence du couple PISCIFORME / PISIFORME qui sont deux quasi homophones et quasi homographes. Certes notre étude répertorie uniquement la formation savante PISCIFORME 'qui a la forme d'un poisson', mais étant donné que son homophone PISIFORME 'qui a l'aspect et le volume d'un pois' se trouve dans le TLFi et également dans Rainer (2009 : 83), nous avons jugé bon de faire remarquer ce cas particulier.

Dans le cadre de notre étude, nous avons également travaillé sur des mots qui peuvent être considérés comme des compléments à des notices⁴¹ en *-ifère*. En effet, ils n'étaient pas formés par le suffixe *-ifère* mais ils y sont liés. Ces mots sont ANATIFE et BACILLE qui trouvent leur justification dans la révision d'ANATIFÈRE et BACILLIFÈRE. Le traitement de ces lexèmes s'est fait suite à la demande de Nadine Steinfeld et Jean-Paul Chauveau. En effet, ils considéraient que les entrées initiales dans le dictionnaire TLF(i) méritaient d'être améliorées.

⁴⁰ *Cf.* annexe 8

⁴¹ *Cf.* annexe 8

Mais c'était également dans l'objectif d'être en accord avec la notice étymologique nouvellement révisée.

Par ailleurs, notons que des formations savantes similaires ont créé des confusions au sein de textes rédigés par des auteurs des XVIII^e et XIX^e siècles, à l'exemple des formations ACINACIFORME et ACINIFORME.

Pour rappel,

ACINACIFORME : « qui a la forme d'un sabre »

ACINIFORME : A. « membrane de l'oeil » / B. « qui a l'apparence d'un grain de raisin »

Ainsi on relève cette confusion dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*⁴² :

« WESTONIA. (Bot.) Genre de plantes de la famille des légumineuses et de la diadelphie de Linné, caractérisé ainsi par Curtis, qui l'a établi [...] : il offre un calice quinquéfide, avec les deux lanières supérieures falciformes, réunies et voutées, comprenant l'étendard. Légume **aciniforme** pointu. » vol. 59, p. 53.

Dans cette citation, l'auteur utilise le terme ACINIFORME pour désigner un légume pointu. Or il s'agit clairement d'une confusion car le terme approprié serait ACINACIFORME, « qui a la forme d'un sabre ».

Cette citation est un pur exemple de la confusion qui a eu lieu parfois entre ces deux formations.

⁴² *Dictionnaire des sciences naturelles, dans lequel on traite méthodiquement des différents êtres de la nature, considérés soit en eux-mêmes, d'après l'état actuel de nos connaissances, soit relativement à l'utilité qu'en peuvent retirer la médecine, l'agriculture, le commerce et les arts. Suivi d'une biographie des plus célèbres naturalistes [...] Par plusieurs professeurs du Jardin du Roi, et des principales Ecoles de Paris, 72 vol., Strasbourg/Paris, Levrault/Le Normant., 1816-1830.*

Conclusion :

À la lumière des découvertes qui ont été faites lors de notre recherche, nous pouvons constater que toutes les notices du TLF(i) que nous avons examinées étaient perfectibles tant du point de vue historique, qu'étymologique.

C'était principalement l'étymologie des formations savantes étudiées qu'il était possible de parfaire et d'enrichir, notamment d'apporter des précisions sur l'origine de la formation savante : nous avons pu constater que dans la majorité des cas, il était question de calques ou d'emprunts issus du latin scientifique, et plus rarement de formations françaises.

Outre les précisions sur l'étymologie des formations étudiées, notre recherche a permis de nombreuses antédations, ainsi qu'un éclaircissement sur l'emploi de l'élément suffixal, qu'il s'agissait de *-ifère* et non *-fère* et *-iforme* et non *-forme* comme évoqué dans de nombreux dictionnaires (TLF(i), GR, etc.).

Malgré certains apports de notre étude que nous venons de mentionner, il est impossible de conclure sans ajouter que nous avons conscience de la progression perpétuelle de la recherche scientifique, nous pouvons admettre que toute notice étymologique, même rigoureusement revue et retravaillée dans le cadre du projet TLF-Étym, est sans doute encore perfectible.

Cependant, nous osons espérer que notre contribution, bien que modeste à ce projet, représentera un progrès pour la lexicographie historique du français :

« [...] on fait une succession de mini-découvertes qui apportent toutes un petit élément à la connaissance de la langue et de l'histoire. C'est ainsi, pierre à pierre, que s'édifient les monuments. Avoir été l'un des ouvriers ayant contribué par quelque matériau nouveau à la construction donne un certain sentiment de satisfaction, à peu de frais. Même si l'indication fournie n'est que bien rarement absolue, et sera tôt ou tard rendue caduque par une nouvelle trouvaille, on aura du moins fourni une marche à l'infinie escalade du savoir ». (Enckell 1989 : 119 in Steinfeld 2006 : 2).

Bibliographie

La résolution des abréviations et des sigles qui émaillent les notices révisées du TLF-Étym se trouve dans la bibliographie du TLF-Étym, en ligne à l'adresse : <http://www.atilf.fr/tlf-etym/>

Buchi, Éva (2005). *Projet TLF-Étym : mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé*, Dossier de présentation, 16 Décembre 2005, ATILF (CNRS/UNIVERSITÉ NANCY 2/ UHP)

Buchi, Éva (2005) : « Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* ». In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

Candolle de, Alphonse (1867). *Lois de la nomenclature botanique*, Paris : Masson.

Cottez, Henri (1986). *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant*. Paris : Le Robert.

Dal, Georgette / Amiot, Dany (2008). « Composition néoclassique en français et ordre des constituants ». Amiot Dany. *La composition dans une perspective typologique*, Artois Presses Université, pp. 89-113.

Darmesteter, Arsène (1877). *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et les lois qui les régissent*. Paris : Vieweg.

Deroy, Louis (1956). *L'Emprunt linguistique*, Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres » (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège : CXLI).

Dubois, Jean et al. (1994). *Dictionnaire de Linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse.

Dworkin, Steven N./García Arias, Xosé Lluís/Kramer, Johannes (éd.) (2016). *Actes du XXVIIe Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013). Section 6 : Étymologie*. Nancy, ATILF : <http://www.atilf.fr/cilpr2013/actes/section-6.html>.

Gougenheim, Georges 2008²³ [1962]¹. *Les mots français dans l'histoire et dans la vie, préface d'Alain Rey*, Paris, Omnibus.

Héricart de Thury, L.E.F. / Houry, L.C. (1805). *Minéralogie synoptique ou Tableaux des substances minérales spécifiées, caractérisées et décrites au moyen de signes conventionnels*. Paris : Allais, An XII.

Höfler, Manfred (1972). *Zur Integration der neulateinischen Kompositionweise in Französischen, dargestellt an den Bildungen auf -(o)manie, -(o)mane*. Tübingen : Niemeyer.

Imbs, Paul / Quemada, Bernard, 1971-1994. *Trésor de la Langue Française*. Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960), 16 vol., Paris, éditions du CNRS/Gallimard. [TLF]

Lignon, Stéphanie / Namer, Fiammetta (Eds.) (2014). *Verbum : « La composition néoclassique : nouvelles données, nouveaux usages, nouvelles définitions »*. Presses Universitaires de Nancy.

Lindner, Thomas (1999). « *Zur Geschichte der lateinischen Nominalkomposition* », in : Anreiter, Peter / Jerem, Erzsébet (eds.) *Studia celtica et indogermanica. Festschrift für Wolfgang Meid zum 70. Geburtstag*. Budapest.

Lindner, Thomas (2002) . *Lateinische Komposita. Morphologische, historische und lexikalische Studien*. Innsbruck. (Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft).

Meyer-Lübke, Wilhelm (1921). *Historische Grammatik der französischen Sprache, 2. Teil : Wortbildungslehre*. Heidelberg : 1921 (1966²)

Navrátilová, Zuzana (2008). *Emprunts lexicaux à l'allemand dans le français. Etude étymologique de quatorze dénominations de boissons et d'aliments empruntées à l'allemand, effectuée dans le cadre du programme TLF-Étym.*

Rainer, Franz (2003). *L'intégration des composés latins du type 'aurifer' en français.* In : Fradin, Bernard et al. (eds.) : Les unités morphologiques. Villeneuve d'Ascq : SILEX (Silexicales III).

Rainer, Franz (2009). *Die Integration des lateinischen Kompositionstyps "tauriformis" im Französischen und Italienischen.* Zeitschrift für romanische Philologie 125 : 45-84.

Schmitt, Christian (1996). « *Zur Europäisierung der französischen Nomina agentis : die Internationalismen -(o)graphie und -(o)logie/-(o)logiste* », in : Munske, Horst H. / Kirkness, Alan (eds.) *Eurolatein. Das griechische und lateinische Erbe in den europäischen Sprachen.* Tübingen : Niemeyer, 171-193.

Spencer, Olivier (2015). La place du calque dans une typologie du transfert linguistique dans le cadre du traitement lexicographique des latinismes de TLF-Étym. *Linguistique.*

Steinfeld, Nadine (2006). « Observations mythologiques sur la traque des premières attestations en étymologie et histoire du lexique (domaine français) », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP).

Steinfeld, Nadine (2016). Le TLF-Étym: objectifs, principes méthodologiques et résultats. *Actes du XXVII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romane*, Nancy 2013.

Villoing, Florence / Namer, Fiammetta. (2014). « *Composition néoclassique en -logie et -logiste : les noms en -logie sont ils encore des noms de spécialistes ?* » *Verbum* 34(2) : 213-231.

Sitographie

Base des mots fantômes : ATILF / Steinfeld, Nadine, 2005-. Base des mots fantômes (base dédiée aux « mots fantômes » : pseudo-lexèmes disposant à tort d'un statut lexicographique), Nancy, ATILF-CNRS/Nancy-Université.

<http://www.atilf.fr/MotsFantomes/>

TLF-Étym : Steinfeld, Nadine / Möhren, Frankwalt (dir.), 2005-. *Programme de Recherche TLF-Étym, révision sélective des notices étymologique du Trésor de la langue française informatisé*, Nancy, ATILF.

<http://www.atilf.fr/tlf-etym/>

TLFi : 2004. Trésor de la Langue Française Informatisé (cédérom), CNRS/Université Nancy 2/ATILF, Paris, CNRS Éditions.

<http://stella.atilf.fr/>

Annexes

Annexe 1 : Tableau comparatif des données étymologiques fournies par Rainer (2003 : 182-214), TLF(i) et TLF-Étym concernant les notices en -ifère.

Notices	Domaine	Rainer		TLF(i)		TLF-Étym		Remarque
		Première attestation	Étymologie	Première attestation	Étymologie	Première attestation	Étymologie	
Accélérifère	Transports	1820, Lemare, P.A. <i>Dictionnaire français par ordre d'analogie</i> . Paris : Bechet, p.377	Formation française sur la base du radical <i>accélér-</i> extrait de <i>accélérer</i> ou <i>accélération</i> .	1829-1897 : 'voiture publique qui fait son service avec une grande rapidité'. - Boiste s.v. <i>accélérateur</i> s.m.	Dér. de <i>accélérer</i> * ; élément suff. <i>-fère</i> *	1818, Palaiseau. <i>Traité</i> . pages 93 et 95. <i>Liste des souscripteurs</i>	Formation française : confixé formé du confixe <i>acélér-</i> (<i>accélérer</i> ou <i>accélération</i>) + confixe <i>-ifère</i>	
Acidifère	Géologie	1801, Haüy, <i>Traité de Minéralogie</i> . Tome premier. Paris : Louis, p. xxix	Formation française sur la base d' <i>acide</i> .	1835, Ac. 1798 Suppl. 1835 : <i>Acidifère</i> ... minéral contenant un acide	Composé de <i>acide</i> * et de l'élément suff. <i>-fère</i> *	1796, Haüy. <i>Extrait</i> . page 95	Formation française : dérivé du subst. <i>acide</i> * + suff. <i>-ifère</i>	
Aluminifère	Minéralogie	1801, Haüy, <i>Traité de Minéralogie</i> . Tome second. Paris : Louis, p. 173.	Formation française sur la base d' <i>alumine</i> .	1814-1820, Nysten	Dér. de <i>alumine</i> * ; suff. <i>-fère</i> *	1801, Haüy. <i>Traité</i> . volume 2, page 173	calque du lat. sc. <i>aluminiferis</i> : 1753, Gordon	D'après Rainer (2003 : 199), la formation ne semble pas avoir été utilisée en lat. sc. avec antériorité, mais est attesté plus tard dans des dictionnaires qui donnent systématiquement la traduction latine : (Nysten, P.-H. <i>Dictionnaire de médecine</i> . Paris : Brosson, p. 38 : «ALUMINIFÈRE, adj. <i>aluminifer</i> , de <i>alumina</i> , alumine, et de <i>fero</i> , je porte ; qui contient de l'alumine : <i>quartz aluminifère</i> : Minér. »)
Alunifère	Minéralogie	1801, Haüy, <i>Traité de Minéralogie</i> . Tome quatrième. Paris : Louis, p. 504.	Formation française sur la base d' <i>alun</i> .	s.v. <i>-fère</i> . 1886 : Lapparent, <i>Abr. de géol.</i> , 1886, p.156.	/	1801, Haüy. <i>Traité</i> . volume 4, page 504	Formation française : dérivé du subst. <i>alun</i> * + suff. <i>-ifère</i>	
Amentifère	Botanique	1813, Annales du Muséum d'histoire naturelle. Tome vingtième. Paris : Dufour, p. 454	Du lat. sc. <i>amentifer</i> : 1552, <i>Lexicon graecolatium</i>	I. 1866, Lar. 19e.	II. Dér. du lat. <i>amentum</i> + suff. <i>-fère</i> *	A. 1813, <i>AMHN</i> , volume 20, page 454 / B. Subst. masc. pl. 1960 <i>Larousse encyclopédique</i> ¹	calque du lat. sc. <i>amentifer</i> : 1552, <i>Lexicon graecolatium</i>	Adj. + Subst. masc. plur.
Anatife	Zoologie	/	/	1808, Boiste	Dér. régressif de <i>anatife</i> *	0. 1789 Bruguière, <i>Encyclopédie Méthodique, Vers</i> , Vol. 6, p. 60 et 62. / 1. 1803, Boiste ²	calque du lat. sc. <i>anatifa</i> : Bruguière / Linée	Subs. fém. + Subst. masc.
Anatifère	Zoologie	1705, Vallemont, <i>Curiositez de la nature et de l'art sur la végétation</i> . Paris : Cellier, p. 623	Du lat. sc. <i>anatifer</i> : 1605, Kilianus Duffaeus, <i>Cornelius Etymologicum teutonicae linguae</i> .	XVIIe, Peiresc, Lett., 105 ds DG.	Composé du rad. du lat. <i>anas</i> , <i>anatis</i> (dep. Varron ; class. <i>anitis</i>) « canard » et du suff. <i>-fère</i> *	1628, Tamizey de Larroque, <i>Lettres de Peiresc</i> , tome 1, page 584	calque du lat. sc. <i>concha anatifera</i> : 1597, Gerarde	
Antennifère	Zoologie	1801, Latreille, P.A. <i>Histoire naturelle, générale et particulière des crustacés et insectes</i> . Tome premier. Paris : Dufart, p. 320	Du lat. sc. <i>antennifer</i> : 1763, Scopoli, Giovanni A. <i>Entomologia carniolica</i> .	s.v. <i>antenne</i> , 1809 : Lamarck, <i>Philos. zool.</i> , t.1, p.182.	Du rad. de <i>antenne</i> , suff. <i>-fère</i> *	1799, Forster, <i>Manuel</i> , page 325	calque du lat. sc. <i>antennifer</i> : 1763, Scopoli	
Antimonifère	Chimie	1801, Haüy, <i>Traité de Minéralogie</i> . Tome troisième. Paris : Louis, p. 462	Formation française sur la base du radical latinisant <i>antimon-</i> correspondant à <i>antimoine</i> .	1838, Ac. <i>Compl. 1842</i> .	Dér. du rad. du lat. <i>antimonium</i> (<i>antimoine</i>) ; suff. <i>-fère</i> *	1801, Haüy, <i>Traité</i> , volume 3, page 462.	Formation française : confixé formé du confixe <i>antimon-</i> (extrait du lat. <i>antimonium</i>) + confixe <i>-ifère</i>	Selon Rainer (2003 : 200), le lat. sc. <i>antimonifer</i> est attesté tardivement dans les dictionnaires, cf. 1834 Jourdan, <i>Dictionnaire</i> .
Aquifère	Géologie / Zoologie	1803, <i>Journal des Mines</i> . Seizième volume. Paris : Bossange, Masson et Besson, p. 165	Du latin <i>aquifer</i> : 1691, Chrouet, <i>Wamer Dissertatio medico-physica</i> .	1836, Ac. <i>Suppl.</i> ; terme d'hydraulique	Dér. du rad. du lat. <i>aqua</i> (<i>eau</i>), suff. <i>-fère</i> *	A. 1803, <i>Journal des Mines</i> , volume 16, page 165 / B. 1819, <i>NDHNF</i>	calque du lat. sc. <i>aquifer</i> : 1691, Chrouet	

Notices	Domaine	Rainer		TLF(I)		TLF-Étym		Remarque
Bacille	Biologie	/	/	1838, <i>Ac. Compl. 1842</i>	Empr. au lat. sc. <i>bacillus</i> « bâtonnet » terme empl. par le sac. all. Cohn (1826-1896) dans ses études sur la biologie végétale. lat. class. <i>bacillus</i> « id. » (TLL s.v. 1668, 32 à 64)	A. 1880 : Arloing, Comevin et Thomas, in <i>Journal de médecine vétérinaire et de Zootechnie</i> , p. 37 et 38. / B. 1901 : <i>La Vie Parisienne</i> , p. 500	A. Calque du lat. sc. <i>bacillus</i> , 1872, Cohn / B. formation française : issu par évolution sémantique de l'acception A. (par métaphore).	
Bacillifère	Médecine	1884, Sée, Germain <i>De la phthisie bacillaire des poumons</i> . Paris : Delahaye et Lecrosnier, p. 615.	Rainer (2003 : 201) : formation française sur la base <i>bacille</i> (ds sens médical). Mais <i>bacillifer</i> avait déjà été employé comme subst. ds néolatin ecclésiastique : 1734, Schannat, <i>Historia episcopatus Wormatiensis. Tomus primus</i> . et aussi comme adj. en bot. en 1863.	s.v. <i>bacilli-</i> , <i>bacillo-</i> , 1926 : <i>Nouv. traité de méd.</i> 1926, p. 199.	/	1881, Husson, <i>Alimentation animale</i> , page 209	Formation française : dérivé du subst. <i>bacille</i> + suff. <i>-ifère</i>	
Balsamifère	Botanique / rare	1786, <i>Encyclopédie Méthodique. Botanique</i> . Tome second. Paris : Pancoucke, p.204	Du lat. sc. <i>balsamifer</i> : 1722, Miller, Joseph <i>Botanicum officinale</i> .	1838 <i>Ac. Compl. 1842</i>	Dér. du rad. du lat. <i>balsamum</i> (baume ¹) ; suff. <i>-ifère</i> .	A. 1784, Robert, <i>Encyclopédie</i> , volume 2, page 38 / B. 1835, <i>Biographie universelle. Supplément</i> , volume 59, page 250	calque du lat. sc. <i>balsamiferus</i> : 1741, Geoffroy	
Calcarifère	Géologie	1801, Haüy, <i>Traité de Minéralogie</i> . Tome quatrième. Paris : Louis, p. 455.	Dans son sens géologique, formation française latinisante sur la base du radical <i>calcar-</i> correspondant à <i>calcaire</i> 'roche sédimentaire constituée de carbonate de chaux'.	s.v. <i>-ifère</i> , 1896 : A. Pérès, <i>Pierres et roches</i> , 1896, p.14).	/	1801, Haüy, <i>Traité</i> . volume 4, page 455	calque du lat. sc. <i>calcarifer</i> : 1801, Lacépède	
Célérette	Transports	/	/	1899, <i>Nouv. Lar. III</i> .	Dér. de <i>célére</i> * ; suff. <i>-ette</i> *.	1896 : <i>Science Progrès</i> , vol. 2, p. 63.	dérivé d'une base <i>célére-</i> , que l'on peut extraire de <i>céléritifère</i> à l'aide du suffixe <i>-ette</i> .	
Céléritifère	Transports	1794, TLF 'appareil de locomotion composé de deux roues (bicyclette) reliées par un cadre de bois'	Formation française latinisante sur la base du radical <i>célére-</i> de <i>célérité</i> .	(d'après Rainer 2003 : 203) / 1819, Boiste	Dér. du lat. <i>celer</i> (<i>célére</i> *) ; élément suff. <i>-ifère</i> .	1816 : <i>Journal des débats</i> du 27 octobre 1816, p. 3	Formation française : (confixe <i>célére-</i> (extrait de <i>célérité</i>) + infixé <i>-ifère</i>)	Formation française latinisante sur la base du radical <i>célére-</i> de <i>célérité</i> . À noter que le premier élément des composés latins en <i>-ifère</i> est un substantif, ce qui parle contre la base latine <i>CELER</i> 'rapide' que propose le TLF.
Cérifère1	Chimie	1800, Fourcroy, A.F. <i>Système des connaissances chimiques</i> . Tome IV. Paris : Baudouin, p. 294	Du lat. sc. <i>cerifer</i> : 1777, Blancard, Stephan <i>Lexicon medicum</i> . Vol. I.	ABS du TLF(I)	/	1800, Fourcroy, <i>Système</i> , volume 4, page 294	calque du latin scientifique des botanistes <i>cerifer</i> , 1749, Linné, <i>Materia Medica</i>	'qui produit de la cire' / Ajout à la nomenclature du TLF(I).
Cérifère2	Chimie	1831, Dumas, <i>Traité de chimie</i> , Tome troisième. Paris : Béchet, p. 315	Formation française sur la base de <i>cérium</i> .	s.v. <i>cérium</i> , 1867 : (<i>Lar. 19e</i>)	du rad. de <i>cérium</i> , suff. <i>-ifère</i> *.	1831, Dumas, <i>Traité</i> , volume 3, page 315	Formation française : confixe formé du confixe <i>cér-</i> (extrait de <i>cérium</i>) et du confixe <i>-ifère</i>	'qui contient du cérium'

Notices	Domaine	Rainer	TLF(i)	TLF-Étym	Remarque			
Cholérifère	Médecine	1849, <i>Annales de médecine belge et étrangère</i> . Tome quatrième. Bruxelles : Grégoir, p. 209.	Formation française sur la base de <i>choléra</i> .	s.v. -fère, 1891 : Verlaïne, <i>Oeuvres compl.</i> , t.4, p. 308.	/	1832, Magendie, <i>Choléra-Morbus</i> , page 4	x (choléra + -ifère)	
Cobaltifère	Minéralogie	1801, Haüy, <i>Traité de Minéralogie</i> . Tome second. Paris : Pancoucke, p. 336.	Du lat. sc. <i>cobaltifer</i> : 1793, Linné, Carl von <i>Systema naturae</i> . Tome III.	s.v. <i>cobalt</i> , 1838 : <i>Ac. Compl. 1842</i> .	de <i>cobalt</i> , suff. -fère*.	1801, Haüy, <i>Traité</i> , volume 2, page 336	calque du lat. sc. <i>cobaltifer</i> : 1793, Linné	
Conchyliifère	Zoologie	1804, Roissy, Félix de <i>Histoire naturelle des mollusques</i> . Tome cinquième. Paris : Dufart, p. 186.	Du lat. sc. <i>conchyliifer</i> : 1757, Dézallier d'Argenville, Antoine-Joseph <i>La zoomorphose</i> . Seconde partie.	1838 : <i>Ac. Compl. 1842</i> .	Dér. du rad. du lat. <i>conchylium</i> « coquillage » ; suff. -fère*.	1801, Lamarck, <i>Système</i> , page 108	calque du lat. sc. <i>conchyliifer</i> : 1767, Dézallier d'Argenville	
Diamantifère	Minéralogie	1826, <i>Annales des sciences naturelles</i> . Tome neuvième. Paris : Crochard, p. 224	Formation française sur la base de <i>diamant</i> .	1864 : Littré	Dér. de <i>diamant</i> ; suff. -fère*.	1803, <i>Encyclopédie méthodique, Géographie</i> , volume 5, page 223	Formation française : dérivé du subst. <i>diamant</i> * + suff. -fère	
Fossilifère	Géologie	1807, Séance d'inauguration de l'université de Nancy. Nancy : Imprimerie coopérative de l'Est, p. 519	Formation française sur la base de <i>fossile</i> .	s.v. <i>fossile</i>		1806, Delacroix, <i>Réflexions</i> , page 53	Formation française : dérivé du subst. <i>fossile</i> * + suff. -fère	Rainer (2003 : 205) indique « TLF : 1837 », or cette date correspond à l'attestation donné par le GR (et non le TLF).
Gazifère	Chimie	1786, <i>Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts</i> . Tome XXIX, Paris : au bureau du Journal de Physique, p. 424	Formations française sur la base de <i>gaz</i> .	ABS du TLF(i)	/	A. 1786, Rozier, <i>Observations</i> , page 172 / B. 1828, <i>Cat. brevets</i> , volume 12, page 179	Formation française : dérivé du subst. <i>gaz</i> * + suff. -fère	Ajout à la nomenclature TLF(i) / Subst. + Adj. masc. ou fém.
Laticifère	Botanique	1834 LAMOURÉNE, adj., <i>laticiferus</i> (latex, latex, fero, porter), Epithète donné par Schultz aux vaisseaux qui contiennent et charrient le suc laiteux des plantes lactescentes. Cottez : « mot créé en 1823 par l'allemand Schultz »	Du lat. sc. <i>laticifer(us)</i> < <i>latex</i> .	1840 : <i>Ac. Compl. 1842</i>	Production à partir des élém. formants <i>latici-</i> « latex », du lat. <i>latex, laticis</i> « liquide » et -fère*. (Mot créé en 1823 par l'allemand Schultz).	I. 1832, Candolle, <i>Physiologie</i> , page 272 / II. B. 1844 Brongniart, <i>Sciences naturelles</i> , volume 1, page 209 / II. C. 1847, Seringue, <i>Flore</i> , volume 1, page 186 / II. A. 1931 Plantefol, <i>Cours</i> , volume 2, page 454	<i>laticifère</i> du lat. sc. <i>laticifer</i> , 1839	adj et subst. marc. et fém.
Lithinifère	Minéralogie	1844, Berzelius, J. <i>Rapport annuel sur les progrès de la chimie</i> . Paris : Fortin, Masson et Co, p. 164	Formation française sur la base de <i>lithine</i> .	s.v. <i>mica</i>	/	1844, Berzelius, <i>Rapport</i> , page 164	Formation française : dérivé du subst. <i>lithine</i> * + suff. -fère	Ajout à la nomenclature TLF(i) / Rainer (2003 : 207) indique « TLF : 1907 », or cette date correspond à l'attestation donné par le GR (et non le TLF).
Nectarifère	Botanique	1786, Lamarck, <i>Encyclopédie Méthodique, Botanique</i> . Tome second. Paris : Pancoucke, p. 549	Du lat. sc. <i>nectarifer</i> : 1767, <i>Nova acta physico-medica Academiae caesareae leopoldino-carolinae</i> . Tome troisième.	1821 : Boudon de Saint-Amans, <i>Flore agenaise</i> , p. 31.	Dér. sav. de <i>nectar</i> * ; suff. -fère*.	A. 1734, Réaumur, <i>Insectes</i> , volume 5, page 44 / B. 1821, Saint-Amans, <i>Flore</i> , pages 31 et 144	Formation française : dérivé du subst. <i>nectar</i> * + suff. -fère	

Notices	Domaine	Rainer	TLF(j)	TLF-Étym	Remarque			
Pétrolière	Géologie / Industrie	1835, <i>Bulletin de la Société géologique de France</i> . Tome septième, Paris : au lieu des séances de la société, p. 139.	Formation française sur la base de <i>pétrolé</i> .	1867 : <i>Moniteur universel</i> , 10 août, p.1093, col 6 ds Littre).	Dér. de <i>pétrole</i> * ; suff. <i>-fère</i> *.	A. 1818, <i>Journal de Physique</i> , volume 86, page 347 / B. 1885, Hue, <i>Le pétrole</i> , page 231	Formation française : dérivé du subst. <i>pétrole</i> * + suff. <i>-fère</i>	B. formation française issue par évol. sémitt. de <i>pétrolière</i> avec un autre sens du confixe.
Pilifère	Anatomie / Botanique	1743, Turner, <i>Traité des maladies de la peau en général</i> . Paris : Barois, P. xvii / 1790, Olivier, <i>Encyclopédie Méthodique. Histoire naturelles. Insectes</i> . Tome cinquième. Paris : Panckoucke p. 562.	Du lat. sc. <i>pilifer</i> : 1608, Heurne, <i>Jan van De morbis</i> .	1821 : Saint-Amans, <i>Flore agenaise</i> , 435 ds Fonds Barbier.	Formé des élém. <i>pili-</i> (issu du lat. <i>pilus</i> « poil ») et <i>-fère</i> *.	A. 1743, Turner, <i>Traité</i> , volume 1, <i>Introduction</i> , page xvij / B. 1790, Olivier, <i>Encyclopédie Méthodique</i> , volume 5, page 562.	calque du lat. sc. <i>pilifer</i> : 1608, Heurne	
Quartzifère	Minéralogie	1801, Haüy, <i>Traité de Minéralogie</i> . Tome quatrième. Paris : Louis, p. 113.	Du lat. sc. <i>quartzifère</i> : 1793, Linné, <i>Systema naturae</i> . Tomus III.	1801 : Haüy, <i>Traité de minér.</i> , t. 2, p. 184.	Comp. de <i>quartz*</i> et de <i>-fère</i> *.	1801, Haüy, <i>Traité</i> , volume 4, page 113	Formation française : dérivé du subst. <i>quartz*</i> + suff. <i>-fère</i>	
Séminifère	Botanique / anatomie	1765, <i>Bibliothèque des sciences et des beaux arts</i> . Tome vingt et quatrième. Première partie. La Haye : Gosse et Pinet p. 265	Du lat. sc. <i>seminifer</i> : 1770, Linné, <i>Systema naturae</i> . Tomus II.	1803 : Boiste	Dér. du lat. <i>semen</i> , <i>-inis</i> « sémence » ; élém. suff. <i>-fère</i> *.	B. 1765, Bibliothèque des sciences, volume 24, page 493 / A. 1803, Boiste* + (1804, Portal, <i>Cours</i> , volume 5, page 433)	B. <i>seminifer</i> . 1623, Caspari Bauhini, <i>Pinax Theatri Botanici</i> , Bale, p.206 / A. <i>seminiferus</i> , adj. Linné, Wallroth, Haller etc., <i>Carolus a Linné equitis Systema vegetabilium</i> , Jos. Augusto Schultes, Stuttgartiae : Cottae, 1820, vol. 6, p. 288	
Unguifère		1814, <i>Dictionnaire des sciences médicales</i> . Paris : Panckoucke, p.132	Du lat. sc. <i>unguifer</i> : 1823, Dictionnaire des termes de médecine	1824 : Nysten	Comp. des élém. formants <i>ungui-*</i> et <i>-fère</i> *.	1814 : <i>Dictionnaire sciences médicales</i> , p. 132.	calque du lat. sc. <i>unguifer</i> , Johannes Adamus Pollich, <i>Historia Plantarum in Palatinatu electoralae sponte crescentium incepta, secundum sistema sexuale digesta</i> , tomus secundus, Manheimi, Apud Christ. Frid. Schwan, 1777, p. 89.	
Vélocifère	Transports	A. 1803, Christian, <i>Machines</i> , volume 7, Paris, 1824, pages 258/259 / B. 1869, JO du 9 janvier 1869, page 3.	Formation française sur la base de <i>vélocité</i> .	1803 'ancienne voiture publique hippomobile, légère et rapide' d'après Rainer (2003 : 214) ; <i>Description des machines et procédés</i> , Paris, t. 7, 1824, p. 258 : 565. 27 août 1803. <i>Brevet d'Invention de quinze ans. Pour des voitures dites vélocipèdes. Au sieur Chabannes</i> .	Comp. des élém. <i>véloci-</i> , tiré du lat. <i>velox</i> , <i>-cis</i> « rapide », et <i>-fère</i> *.	1803 : Christian, <i>Machines</i> , vol. 7, p. 258/259.	Confixe formé du confixe <i>véloci-</i> (extrait de <i>vélocité</i>) et du confixe <i>-fère</i> .	Formation française sur la base de <i>vélocité</i>
Venenifère	/	1817, Lamarck, <i>Histoire naturelle des animaux sans vertèbres</i> . Tome quatrième. Paris : Deterville, p. 44.	Du latin <i>venenifer</i> < <i>venenum</i> venin'.	1856 (d'après Rainer 2003 : 214) mais en réalité : 1865 : Littre-Robin	Dér. du lat. <i>venenum</i> « venin » (v. ce mot) ; suff. <i>-fère</i> * ; cf. lat. <i>venenifer</i> att. par Ovide (v. OLD).	1811, Sage, <i>Institutions</i> , volume 3, page 221.	calque du lat. sc. <i>venenifer</i> : Ovide, Gaffiot ; OLD)	

Notices	Domaine	Rainer	TLF(i)	TLF-Étym	Remarque
Zéonifère	Transports	Formation française sur base inconnue. Son existence est attestée indirectement en 1827 par <i>Archéologie et paysages des mines anciennes de la fouille au musée</i> . Paris : Picard Editions 2008, p. 240	ABS du TLF(i)	1864, <i>Rapports Savoie</i> , page 94	Ajout à la nomenclature TLF(i) / Origine inconnue, cf. Rainer, <i>Intégration</i> .
Zincifère	Minéralogie	1806, Lucas, J.A.H. <i>Tableau méthodique des espèces minérales</i> . Paris : D'hauteil, p. 237.	1831 : Berzelius, <i>Traité de chim.</i> , t. 4, p. 261)	1806, Lucas, <i>Espèces minérales</i> , page 237	D'après Rainer, Formation française sur la base de (la forme orthographique de) <i>zinc</i> .

Annexe 2 : Tableau comparatif des données étymologiques fournies par Rainer (2009 : 45-84), TLF(i) et TLF-Étym concernant les notices en -iforme.

Notices	Domaine	Rainer		TLF(i)		TLF-Étym		Remarque
		Attestation	Étymologie	Attestation	Étymologie	Attestation	Étymologie	
Acinaciforme	Botanique	1786, Vicq d'Azyr	Reprends étymologie du TLF : « formé à partir du lat. <i>acinaces</i> (acinace) ; élément suff. <i>-forme</i> ».	1814 : Nysten	Formé à partir du lat. <i>acinaces</i> (acinace) ; élément suff. <i>-forme</i> ».	1787, Rozier, <i>Démonstrations</i> , volume 1 page 121	calque du lat. sc. <i>acinaciformis</i> : 1786, <i>Miscellanea Taurinensia</i>	TLF : « formé à partir du lat. <i>acinaces</i> (acinace); élément suff. <i>-forme</i> »
Aciniforme	Anatomie humaine / anatomie végétale	1751, TLF	/	1751 : <i>Encyclop.</i> , t. 1.	Formé à partir du lat. <i>acinus</i> « petite baie, grain de raisin » (<i>acine</i>) ; élément suff. <i>-iforme</i> ».	A. 1751, <i>Encyclopédie</i> , volume 1, page 108 / B. 1758, Duhamel de Monceau, <i>Physique des arbres</i> , pages 243-244, livre III, chap II, art. II.	calque du lat. sc. <i>aciniformis</i> : 1690 <i>Blankaart</i>	
Aluminiforme	Minéralogie	1801, Haüy, III, 292	Évoque étymologie du OED ² : <i>aluminiform</i> : « f. L. <i>alumin-</i> ALUM + <i>-iform</i> ».	ABS du TLF(i).	/	1772, Romé de l'Isle, <i>Essai de cristallographie</i> , page 230	calque du lat. sc. <i>aluminiformis</i> : 1757, Dézallier d'Argenville	Ajout à la nomenclature du TLF(i).
Bulbiforme	Botanique	fr. <i>bulbiforme</i> (1786, Vicq d'Azyr)	D'après OED ² : « ad. Mod. L. <i>bulbiform-is</i> ».	ABS du TLF(i).	/	1783, Bulliard, <i>Dictionnaire</i>	calque du lat. sc. <i>bulbiformis</i> : 1670, Seger	Ajout à la nomenclature du TLF(i).
Calcariforme1	Botanique	Abs de Rainer, 2009	/	ABS du TLF(i).	/	1784, Necker, <i>HCAES</i> 5	calque du lat. sc. <i>calcariformis</i> : 1677, Johnston	Rainer (2009) donne pour référence <i>calcariforme</i> (1831) chez Cottez
Calcariforme2	Minéralogie	Abs de Rainer, 2009 : donne pour référence <i>calcariforme</i> (1831) chez Cottez	/	ABS du TLF(i).	/	1828, <i>Dictionnaire des sciences naturelles</i>	calque du lat. sc. <i>calcariformis</i> : 1834, Jourdan (mais certainement plus ancien)	latin scientifique « qui ressemble au calcaire », formé sur la base <i>calcarium</i> (cf. <i>calcaire</i>) lequel pouvait être non seulement adj. mais aussi, plus rarement, subst. soit plus probablement, sur la base <i>calcarium</i> , subst. lequel était en usage en lat. sc. au 18 ^e s. cf. notice
Cholériforme	Médecine	p. 59 : cholériforme attesté dans GR en 1844	/	1863 : <i>Litré</i>	Dér. de <i>choléra</i> ; élément suff. <i>-forme</i> ».	1832, Trollet, <i>Choléra-Morbus</i> , page 83	calque du lat. sc. <i>choleriformis</i> , 1848, Underwood (mais certainement plus ancien)	pas présent dans les annexes de Rainer (2019). / Le terme <i>choleriformis</i> est certainement plus ancien et a du circuler parmi les médecins lors d'échanges oraux ou non écrits non publiés à l'occasion de l'épidémie de choléra qui a frappé le monde à partir de 1826.
Fructiforme	Botanique	fr. <i>fructiforme</i> (1802, Bulliard)	D'après OED ² : « f. L. <i>fruct-us</i> fruit + <i>-iform</i> ».	ABS du TLF(i).	/	1802, Bulliard, <i>Dictionnaire</i>	calque du lat. sc. <i>fructiformis</i> : 1802, Bulliard	
Gazéiforme		Abs de Rainer, 2009	/	TLFsousVedette : GAZ, 1867 : Baudelaire, <i>Art romant.</i> , p. 515.	/	0. <i>gaziforme</i> : 1786, <i>Mémoires Académie Royale Sciences</i> , années 1784-1785, seconde partie, p. 440. / 1. <i>gazéiforme</i> : 1806, <i>Annales de Chimie</i> , vol. 60, p. 285.	0. Formation française : dérivé du substantif <i>gaz</i> à l'aide du suffixe <i>-iforme</i> . / 1. Formation française : dérivé du substantif <i>gaz</i> à l'aide du suffixe <i>-iforme</i> .	variante <i>gaziforme</i> .

Notices	Domaine	Rainer	TLF(i)	TLF-Étym	Remarque			
Globuliforme	Minéralogie	1801, Haüy II, 171; 1853, GR « de <i>globule</i> , et -forme »	D'après OED ² : « f. GLOBULE + -(i)FORM ».	ABS du TLF(i).	/	1801, Haüy, <i>Traité</i> , volume 2, page 171	Formation française : dérivé du subst. <i>globule</i> + suff. <i>-forme</i>	
Granuliforme	Minéralogie	1801, Haüy I, 260	D'après OED ² : « f. L. <i>grānul-um</i> granule + (i)FORM ».	TLFsousVedette : Granule, 1809 : Lamarck, <i>Philos. zool.</i> t. 2., p. 89.	/	1791, Bulliard, <i>Histoire des Champignons</i> , pages 176-177	calque du lat. sc. <i>granuliformis</i> : 1791, Bulliard	
Limoniforme	Botanique	liste Rainer cf. <i>citriiformis</i> , mais du coup pas d'attestation pour cette formation	/	ABS du TLF(i).	/	1813, <i>AnnMHN</i> , volume 20, page 196.	Formation française : dérivé du subst. <i>limon</i> + suff. <i>-forme</i>	
Onguiforme	Sciences Naturelles	1846 (annexe formation dans Cottez)	/	ABS du TLF(i).	/	1798, Ventenat, <i>Tableau du règne végétal</i> , volume 3, pages 583/584	calque du lat. sc. <i>unguiformis</i> : 1789, Jussieu	Calque du latin précédé par l'emprunt sous la forme <i>unguiforme</i> , introduit en 1778 par Lamarck, puis 1790, Olivier et 1830, Bruguère
Pisciforme	Zoologie	P. 49, 1776		1776 : Valm. t.7, p. 231.	Comp. de l'élément. <i>pisci-</i> , tiré du lat. <i>piscis</i> « poisson » et de l'élément. <i>-forme</i> .	1775, Valmont, <i>Dictionnaire</i> ³ , volume 8, s.v. SAUMON	calque du lat. sc. <i>pisciformis</i> , 1752, Schäffer	
Résiniforme	Sciences Naturelles	« masse extractive résiniforme » (Internet).	D'après OED ² : « ad. F. <i>resiniforme</i> ».	ABS du TLF(i).	/	1742, Baumé, <i>Éléments</i> , page 738	calque du lat. sc. <i>resiniformis</i> : 1736, Hoffman	
Serpentiforme	Histoire Naturelle	Abs de Rainer, 2009	/	1824 : Raymond	Formé de l'élément. <i>serpenti-</i> (de <i>serpent</i>) et de <i>forme</i> .	A. 1788, Lacépède, <i>Quadrupèdes</i> , vol. 1, page 438 / B. 1789, Lacépède, <i>Histoire naturelle</i> , vol. 2, page 529.	calque du lat. sc. <i>serpentiformis</i> : 1757, Dézallier d'Argenville	Adj. + Subst. : origine → <i>cépole serpentiforme</i> , attesté chez Lacépède 1799

Annexe 3 : Nouvelles datations

acidifère, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

(chimie) « qui contient des acides ». Attesté depuis 1796 (HAÛY, *Extrait*¹, page 95 : Cette substance **acidifère** a pour forme primitive un prisme oblique). Cf. aussi en 1798 [janvier], *Journal de physique*, volume 3, page 208 : toutes les formes qui conviennent à cette substance **acidifère** ; 1801 HAÛY, *Traité*, volume 1, page 29 : L'ensemble de tous ces corps formera donc la première classe, ou celle des substances **acidifères** ; 1851 HAMM, *Catéchisme*, page 55 : Le terreau est formé par la décomposition de matières animales et végétales qui se convertissent en une masse terreuse **acidifère**. — Première attestation lexicographique dans un dictionnaire général en 1803, BOISTE² : + **Acidifère**, adj. 2 g. (substance) composée d'un acide uni à une terre, à un alcali. Première attestation lexicographique dans un dictionnaire spécialisé en 1806 CAPURON¹ : **ACIDIFÈRE**, adj. *acidifer*, corps combiné avec un acide. -

Origine :

Formation française : dérivé du substantif *acide** à l'aide du suffixe *-ifère* (et non *-fère**, TLF et COTTEZ²). Cf. VON WARTBURG in FEW 24, 107b, **ACIDUS** II ainsi que RAINER, *Intégration*, 182-193 et Annexe 2, p. 25..

¹ René Just Haüy (1743-1822) est un minéralogiste français, et un des fondateurs de la cristallographie géométrique.

Rédaction TLF 191971 : *Équipe diachronique du TLF*. - Mise à jour 2018 : Manon Perin. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Yan Greub.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

antennifère, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

(zoologie) « muni d'antennes ». Attesté depuis 1799 (FORSTER, *Manuel*, page 325 : (à propos des insectes aptères) Classe VIII. Tête distincte, **antennifère**. Trompe articulée, renfermant un suçoir de deux soies ; deux écailles à sa base. Six pattes). Cf. aussi 1801 (LATREILLE, *Histoire naturelle*, volume 1, page 320 : Tête distincte, **antennifère**) ; 1816 (LAMARCK, *Histoire naturelle*, volume 3, page 389 : Le genre *némotèle*, établi par Geoffroi, est adopté par les entomologistes, parce qu'il offre des caractères remarquables. En effet, le prolongement en forme de bec et **antennifère** de la partie antérieure de la tête de ces insectes, et la trompe allongée, renfermée sous ce bec, distinguent éminemment ce genre des autres stratiomides). — Première attestation lexicographique en tant que mot caché dans un dictionnaire spécialisé en 1818 (NDHN² : PARASITES [...] Dans la Méthode de M. de Lamarck, les parasites forment une division de ses *arachnides antennifères* hexapodes) ; Première attestation lexicographique dans un dictionnaire général en 1842 (*Ac⁶Compl* : **ANTENNIFÈRE**, adj. des 2 g. (zool.) Qui porte des antennes). -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *antennifer* adj., « porteur d'antennes », attesté depuis 1763 (SCOPOLI, *Entomologia carniolica*, 23 : *Proboscis antennifera*). Cf. GOSSEN in FEW 24 644b, **ANTEMNA** 2 ; RAINER, *Intégration*, 182-193 et Annexe 2, p. 26.

Rédaction TLF 1974 (s.v. *antenne*) : *Équipe diachronique du TLF*. - Mise à jour 2018 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

balsamifère, adj

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. (Botanique) « qui est producteur de baume ». Attesté depuis 1784 (ROBERT, *Encyclopédie*, volume 2, page 38 : Joseph observe que le territoire de cette ville étoit fameux par l'excellence de son baume. Pline rapporte, d'après Théophraste, que cet arbrisseau **balsamifère** ne se trouvoit que dans ce lieu-là, et qu'il n'y avoit que dans deux jardins, dont l'un étoit de vingt arpens, [...] et l'autre de moins encore ; mais ce n'est ni Jéricho, ni Galaad, ni la Judée, ni l'Égypte, qui sont le terroir naturel de cet arbrisseau, c'est l'Arabie Heureuse). — Première attestation lexicographique en tant que mot caché dans un dictionnaire général en 1831, *Ac Suppl.*, page 52 : s.v. TACAMAQUE s. f. bot. Gomme résineuse qui découle du Calaba, du peuplier **balsamifère**; et la meilleure du fagarier octandrique. Première attestation dans un dictionnaire général, en tant que vedette, en 1842 *Ac*⁶

Compl. : BALSAMIFERE. adj. des 2 g. (bot.) Qui porte ou produit du baume. -

B. (P. ext., rare) « qui parfume, répand une odeur agréable ». Attesté depuis 1835 (*Biographie universelle. Supplément*, volume 59, page 250 (article signé Honoré de Balzac, cf. *supra* TLF : Balzac, *Œuvres diverses*, t. 2, 1850, p. 674) : Un sourire de bienveillance se dessine involontairement au coin des lèvres, lorsqu'il remémore et sa chasse au coq-dinde dans les forêts vierge de l'Amérique, et sa victorieuse bataille cotre deux gentlemen qu'il enterre sous le punch, et les acclamations universelles qu'excite un nouvel appareil **balsamifère** de son invention, l'irrorateur¹ ; lorsque, comme Horace chantant à Auguste, il s' imagine donner à chaque artiste culinaire qu'il daigne nommer un brevet d'immortalité ; lors même qu'il tombe sur ses avantages physiques, et nous apprend qu'en 1776, il était grandement en fonds pour des affinités bien autrement exigeantes que l'amitié, qu'en l'an de grâce 1825, il a encore la jambe fine, qu'en tout temps il a regardé son ventre comme un formidable ennemi, mais qu'enfin il a su fixer au majestueux). Cf. aussi 1852 (*L'Argus*, numéro du 11 avril, dernière page : *L'Essence Balsamifère* pour revivifier et parfumer l'air, est fort recherchée et d'une agréable odeur. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique des botanistes *balsamiferus* adj. , « producteur de baume », attesté depuis 1741 (GEOFFROY, *Tractatus*, 473 : *arbor balsamiferus*). À ajouter FEW 1, 226a, BALSAMUM ; cf. RAINER, *Intégration*, 182-193.

¹ « Il est cependant un autre jour dont le souvenir m'est, je crois, aussi cher : c'est celui où je présentai au conseil d'administration de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, mon *irrorateur*, instrument de mon invention, qui n'est autre chose que la fontaine de compression, appropriée à parfumer les appartements. J'avais apporté dans ma poche ma machine bien chargée ; je tournai le robinet, et il s'en échappa, avec sifflement, une vapeur odorante, qui s'élevant jusqu'au plafond, retombait en gouttelettes sur les personnes et sur les papiers. » (BRILLAT SAVARIN, *Physiologie du goût, Préface*, XLII, Paris, [1826¹], 1879, Flammarion).

Rédaction TLF 1975 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Yan Greub ; Franz Rainer.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

nectarifère, adj

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. / B. (botanique) « qui sécrète du nectar ». Attesté depuis 1734 (RÉAUMUR, *Insectes*, volume 5, page 444 : Mais nous n'avons encore considéré les abeilles que dans l'instant où elles enlèvent avec le bout de leur trompe, cette liqueur de dessus les glandes **nectarifères** des fleurs). Cf. aussi 1762 (GEOFFROY, *Insectes*, volume 2, page 391 : Outre la cire que les abeilles retirent des étamines des fleurs et qui leur sert à conduire leurs gâteaux, elles recueillent encore sur les mêmes fleurs une liqueur épaisse, visqueuse, douce et sucrée, dont elles composent leur miel. Cette liqueur est fournie par des glandes ou des points glanduleux qui se trouvent dans la plupart des fleurs, et qui ont reçu des Botanistes modernes le nom de glandes **nectarifères** à cause de la douceur du liquide qu'elles séparent) ; 1775 (VALMONT, *Dictionnaire*³, volume 1, pages 19 et 91 : C'est dans ces glandes **nectarifères** [sic] que les abeilles vont puiser le miel, et c'est dans leur estomac qu'il le façonne / ACONIT OU TUE! LOUP, en latin *aconitum*. Cette plante porte des fleurs irrégulières, qui représentent en quelque façon la tête d'un homme revêtu d'un capuchon ; ces fleurs, dit M. Deleuze, renferment un grand nombre d'étamines, et outre cela deux petits corps, qui paroissent des glandes **nectarifères**, courbés et portés chacun par un pédicule) ; 1775 (VALMONT, *Dictionnaire*³, volume 6, page 441 : Nous avons dit que le papillon au sortir de la coque est entièrement formé : agréablement surpris de se voir rendu au jour, tandis qu'il s'occupe de son bonheur, qu'il se plaît à reconnaître les lieux qu'il a habités dans son enfance, il agite ses ailes avec un doux frémissement, il doit maintenant, et tout le reste de sa vie soutenir l'éclat de la lumière et la vivacité de l'air : bientôt il prend l'essor, et d'un vol sinueux parcourt les prairies émaillées de fleurs, plonge sa trompe dans leur calice **nectarifère**) ; 1786 (LAMARCK, *Botanique*, volume 2 page 549 : [en parlant de la Fritillaire] Chaque fleur est incomplète, et offre l°. une corolle campanulée, composée de six pétales ovales-oblongs, parallèles, ayant à leur base interne une fossette ovale ou oblongue et **nectarifère**). -

B. (botanique) « qui porte des nectaires ». Attesté depuis 1821 (SAINT-AMANS, *Flore*, pages 31 et 144 : 169 *Lilium*. [...] ligne longitudinale **nectarifère** / [en parlant du Lis] Corolle à 6 pétales, campanulée ; ligne longitudinale **nectarifère** ; capsule reunies par des poils entrecroisés). -

Origine :

A. / B. Formation française : dérivé du substantif *nectar** à l'aide du suffixe *-ifère* (et non *-fère**, TLF et COTTEZ²). Cf. pour cette formation savante, l'analyse de RAINER, *Intégration*, 182-193. On relève *nectarifera* dans le latin scientifique des botanistes à partir de 1754 (LINNÉ, *Genera plantarum*, pages 163 et 302). À ajouter FEW 7, 81a, NECTAR, sous une nouvelle subdivision (5) ce composé scientifique en *-ifère* avec les sémantismes dégagés ci-dessus et leur datation respective (cf. ci-dessus A. / B.).

Rédaction TLF 1986 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Yan Greub ; Franz Rainer.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

résiniforme, adj.,

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Ajout à la nomenclature du TLF(i) (sciences naturelles) « qui a l'apparence de la résine ». Attesté depuis 1742 (BAUMÉ, *Éléments*, page 738 : L'acide vitriolique affoibli, qu'on mêle à cette matière après en avoir tiré l'huile, y est mis à dessein d'adoucir celle qui reste dans le son ou parenchyme des pignons d'inde ; cet acide se combine avec l'huile, et forme une matière savonneuse ou **résiniforme**). Cf. aussi 1778 ROZIER, *Observations*, supplément, volume 13, page 442 : Je voulus laver cette matière prétendue **résiniforme** ; mais elle s'est dissoute toute entière dans l'eau qui en devint blanche, mousseuse, et très-savonneuse au toucher ; 1792 *Encyclopédie méthodique, Médecine*, volume 4, page 457, s.v. Castoreum : L'éther est aussi, suivant ce chimiste, le dissolvant qu'on peut employer, avec le plus d'avantage, pour extraire et réparer les principes du castoréum. Cette liqueur ne dissout que la partie **résiniforme**, tandis que l'alcool se charge en même temps d'une portion de la substance dissoluble dans l'eau ; 1794 LAMETHERIE, *Journal*, volume 2, page 141 : Exposée à la flamme d'une bougie, elle ne s'y enflammoit point, se liquefioit, et prenoit par refroidissement de la consistance et une apparence **résiniforme**. — Première attestation dans un dictionnaire général en 1803 BOISTE² : †**Résiniforme**, adj. 2 g. en forme de résine. Première attestation en tant que mot caché dans un dictionnaire spécialisé en 1807 NDGD, volume 1, s.v. Copal : [...] sa dissolubilité à chaud dans les huiles éthérées, démontre que ce corps est dans un état de presque saturation avec l'oxygène, ensorte que ces huiles volatiles, en s'emparant de l'oxygène du copal, acquièrent une consistance **résiniforme** liquide, et le rendent miscible à de nouvelles huiles légères, avec lesquelles il forme un vernis ambré. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *resiniformis* adj., attesté en 1736 chez HOFFMANN, *Observationum*¹, p. 67 : *adhucalia resiniformis* substantia. À ajouter FEW 10 300a, RESINA 1 à la suite de "Zuss [...] Loch. pierre résine « caillou argilo-ferrugineux employé pour empierrer les routes »".

¹ Friedrich Hoffman [Halle 1660-1742] était un médecin et chimiste allemand. Il a enseigné la médecine, la chimie ainsi que l'anatomie à l'Académie de Halle. Il est devenu membre de l'Académie des sciences de Berlin en 1701 puis de la Royal Society en 1720.

Rédaction TLF-Étym 2018 : Camille Muller. - Relecture 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

Annexe 4 : Introduction d'un nouveau sémantisme

amentifère, adj. et subst. masc. plur.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. — Adj. (botanique) « qui porte des chatons ». Attesté depuis 1813 (AMHN, volume 20, page 454 : Éponge **amentifère**. *Spongia tupha*). Cf. aussi 1842 SPACH, *Phanérogames*, volume 11, page 315 : [en parlant du Génévrier Fétide] Ramilles-**amentifères** (toujours couvertes de petites feuilles imbriquées) tantôt très-courtes, tantôt plus ou moins allongées ; 1852 RICHARD, *Précis*, partie 2, page 25 : Nous partageons les Apétales en deux divisions principales : 4° les Apétales diclines ; 2° les Apétales hermaphrodites. Les Apétales diclines sont ensuite divisées en : 4° Diclines **amentifères** ; 2° Diclines *sans chatons*, et chacune de ces grandes tribus se partage en deux classes, suivant que l'ovaire est libre ou adhérent ; 1855 (BELYNCK, *Flore*, page 240 : Nous avons remarqué que tous les rameaux **amentifères** provenaient de bourgeons formés la même année et étaient par conséquent le résultat d'une 2^e pousse). — Première attestation lexicographique dans un dictionnaire spécialisé en 1817 (NDHN s.v. : L'Éponge **amentifère** est rameuse, molle, très-poreuse ; a les rameaux ascendants, rares, cylindriques ou légèrement comprimés ; à sommet obtus, semblable à des chatons. Esper l'a figurée vol. 2, pl. 20. Elle vit dans la Méditerranée). Première attestation lexicographique dans un dictionnaire général en 1863 (LITTRÉ : **amentifère**, *adj.* Terme de botanique. Qui porte des chatons [...]). -

B. — Subst. masc. plur. (botanique) « ordre de plantes réunissant les arbres à chatons ». Attesté depuis 1960 (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIQUE¹ : [...] **Amentifères** n. m. pl. Ordre ou super-ordre de plantes à fleurs. (V. AMENTALES). -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique des botanistes *amentifer* adj., attesté au sens « qui porte des chatons » depuis 1552 (*Lexicon graecolatium* : *καρυφόρος*, *amentifer*, Theophrast. Lb.3.hist.plant.cap.7., cf. RAINER, *Intégration*, Annexe 2 p. 25. Cf. THOM in FEW 24, 432a, **AMENTUM** 2.

Rédaction TLF 1973 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Yan Greub ; Franz Rainer.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

aquifère, adjectif

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. (géologie) « qui porte ou qui contient de l'eau ». Attesté depuis 1803 (*Journal des Mines*, volume 16, page 165 : 1°. Que si l'on entame une couche **aquifère** dans le voisinage d'une source, celle-ci diminuera). Cf. aussi 1803 *L'Esprit des journaux*, [janvier], page 236 : Alumine Silicieuse **Aquifère** ; 1843 *Annales sciences physiques*, [mars], volume 6, page 170 : en suivant une chaîne de rochers plus ou moins abruptes qui encaissent une sorte de longue vallée (Wadi-Kawas), et, par conséquent, aussi ce sous-sol **aquifère**, sans lequel la pérégrination serait impossible. — Première attestation lexicographique dans un dictionnaire spécialisé, en tant que mot caché, en 1827, *Dictionnaire sciences naturelles* s.v. REUSSIN [...] Le sulfate de soude **aquifère**. Première attestation lexicographique dans un dictionnaire général, en 1835 RAYMOND, *Édition Diamant* : **Aquifère**, a. qui porte l'eau . -

B. (zoologie) « se dit des organes des animaux aquatiques par lesquels l'eau est expirée et respirée ». Attesté depuis 1819 (NDHN² : Ce dernier appareil se distingue surtout en respiration pulmonaire à sang chaud ou froid ; en respiration branchiale, en respiration trachéale, soit aérifère, soit **aquifère**). Cf. aussi 1834 *Spécies général*, page 2 : on remarque en arrière un large pore qui est l'ouverture du canal **aquifère** placé le long du pied¹ ; 1834 BLAINVILLE, *Manuel d'actinologie*, pages 72 et 73 : L'appareil respiratoire spécialisé doit nécessairement exister dans les zoophytes qui ont une circulation évidente ; mais il parait qu'il tend à se confondre avec l'appareil **aquifère**. — Première attestation lexicographique dans un dictionnaire général, en 1835 RAYMOND : **Aquifère**, a. qui porte l'eau ; puis 1845 BESCHERELLE² : **AQUIFÈRE**, adj. des 2 g. (pr. a-ku-i-fè-re ; et lat., *aqua*, eau ; *fera*, porter). Didact. Qui contient ou charrie de l'eau. *Trachées aquifères*. La première attestation lexicographique dans un dictionnaire spécialisé est également la première attestation pour cette acception. -

Origine :

A./B. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *aquifer* adj., « qui porte ou qui contient de l'eau », attesté depuis 1691 (CHROUET, *Dissertatio*, 26 : « vasa haec aquifera »). Cf. aussi RAINER, *Intégration*, Annexe 2 p. 26. Cf. VON WARTBURG in FEW 25, fascicule 135, 67b, **AQUA** II 7.

¹ Ouvrage portant sur les coquilles vivantes. Ici il est question de leur physiologie.

Rédaction TLF 1974 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Manon Perin. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Yan Greub.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

laticifère, adj et subs. masc. et fém.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

I. — Adj. (botanique) « qui contient du latex ». Attesté depuis 1832 (CANDOLLE, *Physiologie*, page 272 : De ces divers faits, on serait disposé à conclure avec M. Schulz que les vaisseaux **laticifères** des parties foliacées représentent les vaisseaux sanguins des animaux à circulation locale, mais différent de la circulation générale sous ce rapport qu'elle s'exécute dans un organe sans connexion nécessaire avec les autres parties du végétal ; qu'enfin le latex, tantôt plus ou moins laiteux, tantôt transparent, mais offrant toujours dans son intérieur de petites molécules et souvent de petites vésicules, représente le sang tantôt coloré, tantôt incolore des animaux.). — Première attestation dans un dictionnaire général en tant que vedette, en 1842 *Ac⁶ Compl* : LATICIFÈRE. adj. des 2 g. (bot.) Il se dit Des vaisseaux des plantes qui contiennent certains suc. Cf. aussi 1847 BESCHERELLE², *Suppl* : LATICIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait [sic] ; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes qui contiennent certains suc. Première attestation dans un dictionnaire spécialisé 1834 (JOURDAN, *Dictionnaire*, volume 2, page 14 : LATICIFÈRE, adj. , *laticiferus* (*latex*, *latex*, *fero*, porter) Épithète donnée par Schultz aux vaisseaux qui contiennent et charrient le suc laiteux des plantes lactescentes). Il s'agit ici de la première attestation lexicographique dans un dictionnaire spécialisé. -

II. — Subst. masc. B. (botanique) « cellule végétale allongée ou file de cellules, existant dans les tissus de certaines espèces et sécrétant le latex ». Attesté depuis 1844 (BRONGNIART, *Sciences naturelles*, volume 1 page 209 : Les principaux de ces conduits sont droits et à peu près cylindriques, et leurs ramifications paraissent beaucoup plus rares que ne les représente la figure que j'ai citée. Je donne moi-même sous un très fort grossissement [fig. 67] la représentation d'un court tronçon d'un de ces **laticifères** ; les espaces *a, b* lui appartiennent, et c'est pour abrégé que je n'ai pas représenté les globules qui y étaient). -

II. — Subst. fém. C. (botanique) « cellule végétale allongée ou file de cellules, existant dans les tissus de certaines espèces et sécrétant le latex ». Attesté depuis 1847 (SERINGE, *Flore*, volume 1, page 186 : MM. SCHULTZ ET MEYEN ont publié depuis quelques années leurs travaux sur ce nouvel ordre de fibrilles ou vaisseaux, probablement plus hypothétique encore que tous ceux que nous avons vus jusqu'à présent. [...] Si on les a vues communiquer des unes aux autres, on ne les a pas encore observées se branchant comme celles des animaux. M. SCHULTZ admet qu'avec l'âge, aux points correspondants à leurs rétrécissements, il s'opère une division complète ; alors, au lieu d'une cavité continue, les **laticifères** présentent une suite de cavités séparées les unes des autres par autant d'articulations). -

II. — Subst. masc. A. (botanique) « plante qui contient du latex ». Attesté depuis 1931 (PLANTEFOL, *Cours*, volume 2, page 454 : On sait que les Liserons sont des **laticifères**, puisqu'il s'en écoule un lait blanchâtre lorsqu'on brise leurs tiges ou leurs pétioles). -

Origine :

I. / II. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *laticiferus* adj., « qui contient du latex », épithète donnée par Schultz aux vaisseaux qui contiennent et charrient le suc laiteux des plantes lactescentes, cf. ci-dessus **I.** CANDOLLE et JOURDAN ; **II. C.** SERINGE et aussi CARL HEINRICH SCHULZ, *Sur la circulation et sur les vaisseaux laticifères dans les plantes*, Berlin/Paris, Hirschwald, 1839. Cf. RAINER, *Intégration*, 182-193 et Annexe 2 p. 32. À ajouter FEW 5, 197b, **LATEX**.

Rédaction TLF 1983 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Yan Greub ; Franz Rainer.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

séminifère, adj

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

B. (botanique) « qui porte des graines ». Attesté depuis 1765 (*Bibliothèque des sciences*, volume 24, page 493 : Les Observations de M. BASTER dans cette nouvelle Brochure¹, roulent sur des objets fort différens. [...] 3° sur une Plante marine **séminifère**). Cf. aussi 1796, LAMARCK, *Botanique*, volume 4, page 560 : Des fleurs aggrégées ; un calice commun d'une seule pièce, bordé de six à neuf dents, fermé par un réceptacle commun florifère en dessus, **séminifère** en dessous et caduc. — Première attestation lexicographique dans un dictionnaire bilingue en 1812 MOZIN, *Nouveau dictionnaire* : **SÉMINIFÈRE**, a. (qui porte la semence) **samentraged**, erzeugend; An. organes, vaisseaux-s, (qui servent à sécréter la semence ou qui en sont les réservoirs) -e Werkzeuge, -e Gefäße; Bo. partie -, (qui porte les graines) -ertheil — D'après une recherche menée sur Internet, on observe qu'à partir de 1900 le mot devient de plus en plus rare avec ce sémantisme, mais qu'il reste encore employé sporadiquement de nos jours (1944, *RevBotAgrCol*, tome 24, page 12 : (en parlant de l'*amentotaxus argotaenia*) Rameaux di ou trimorphes sur le même arbre, les uns **séminifères** persistants portant de petites feuilles imbriquées très courtes, dressées, adnées à la base [...]). -

A. (anatomie) « dont l'assemblage constitue la substance du testicule, et dans lequel se forme la semence ou sperme (en parlant de vaisseaux, de conduits) ». Attesté depuis 1803 (BOISTE² : **Séminifère**, adj. 2 g. (vaisseau) de la semence, partie des testicules). Cf. aussi 1804, PORTAL, *Cours*, volume 5, page 433 : (à propos d'un animal) On voit facilement la continuité des vaisseaux **séminifères** dans le testicule d'un rat, lorsqu'on l'a fait macérer dans du vinaigre pendant quelque temps ; on peut encore rendre ces vaisseaux très- apparens par le moyen d'une injection de mercure ; 1805, CUVIER, *Leçons*, volume 5, page 16 : L'albuginée ne présente de différence que dans son épaisseur, elle est ordinairement assez mince dans les petits animaux pour que l'on puisse très bien distinguer à travers les vaisseaux **séminifères** ; 1820, HANIN, *Cours*, volume 2, page 394 : (à propos d'un homme) [...] les organes urinaires et **séminifères**. — D'après une recherche menée sur Internet, on observe qu'à partir de 1950 le mot devient de plus en plus rare avec ce sémantisme, mais qu'il continue à être employé sporadiquement de nos jours (1997, ZWANG, *La nouvelle fonction érotique*, page 55 : Au-dessus de chaque testicule, une formation allongée en cimier de casque, l'*épididyme*, recueille la production des canaux **séminifères** : ce n'est pas encore du sperme, mais un « jus de couilles » très épais, composé presque uniquement de spermatozoïdes, cf. aussi 2002, *Médecine tropicale*, volume 62, numéro 5, page 532 : les cellules tumorales entourent les tubes **séminifères**). -

Origine :

B. Transfert linguistique : calque du latin scientifique des botanistes *seminiferus*, *seminiferæ* subst. fém. plur., attestés dès 1623 chez Caspari Bauhini, *Pinax Theatri Botanici*, Bâle, p. 206 et en 1763 chez Andanson pour désigner la classe des plantes qui portent des graines : *Staminibus carentes et flore, seminiferae* (ANDANSON, *Famille des Plantes*, Préface, lj). Cf. VON WARTBURG in FEW 11, 427a, SEMEN II 5 ; RAINER, *Intégration*, Annexe 2, p. 211, 213.

A. Transfert linguistique : calque du latin scientifique des botanistes *seminiferus* adj., attesté chez LINNÉ, WALLROTH, HALLER, etc., dans *Caroli a Linné equitis Systema vegetabilium*, Jos. Augusto Schultes, Stuttgartiae : Cottae, 1820, vol. 6, p. 288 : *valvulæ seminiferæ*. Cf. VON WARTBURG in FEW 11, 427a, SEMEN II 5.

¹ Il s'agit des "Récréations philosophiques etc." par Mr. Job Baster, Tome II. Livre III. A Haerlem, chez J. Bosch, in 4. de 45 pages, sans les Planches, et une Table des Matières pour ce second Tome" (1711-1775).

Rédaction TLF 1992 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Yan Greub ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 01 avril 2019.

Annexe 5 : Datations manquantes dans le TLF(i)

aluminiforme, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Ajout à la nomenclature du TLF(i) (minéralogie) « qui a la forme de l'alun ». Attesté depuis 1772 (ROMÉ DE L'ISLE, *Essai de cristallographie*, page 230 : *Argent vierge*, **aluminiforme**, 366. Ses cristaux se ramifient comme ceux de l'Alun, 367). Cf. aussi 1773 : ROMÉ DE L'ISLE, *Description Méthodique*, page 230 : *Blende brune* en cristaux octaédres, **aluminiformes**, groupées avec mine de plomb tessulaire en cubes dont les angles sont tronqués, mine d'arsenic blanche rhomboïdale, spath calcaire prismatique et spath séléniteux en tables : de *Marienberg* en Saxe ; 1777 SAGE, *Éléments de minéralogie*, volume 2, page 348 : [à propos de l'or natif octaèdre] On le trouve en Boitza en Transilvanie, dans le quartz. Il est en petits cristaux **aluminiformes** très-réguliers, quelquefois tronqués en lames hexagones, dont les bords en biseau sont des trapèzes alternes ; 1801 HAÛY, *Traité*, volume 3, page 292 : l'octaèdre **aluminiforme**). — Ø dictionnaires spécialisés et généraux. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *aluminiformis* adj., « fait en forme d'alun », attesté depuis 1757 DÉZALLIER D'ARGENVILLE, *La zoomorphose*, Table alphabétique, p. iv : *Aluminiformis*, fait en forme d'Alun. Cf. RAINER, *ZrP* 125, 80. À ajouter FEW 24 377b, ALUMEN II 2.

Rédaction TLF-Étym 2018 : Camille Muller. - Relecture 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

bulbiforme, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Ajout à la nomenclature du TLF(i) (botanique) « qui est en forme de bulbe ». Attesté depuis 1783 (BULLIARD, *Dictionnaire* : **BULBIFORME**, qui a la forme d'une [sic] bulbe). Cf. aussi 1813 (CANDOLLE, *Théorie*, page 349 : [s.v. *Bulbille*] petits tubercules **bulbiformes**, séparables de la plante-mère et susceptibles de produire de nouveaux individus : on les nomme vulgairement *Bulbes (Bulbi)* [...] ; 1824 (DictHistNat, volume 5, [s.v. DENDROBION DE LA BARRINGTONIE] : Sa tige est **bulbiforme**, comprimée, surmontée de trois à quatre feuilles oblongues, acuminées, glabres, striées longitudinalement et pétiolées) ; 1835 (POUCHET, *Traité*, volume 1, page 178 : Les épidendres ont une tige dont l'extrémité inférieure se gonfle et devient **bulbiforme**). — Première attestation dans un dictionnaire général en 1814 LE TELLIER, *Nouveau dictionnaire* : **BULBIFORME**, adj. qui a la forme d'un bulbe. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *bulbiformis* adj., « qui a la forme d'un bulbe », attesté depuis 1670 chez Georg SEGER, *Theoremata physica de corpore animalium et in specie de ventribus, artubus et carnibus* [...], Thorunii, Johannes Coepseus, p.8 : *Oculus est pars faciei bulbiformis, objecta visibilia recipiens, et sensui communi offerens*. À ajouter FEW 1, 605a, **BULBUS**.

Rédaction TLF-Étym 2018 : Camille Muller. - Relecture 2019 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

fructiforme, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Ajout à la nomenclature du TLF(i) (botanique) « qui a la forme ou l'apparence d'un fruit ». Attesté depuis 1802 (BULLIARD, *Dictionnaire* : FRUCTIFORME. (*Fructiformis*.) Qui a la forme ou l'apparence d'un fruit. Le pédoncule de l'*Acajou*, le disque fructifère du *Quassi*, l'enveloppe hérissée du *Châtaignier*, le réceptacle commun des graines du *Fraisier*, etc. sont **fructiformes**). Cf. aussi 1816 (*Dictionnaire sciences médicales* [s.v. FIGUIER] : En pénétrant dans la substance des figues, les cynips ouvrent les tubes, les cellules dans lesquelles circulent les fluides séveux ; ils rompent les utricules qui contiennent les sucs propres. Il survient alors des épanchement, des stases ; la vie propre à cette production **fructiforme** diminue et finit bientôt par s'éteindre) ; 1839 GALTIER, *Traité*, page 43 : Productions **fructiformes**, composées d'un réceptacle charnu renfermant dans son intérieur plusieurs petites akènes. — Première attestation lexicographique dans un dictionnaire général en 1803 BOISTE² : † **Fructiforme**, adj. 2 g. qui a la forme d'un fruit. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin *fructiformis* adj., « qui a la forme ou l'apparence d'un fruit », attesté depuis 1802 chez BULLIARD, *Dictionnaire*, cf. ci-dessus. Cf. RAINER, ZrP 125, 74. À ajouter FEW 3, 826a, FRUCTUS II 5.

Rédaction TLF-Étym 2018 : Camille Muller. - Relecture 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

globuliforme, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Ajout à la nomenclature du TLF(i) (minéralogie) « qui a la forme, l'aspect d'un globule ». Attesté depuis 1801 (HAÛY, *Traité*, volume 2, page 171 : **Globuliforme**. Stalactites calcareus, globularis, etc.[...]). Cf. aussi 1809 *Journal de physique*, numéro de juillet 1809, page 180 : Le carbonate de chaux artificiel, la craie de Meudon et la chaux carbonatée **globuliforme** sont bien lumineux à la seule clarté du jour : leur lueur subsiste même dans l'obscurité pendant 7 à 8" ; 1811, LA MÉTHERIE, *Leçons*, volume 1, page 165 : Mine de fer limoneux, globuleux ou pissiforme, ou fer oxidé **globuliforme**). — Première attestation dans un dictionnaire général en 1826 MOZIN² : Globuliforme, a. (en forme de *globule*) fugelicht, fugelig, fugelförmig; minéral-, -es Frz. Première attestation dans un dictionnaire spécialisé en 1834 JOURDAN, *Dictionnaire* : **GLOBULIFORME**, adj., *globuliformis* (*globulus*, *globule*, *forma*, forme). Se dit, en minéralogie, d'un corps disposé en globules dont l'intérieur est continu, sans couches concentriques. Ex. *Chaux carbonatée globuliforme*. -

Origine :

Formation française : dérivé du substantif *globule** à l'aide du suffixe *-iforme* (et non *-forme*, TLF et COTTEZ²). Cf. RAINER, ZrP 125, 80. À ajouter FEW 4 158b, GLOBUS 4.

Rédaction TLF-Étym 2018 : Camille Muller. - Relecture 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 11 avril 2019.

Annexe 6 : Étymologies inédites

antimonifère, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

(chimie) « qui contient de l'antimoine ». Attesté depuis 1801 (HAÛY, *Traité*, volume 3, page 462 : Plomb sulfuré **antimonifère**, vulgairement *galène antimoniale*). Cf. aussi en 1858, BOISSE, *Recherches*, page 28 : Le gîte de Buzeins [...] est le seul dont le minéral [sic] **antimonifère** paraît constituer l'élément essentiel. — Première attestation lexicographique dans un dictionnaire spécialisé, en tant que mot caché, en 1816, NDHN² s.v. Argent Antimonié Sulfuré [...] ARGENT BLANC OU MINE D'ARGENT BLANCHE On a également donné ce nom à l'Argent antimonial et au Plomb sulfuré **antimonifère** et ferrifère. Première attestation lexicographique dans un dictionnaire spécialisé, en tant que vedette, en 1834 JOURDAN, *Dictionnaire* : ANTIMONIFÈRE, adj., *antimonifer, antimoniferus ; spiessglanzhaltig* (all.). Se dit, en minéralogie, d'une substance qui contient accidentellement de l'antimoine. Ex. *Plomb sulfuré antimonifère*. Première attestation lexicographique dans un dictionnaire général en 1842, *Ac⁶ Compl.* : ANTIMONIFÈRE. adj. des 2 g. (minér.) Qui contient de l'antimoine. -

Origine :

Formation française : confixé formé du confixe *antimon-* (extrait du latin *antimonium*) et du confixe *-ifère* (et non *-fère**, TLF et COTTEZ² ; cf. pour cette formation savante, l'analyse de RAINER, *Intégration*, 182-193 et Annexe 2, 26). Cf. GOSSEN in FEW 24, 656a, ANTIMONIUM.

Rédaction TLF 1974 (s.v. *antimonié*) : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Manon Perin. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Yan Greub.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

diamantifère, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

(minéralogie) « qui contient des diamants ». Attesté depuis 1803 (*Encyclopédie méthodique, Géographie*, Volume 5, page 223 : Le fer hydraté qui les entoure provient des schistes ferugineux qui constituent les cimes des montagnes au pied desquelles coulent les rivières **diamantifères** ; ce qui explique pourquoi ces rivières les charrient). Cf. aussi 1826 AMONDIEU, *Minéralogie*, page 324 : *Leçon XIV* [...] « Substances Disséminées » [...] On n'a que des données assez vagues sur la nature des dépôts **diamantifères** de l'Inde ; 1826 AnnScNat, volume 9, page 224 : le terrain **diamantifère** du Brésil ; 1828 DUMAS, *Traité*, page 427 : Les terrains **diamantifères** sont rares. On n'en connaît que dans l'Inde, dans l'île de Bornéo et au Brésil ; 1836 BOUÉ, *Guide*, page 498 : C. du district **diamantifère** de Panna, Bundelkhand ; 1848 *Ac. des Sciences, Mémoires*, page 392 : Enfin, l'une des rivières qui avoisinent jusqu'aux cascades où on lave les sables **diamantifères**, coule entièrement sur les grès qui forment seuls les vastes campos du S. — Première attestation dans un dictionnaire général en 1864, LITTRÉ : DIAMANTIFÈRE (dia-man-ti-fè-r'), adj. Qui contient du diamant. Terrain **diamantifère**¹, puis LACHÂTRE² (1865). Première attestation dans un dictionnaire spécialisé en tant que mot caché en 1851 JÉHAN, *Dict. de chimie*, volume 46, page 519, s.v. *diamant* : C'est absolument sans aucune raison qu'on a prétendu, relativement aux Indes surtout, que ces dépôts **diamantifères** étaient des débris de terrains trappéens, expression vague qui indique le plus souvent des roches d'origine ignée ; on peut croire avec plus de fondement que ce sont des débris de montagnes primitives ou tout au plus intermédiaires, comme nous verrons plus loin en parlant de l'or. Première attestation dans un dictionnaire spécialisé en tant que vedette en 1884 *Dictionnaire Encyclopédique* : DIAMANTIFÈRE T. de minér. Sable, terrain contenant du diamant . -

Origine :

Formation française : dérivé du substantif *diamant** à l'aide du suffixe *-ifère* (et non *-fère**, TLF et COTTEZ²). Cf. pour cette formation savante, l'analyse de RAINER, *Intégration*, 182-193. Cf. VON WARTBURG in FEW 24, 132b, ADAMAS I 2.

¹ Ici l'auteur mentionne que ce lemme ne figure pas dans le Dictionnaire de l'Académie.

Rédaction TLF 1979 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Manon Perin. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Yan Greub ; Franz Rainer.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

cholériforme, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

(médecine) « dont les symptômes sont semblables à ceux du choléra ». Attesté depuis 1832 (TROLLET, *Choléra-Morbus*¹, page 83 : On voit aussi les prodromes du Choléra, lesquels sont communs à beaucoup d'autres maladies, se manifester chez un grand nombre de personnes sans conséquence grave, ou s'accompagner d'accidents cholériformes. Cette circonstance, remarquée à Saint-Petersbourg, à Varsovie, etc., a été très évidente à Paris). Cf. aussi en 1832 *Traitement du Choléra-Morbus*, page 286 : Des affections cholériformes ; 1836 PASCAL, *Mémoire sur le Choléra-Morbus*, page 271 : Les cas de choléra ou de gastro-colite cholériforme, qui ont éclaté à Paris et à Metz, dans l'automne de 1833, peuvent ajouter aux craintes émises. On peut tirer les mêmes conséquences des faits de choléra observés cette année (1834), et qui sont relatés au commencement de ce travail. — Première attestation dans un dictionnaire spécialisé, en tant que mot caché, en 1859 dans le *Dictionnaire de médecine usuelle*, volume 2, s.v. GLACE : Lorsque le corps est également échauffé par une température élevée, comme pendant l'été, l'usage des glaces, plus savoureuses dans cette saison des fruits, est aussi agréable que bienfaisant ; mais l'usage des glaces après un exercice violent expose aux accidents les plus graves. Il peut déterminer soit une gastrite, soit une pleurésie, une fluxion de poitrine ou une entérite, et, sous une influence épidémique particulière, produire des accidents cholériformes, intenses, tels que ceux qui ont été constatés à Paris en 1832 et 1849. Première attestation dans un dictionnaire général en 1863 LITTRÉ : † CHOLÉRIFORME (ko-lé-ri-for-m'), adj. Terme de médecine. Qui a l'apparence du choléra. Entérite cholériforme. — ÉTYM. Latin hypothétique *choleriformis*, de *cholera*, et *forma*, forme. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *choleriformis* adj., « dont les symptômes sont semblables à ceux du choléra », attesté en 1848 chez UNDERWOOD, *Handbuch der Kinderkrankheiten*, 248 : D. *choleriformis* oder Cholera infantilis ; cf. aussi en 1853 dans RICHTER, *Schmidt's Jahrbücher*, 60 : *Enteritis choleriformis*. Le terme *choleriformis* est certainement plus ancien et a dû circuler parmi les médecins, lors d'échanges oraux ou écrits non publiés, à l'occasion de l'épidémie de choléra qui a frappé le monde à partir de 1826. À en juger d'après les citations suivantes, la forme du mot était parfaitement transparente pour les médecins de l'époque : Autour du choléra, quand il règne quelque part, pullulent une foule de maladies qui empruntent ses formes / Lorsque la forme cholérique n'est qu'un masque derrière lequel se cache une autre affection, il importe de le reconnaître car, en traitant l'affection essentielle, on fait tomber cet échauffement cholérique (*Gazette médicale de santé, clinique des Hôpitaux de Paris et Journal spécial du Choléra-Morbus réunis*, Bruxelles : Grignon, avril 1832, 260-261). Le mot est attesté en italien dès 1831 chez Michele Buniva, médecin italien francophone qui a exercé en France et qui était bien introduit auprès de Napoléon² : [...] dachè gli anzidetti *choleriformi* fenomeni non durano per lo più che pochi giorni, mentre le febbri, a cui si associano, durano talvolta più settimane / Tengo poi per certissimo che le altre sopracennate *choleriformi* affezioni altro non sieno che febbri intermittenti, perniciose, coleriche, or manifeste ed or larvate (BUNIVA, *Trattato*, 46). À ajouter FEW 2, 643b, CHOLERA II.

¹ Les médecins français, Louis-François Trollet [1777-1852], Augustin-Pierre-Isidore Polinière [1790-1856] et Alexandre Bottet [1796-1849], auteurs du *Rapport sur le Choléra-Morbus de Paris, présenté à M. Le Maire et au conseil municipal de Lyon* faisaient partie de la commission envoyée à Paris par la ville de Lyon, durant l'épidémie de choléra (1832), afin d'y observer les ravages de l'épidémie, d'y étudier les symptômes et de connaître les remèdes et les mesures administratives mises en place : Introduction, p. 5 : « L'utilité de bien étudier les symptômes et la marche du Choléra et de connaître les remèdes et les mesures administratives qu'on lui avait opposés avec le plus de succès, engagea l'Intendance à former une Commission de trois médecins, qui partirait aussitôt pour l'observer sur le nouveau théâtre de ses ravages ». Cette épidémie de choléra, qui a été caractérisée comme la deuxième pandémie de choléra asiatique, est née en Inde vers 1826 et s'est répandue au reste du monde par plusieurs vagues, jusqu'au milieu du 19^e siècle. Elle affecta la France en mars 1832 et causa rapidement de nombreuses victimes, ainsi qu'en 1849, où cette dernière permit une avancée sociétale en France par l'adoption d'une loi datant du 13 avril 1850 concernant les logements insalubres. L'épidémie de choléra de 1849 a donné lieu également à de nombreuses publications médicales à l'exemple de : *Considérations sur la nature du choléra observé en 1849, dans l'arrondissement de Riom (Puy-de-Dôme)* par J.-J.-Hyppolyte Aquilhon, Paris : Baillière, 1850.

² Michele Buniva [Pinerola 1761-Piscina 1834] était un médecin et vétérinaire italien. En 1788, il étudia en France les structures scientifiques des villes de Paris, Montpellier et Marseille. De retour en Italie, il est contraint à l'exil quelques années plus tard. Il s'installa alors à Paris, où il exerça son métier de médecin, étudia l'environnement scientifique français et fréquenta la très prestigieuse École vétérinaire de Maisons-Alfort. En 1800, il fut nommé membre du Comité des vaccins de Paris, puis professeur d'*hygiène publique et privée* en 1805 par Napoléon. Son ouvrage *Trattato delle varie specie di cholera-morbus* (1831) porte sur les réflexions concernant le diagnostic, le pronostic et le traitement du Choléra-Morbus, dans les différentes régions d'Europe et d'Asie. Dans ses sources, il indique plusieurs ouvrages écrits par des médecins français, qui traitent de cette épidémie transfrontalière : *Mémoire et observations sur l'épidémie de Choléra-Morbus qui a régné au Bengale pendant l'été de l'an 1818* par J.J. Deville, 1819 ; *Sur le Choléra-Morbus de L'inde et des pays méridionaux de l'Europe* par M. Robert, 1831 et *Remarques sur le Choléra-Morbus* par le Dr Lind.

Rédaction TLF 1977 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2019 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2019 : Jean-Paul Chauveau ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 11 avril 2019.

pisciforme, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Attesté depuis 1775 (VALMONT, *Dictionnaire*³, s.v. SAUMON, volume 8 : [...] L'animal de mer **pisciforme** le plus énorme de tous, qui est la baleine, a aussi la faculté de bondir quelquefois quinze à vingt pieds de haut. Voyez BALEINE.). Cf. aussi 1820 DESMAREST, *Mammologie*, pages 29, 45 et 509 : MAMMIFÈRES CÉTACÉS. Les deux extrémités antérieures seulement existant et en forme de nageoires ; dents en nombre variable, quelquefois remplacée par des lames de corne ; corps **pisciforme**, destiné pour la natation ; deux mamelles. [...] / MAMMIFÈRES AQUATIQUES. Deux membres antérieurs seulement, en forme nageoires ; corps plus ou moins **pisciforme**, terminé par une queue aplatie horizontalement. / Corps **pisciforme**, terminé par une nageoire horizontale à deux lobes ; 1825 MAGENDIE, *Précis élémentaire de Physiologie*, III^{ème} Tableau : AMPHIBIES. Membres postérieurs très-raccourcis et élargis, à plates et phalanges développées en nageoires et palmées ; à corps **pisciforme** ; 1827 DESMAREST, *Œuvres*, volume 3, page 443 : (à propos de la salamandre terrestre) : [...] Comme la mère avait été prise dans l'eau, et paraissait très proche de son terme, je pensai que l'eau était l'élément qui convenait à ces nouveau-nés, ce qui d'ailleurs se trouvait confirmé par leur état **pisciforme** ; c'est pourquoi je me pressai de les faire tomber dans une jatte pleine d'eau, où ils nagèrent très-bien. — Première attestation dans un dictionnaire, en tant que mot caché, en 1803 BOISTE², s.v. Cétacée : Cétacée, adj. 2 g. s. Cétacéi. les grands animaux plagiures, vivipares, **pisciformes**, à nageoires, sans écailles, à mamelles, (la baleine, etc.) [...]. Cf. aussi en 1826 dans MOZIN², s.v. Cétacé : Cétacé, s. a. (pt. de gr. ani. vivipares, **pisciformes**, tel que la baleine en lat. Cétus) [...]. Puis attesté en tant que vedette en 1834 dans JOURDAN, *Dictionnaire* : **Pisciforme**, adj., *pisciformis* (*piscis*, poisson, *forma*, forme) ; qui a la forme d'un poisson. Ex. *Binoculus piscinus*. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *pisciformis* adj., « qui a la forme d'un poisson », attesté depuis 1752 dans le titre de l'ouvrage de Jacob Christian Schäffer¹ intitulé « *Apus pisciformis insecti aquatici species noviter detecta brevibusque descripta* ». Cf. VON WARTBURG in FEW 8 586a, PISCIS II 1.

¹ Jacob Christian Schäffer [Querfurt 1718–Ratisbonne 1790] était un botaniste, mycologue, entomologiste, ornithologue et inventeur allemand, membre de plusieurs académies des sciences, notamment en Allemagne.

Rédaction TLF 1988 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2019 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2019 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 11 avril 2019.

serpentiforme, adj. et subst.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. — Adj. (histoire naturelle) « qui a la forme d'un serpent, qui évoque le serpent par sa forme mince ». Attesté depuis 1788 (LACÉPÈDE, *Quadrupèdes*, volume 1, page 438 : C'est également au Seps qu'il faut rapporter les lézards nommés vers **serpentiformes** d'Afrique, et dont M. Linné a fait une espèce particulière sous le nom d'*Anguina*). Cf. aussi 1794 DUPUIS, *Origine*, volume 2, page 182 : (en parlant d'une divinité) Il ajoute, que les Phéniciens donnoient à cette divinité **serpentiforme** le nom de *Bon Génie*, ou de *Génie Bienfaisant*, épithète d'Esculape, dieu de la santé ; et que les Egyptiens l'appeloient Cneph ; 1799 LACÉPÈDE, *Histoire naturelle*, volume 2, page 439 : (à propos de la lote) On a écrit que, dans quelques circonstances, la lote étoit *vipère*, c'est-à-dire que les œufs de cette espèce de gade éclosaient quelquefois dans le ventre même de la mère, et par conséquent avant d'avoir été pondus. Cette manière de venir à la lumière n'a été observée dans les poissons osseux que lorsque ces animaux ont réuni un corps allongé, délié et **serpentiforme**, à une grande abondance d'humeur visqueuse, comme la lote ; 1816 *Journal de Physique*, volume 82, page 447 : Les syngnathes auront été la souche des pétromysons et des lamproies, lesquels ont produit d'une part, les poissons osseux apodes, ou **serpentiformes** et les squales. On voit en effet que, sous bien des rapports, les pétromysons ont pu être la souche de ces animaux qui, en apparence, sont assez différens ; et ensuite ces poissons osseux **serpentiformes** auront produit les ophidiens qui, tous revêtus d'une peau écailleuse, seront restés sans développement ultérieur. — Première attestation dans un dictionnaire spécialisé, en tant que mot caché, en 1804 NDHN¹, s.v. UNIBRANCHAPERTURE, *Unibranchaperura*, genre de poissons établi par Lacépède dans la division des ABDOMINAUX. Il a pour caractère : point de nageoires pectorales ; le corps et la queue **serpentiformes** ; une seule ouverture branchiale, et cet orifice situé sous la gorge ; la dorsale et l'anale basses, et réunies à la nageoire de la queue. Première attestation en tant que vedette en 1824 : RAYMOND, *Supplément*¹ : SERPENTIFORME. adj des 2 g. Qui est en forme de serpent. *Ligne serpentiforme*. Première attestation dans un dictionnaire bilingue en 1828 : MOZIN² : SERPENTIFORME, a. (en forme de *serpent*) schlangenförmig. -

B. — Subst. (histoire naturelle) « cépole qui a la forme d'un serpent ». Attesté en 1799 (LACÉPÈDE, *Histoire naturelle*, volume 2, page 529 : LE CÉPOLE SERPENTIFORME^{*1}. Le *tænia* a le museau arrondi ; le **serpentiforme** l'a pointu. La nageoire caudale du *tænia* est pointue ; il paroît que celle du **serpentiforme** est fourchue. On a donc eu raison de ne pas les rapporter à la même espèce. On a comparé le second de ces cépoles à un serpent ; on l'a appelé *serpent de mer*, *serpent rouge*, *serpent rougeâtre* ; et voilà pourquoi nous lui avons donné le nom distinctif de **serpentiforme**). -

Origine :

A. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *serpentiformis* adj., « qui a la forme d'un serpent », attesté depuis 1757 DEZALLIER D'ARGENVILLE, *La Zoomorphose*, p. lxxxiv : *Serpenti-formis*, tortillé comme un Serpent ; cf. aussi en 1766 LINNÉ, *Systema Naturae*, vol. 1, p. 371 : Vermis *serpentiformis* ex africa. Cf. JÄNICKE in FEW 11 552b, SERPENS II 2.

B. Formation française : ellipse de *cépole serpentiforme*, attesté chez Lacépède² (cf. ci-dessus).

¹ L'astérisque ici présente renvoie à une note donnant le nom latin de cette espèce : *Cepola serpentiformis*. À noter que le cépole est un poisson osseux à nageoire dorsale épineuse, au corps *serpentiforme*, dont la bouche est munie de dents crochues, et qu'on trouve principalement dans la Méditerranée.

² Bernard Germain de Lacépède [Agen 1756–Epinay-sur-Seine 1825] était un naturaliste et zoologiste français. Il est connu pour son ouvrage majeur consacré aux poissons et publié entre 1798 et 1803, cf. ci-dessus.

Rédaction TLF 1992 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2019 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2019 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 11 avril 2019.

Annexe 7 : Notices vélocifère ; célérifère ; vélocipède

vélocifère, subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. « véhicule public hippomobile rapide ». Attesté depuis 1803 [27 août] (CHRISTIAN, *Machines*, volume 7, Paris, 1824, pages 258/259 : 565. 27 août 1803. Brevet d'invention de quinze ans, pour des voitures dites **vélocifères**, au sieur Chabannes [...] La caisse [de ces voitures] est aussi d'une construction nouvelle ; ses brancards sont élevés au-dessus des brancards de la voiture par les ressorts, par les tasseaux et autres supports, de manière à n'y pas toucher. Sur ces brancards sont des sièges et une cave au-dessous, pour recevoir les pieds. Cette caisse, n'ayant plus besoin d'être élevée de plus de trois pieds, est beaucoup plus légère et plus solide : lorsqu'elle devra servir pour des voyageurs, elle sera construite de manière à avoir un ou deux magasins pour les bagages, ouvrant intérieurement et extérieurement). Cf. le couplet extrait d'une comédie intitulée les **Vélocifères**¹, représentée au théâtre du Vaudeville le 29 floréal an XII (19 mai 1804) : Vous, partisans du petit trot, Cochers qui ne vous pressez guère, Voulez-vous arriver plutôt Que le plus prompt **Vélocifère** ? Sachez remplacer aujourd'hui La rapidité par l'adresse, En partant deux jours avant lui Vous le gagnerez de vitesse [sic] (*Les Vélocifères*, page 32). Cf. encore, en 1804, une autre attestation dans le rapport de MM. Monge et Prony sur les vélocifères de M. de Chabannes présenté devant l'Académie des Sciences lors de la séance du 16 vendémiaire an XIII (8 octobre 1804) : La Classe, d'après la demande de M. de Chabannes, nous a chargés d'examiner les **vélocifères** dont il est l'auteur (*Procès-verbaux Académie des Sciences*, volume 3, 1913, page 139). Et aussi, en 1806, SALLENTIN, *L'improvisateur*, volume 21, pages 22-23 : Les **vélocifères** sont des voitures d'un genre nouveau destinées à aller comme le vent. Elles sont montées sur des roues très légères, qui ne paraissent pas être des roues de fortune pour les inventeurs : Chez nous, les cochers n'allaient pas, La diligence allait au pas, Les fiacres n'allaient guères. (bis) Secondant notre goût léger, Un savant nous fait voyager Par les **vélocifères**. (bis) (Armand Gouffé)². On peut lire dans le *Guide des promenades*, Paris : Paulin et Lechevalier, 1855, page 33 : Allez maintenant vers le Cours-la-Reine, cette promenade à la mode au dernier siècle, et qui aujourd'hui n'est plus qu'un chemin banal ouvert aux **célérifères** de Passy, aux **vélocifères** de Saint-Cloud, aux gondoles de Versailles, et à tous les omnibus qui partent de la barrière des Bons-Hommes pour jeter les voyageurs dans les différents quartiers de la capitale. — Première attestation lexicographique en 1809 : (WAILLY⁴ : ***Vélocifère**, s. m. voiture légère et rapide) ; 1820 (LEMARE, *Dictionnaire*, pages 377 et 378 : 3° ADJECTIFS DES DEUX GENRES [...] Accéléfifère (*) / (*) Voyez note 1, page suivante / Vélocifère (1) / (1) il est facile de remarquer que tous les adjectifs en *fère* ont pour base un substantif. Les mots nouveaux **accéléfifère** et **vélocifère**, sont donc évidemment formés contre l'analogie des mots en *fère* et sont de véritables barbarismes. Car ils devraient signifier : *qui porte des personnes accélérées, et des personnes véloces*). -

B. SENS FANTÔME « ancêtre de la bicyclette, succédant au célérifère et précédant la draisienne ». [Cette acception enregistrée par le TLF sur la foi de Baudry de Saunier n'a jamais existé]. Attesté depuis 1869 (JO du 9 janvier 1869, page 3 : Le vélocipède, ce nouvel appareil de locomotion que l'on voit circuler dans Paris, était un équipage fort en vogue il y a soixante ans et faisait les délices des incroyables de l'époque. Seulement, il était désigné par le nom plus rationnel de **vélocifère**. On appelait vélocipède la personne qui le dirigeait. Le jardin de Hanovre était le rendez-vous des amateurs, et c'est de la terrasse donnant sur le boulevard des Italiens que partaient les **vélocifères** nombreux engagés dans les paris de course et qui se dirigeaient, soit sur la ligne des boulevards, soit sur les Champs-Élysées et le cours la Reine. Le 29 floréal an XII (19 mai 1804), on représenta au théâtre du Vaudeville une comédie intitulée les **Vélocifères**. Elle avait pour auteur [sic] MM. Dupaty, Chazet et Moreau. [...] On applaudissait surtout à outrance le couplet suivant qui ne manque pas d'à-propos, même aujourd'hui : Vous, partisans du petit trot, Cochers qui ne vous pressez guère, Voulez-vous arriver plutôt Que le plus prompt **Vélocifère** ? Sachez remplacer aujourd'hui La rapidité par l'adresse ; En partant deux jours avant lui, Vous le gagnerez de vitesse (JO du 9 janvier 1869, page 3, cité par LITTRÉ (1872) et FRANCE, *Langue verte*). — Dès 1851, on trouve une trace tout à fait isolée de la confusion **vélocifère** / **vélocipède** (= **draisienne**) dans un ouvrage du Docteur Auguste Debay³, intitulé *Hygiène générale de la beauté humaine spécialement chez la femme*. En effet, lorsque celui-ci passe en revue les différents types d'exercices de gymnastique contribuant au bien-être de l'individu, il écrit : **Exercices mixtes**, c'est-à-dire tenant le milieu entre les exercices actifs et les exercices passifs ; le jeu de la bague, le **vélocifère**, mécanique ingénieuse, qu'on enfourche comme un cheval, l'équitation, etc. (page 202). Les éditions de 1853, 1864 et 1885, qui portent le titre *Hygiène et perfectionnement de la beauté humaine*, ajoutent une précision relative au fonctionnement du vélocifère : le **vélocifère**, mécanique ingénieuse, qu'on enfourche comme un cheval et qui vous emporte plus ou moins rapidement, selon l'impulsion qu'on lui donne ; l'équitation, la balançoire, etc., etc. (éd. 1853, page 296 ; éd. 1864, page 280 ; éd. 1885, page 280). Cette erreur échappée à la plume d'un auteur à succès pour des raisons de ressemblance formelle, est peut-être le premier témoignage de cette bévue répétée très régulièrement et continuellement par la presse spécialisée ou généraliste ainsi que par les dictionnaires et les historiens du cycle, à partir de 1869 jusqu'à nos jours via Internet. — La confusion entre le **vélocifère** et le **vélocipède** amorcée au seuil de l'année 1869, au moment où le vélocipède à pédales entre dans la pratique journalière, non seulement à Paris et en France, mais dans toutes les principales villes de l'Europe, circula très vite dans le milieu de la presse. Elle sera aussitôt dénoncée par *Le Petit journal* dès le 9 janvier 1869 (page 2), qui constate que : « Plusieurs journaux ont répété cette semaine⁴ que le vélocipède remonte au premier Empire, et que ce véhicule portait alors le nom de **vélocifère**. Nous trouvons, en effet, dans l'*Almanach impérial de 1811*, une entreprise de **vélocifères**, dont le siège était rue Croix-des-Petits-Champs, hôtel de l'Univers, 12. Mais c'étaient des voitures conduites en poste, partant tous les jours pour Mayence, Strasbourg et l'Allemagne. Cette rectification n'a pas été prise en compte ou est passée totalement inaperçue, puisque, quelques jours plus tard, *Le Voleur* du 15 janvier 1869 (page 45) répète, lui aussi, mais sans mentionner sa source, les informations probablement puisées dans le JO du 9 janvier 1869, cité ci-devant. L'extrait suivant emprunté au *Vélocipède illustré* du 6 janvier 1870 montre comment les premiers historiens du cycle partis à la recherche d'un mot pour désigner l'ancêtre rudimentaire et influencés par une consonance semblable, jetèrent leur dévolu sur **vélocifère** : Le mot vélocipède ne date que de quelques années, nous dit notre correspondant, bien qu'il soit très naturellement formé. Il a remplacé, depuis l'invention des pédales le mot **Vélocifère** qui se rencontre dans les vieux dictionnaires » (*Le Vélocipède illustré* du 6 janvier 1870, page 2). Quelques années plus tard, en 1878, *Le Courrier de Vaugelas*, périodique linguistique consacré à la « propagande de la langue française », emboîte le pas au JO du 9 janvier 1869, et perpétue cette grossière erreur lorsqu'il répond à une question d'un abonné qui a trait au **vélocipède** : Si l'espèce de cheval en question avait des pieds, je comprendrais qu'on l'appelât **vélocipède**, terme forgé des mots latins *velox*, rapide, et de *pes* (*edis*), pied. Mais comme il a deux roues, je crois qu'il serait mieux nommé **vélocifère**, nom qui, du reste, a été donné à un équipage de cette espèce fort en vogue au commencement du premier Empire, comme le montrent : 1° Ce titre d'un ouvrage que j'ai trouvé sur le catalogue de la Bibliothèque nationale : Miroir de l'ancien et du nouveau Paris, avec treize voyages en **vélocifères** dans les environs. Orné d'un plan de Paris et de 18 gravures. Par L. Prodhomme (1804). 2° La pièce intitulée les **Vélocifères**, qui fut jouée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 19 mai 1804, et où se trouvent ces vers : Cochers qui ne vous pressez guère, Voulez-vous arriver plus tôt Que le plus prompt **vélocifère** ? A la même époque, on appelait **vélocipède** la personne qui circulait montée sur l'appareil de locomotion dont je viens de parler. Ce mot, à mon avis, valait également mieux que **vélocipédiste**, le terme actuel. Aussi, ai-je l'espoir que, dans la nouvelle édition de son Dictionnaire, l'Académie adoptera **vélocifère** pour désigner le véhicule, et **vélocipède** pour désigner celui qui s'en sert⁵.

Il faudra attendre le 15 août 1879 pour que cette assertion selon laquelle le nom de **vélocifère** avait été donné au commencement du premier Empire à un équipage de l'espèce du vélocipède soit mise en doute dans *Le Courrier de Vaugelas* suite à la publication d'un rectificatif trouvé dans la correspondance de M. Maisonrouge⁶ en date du 27 février 1878 : Vous êtes tombé, Monsieur, dans une grave erreur, permettez-moi de vous le faire remarquer, à propos de **vélocifère**, qui n'a jamais eu le moindre rapport avec *vélocipède*. En relisant les courts textes que vous relatez, vous vous convaincrez qu'il faut considérer le **vélocifère** comme un équipage traîné par des chevaux. Les dénominations de vélocifères, de célérifères et autres furent données non pas précisément à des voitures, mais à des entreprises de voitures desservant les environs de Paris. C'étaient des entreprises de diligences qui voulaient se distinguer les unes des autres par des sobriquets ne signifiant guère plus que depuis, parmi les omnibus, ceux de Favorites, de Dames blanches, d'Écossaises et autres. Certaines voitures pour Versailles s'appelaient Gondoles. Que voulez-vous en conclure, s'il vous plaît ? Si ma mémoire n'est point en défaut, les **vélocifères** allaient à Rouen par la route d'en haut spécialement. Ils étaient réputés par l'excessive rapidité de leur marche et aussi par la fréquence des culbutes. ... Le vélocipède même le plus rudimentaire ne remonte pas plus loin que 1825. Il était inconnu, on peut le croire, en 1804. D'ailleurs les chaussées et leurs revers étaient alors tels aux routes des abords de Paris qu'une excursion en vélocipède y eût été presque impossible (*Le Courrier de Vaugelas* du 15 août 1879, pages 89-90). — Néanmoins, l'*Histoire générale de la vélocipédie* publiée par Louis Baudry de Saunier en 1891, contient le premier exposé coordonné de la fable du célérifère et du vélocifère, ancêtres du deux roues : Aussi, lorsqu'en 1790 M. de Sivrac imagina de réunir par une poutre à la suite l'une de l'autre deux roues en bois, et de s'asseoir sur la poutre, son idée, toute primitive qu'elle fût, née peut-être d'un croquis, n'en fut-elle pas moins la graine de la vélocipédie jetée en terre. Le célérifère est le germe de l'immense moisson moderne / Au jardin de Hanovre, tel est le grand succès de l'invention, les amateurs se réunissent : de la terrasse qui ouvre sur le boulevard des Italiens, partent chaque jour de nombreux célérifères engagés dans les paris de courses, et qui poussent du pied le long des grandes voies jusqu'aux Champs-Élysées et au Cours-la-Reine. La Révolution toutefois changea naturellement le nom de ces passe-temps. Le ci-devant célérifère devint le nommé **vélocifère**, et vélocipède était l'homme qui s'en servait. Le 29 floréal an XII (19 mars 1804), le Vaudeville, [...], représenta une comédie intitulée : les **Vélocifères**, de MM. Dupaty, Chazet et Moreau **BAUDRY, Histoire**, pages 7 et 8). Au début du 20^e siècle, l'historien Henri d'Alméras, à son tour, révéla l'erreur concernant la naissance du vélocipède : On les a confondus avec les **vélocifères**, qui n'avaient avec eux qu'une ressemblance de nom. Les **vélocifères** étaient des diligences qui essayèrent sans succès de lutter contre les grandes messageries. Lors de leur création, en 1803, ils eurent quelque vogue, et l'on joua au Vaudeville, le 19 mai [1804], une revue, les **Vélocifères** [...]. C'est en 1818, et non pas en 1803, que les vélocipèdes ou voitures sans chevaux ou draisiennes, du nom de leur inventeur, le Baron Drais, débutèrent à Paris. *La Petite Chronique de Paris* fit part à ses lecteurs de cet événement sensationnel (**ALMÉRAS, Vie parisienne**, pages 107 et 108). — De nombreux dictionnaires généraux ou spécialisés ont relayé la confusion linguistique *vélocifère / vélocipède* : **LITTRÉ** (1872) ; **LAROUSSE**¹ (1876) ; **GUÉRIN, Dictionnaire** (1892) ; **ROBERT**¹⁻³ ; **LAROUSSE ILLUSTRÉ**¹, s.v. *vélocifère* et *vélocipède* (1904) ; **FRANCE, Langue verte** (1907) ; **LAROUSSE**³ (1933) ; **DUPRÉ, s.v. vélo. vélocipède** (1972) ; **PETIOT, Sports, s.v. vélocipède** (1982) ; **SUDRES** (1984) ; **TLF** (1994) ; **DHLF, s.v. célérité et véloce.** -

Origine :

Formation française : confixe formé du confixe *véloc-* (extrait de *vélocité**) et du confixe *-ifère* (et non *-fère*, **TLF** et **COTTEZ**² ; cf. pour cette formation savante, l'analyse de **RAINER, Intégration**, 190 et **TLF-Étym, célérifère**). *Vélocifère* fut le nom donné en 1803 à un modèle de voiture publique hippomobile, prétendue plus rapide que ses concurrentes, comme par exemple la *diligence** et la *fiacre**. En effet, le brevet « pour des voitures dites vélocifères » fut pris par le sieur Chabannes, de Paris, le 27 août 1803. On trouve un aperçu de ces voitures « destinées à aller comme le vent », à travers un descriptif technique et une chanson à succès d'Armand Gouffé, composée en 1805, cités ci-dessus (cf. A.). Les quelques vers de la comédie les *Vélocifères*, représentée au théâtre du Vaudeville le 19 mai 1804, furent souvent cités par les auteurs, persuadés qu'il y était question de l'ancêtre du vélocipède (deux roues). Il semblerait que le *Journal officiel de l'Empire français*, dont les sources ne sont pas connues, soit l'un de ces journaux qui ait amorcé, au seuil de l'année 1869, une confusion entre le *vélocifère* et le *vélocipède*, lorsqu'il inventa cette légende qui circula très vite dans le milieu de la presse, malgré la rectification faite aussitôt par *Le Petit journal* dès le 9 janvier 1869 (cf. ci-dessus B.). Les journaux de l'époque, qui s'occupent beaucoup du nouveau véhicule en vogue, le vélocipède à pédales de Michaux, s'emparent du sujet de l'origine de l'engin pour plaire à une frange toujours plus large de lecteurs fervents de la pédale, et s'empressent d'établir, après des recherches en apparence sérieuses et bien documentées, un certificat d'origine du cheval de bois et d'acier monté sur deux roues. Il vient d'autant plus à propos que « les faiseurs de lois » veulent réglementer la circulation du vélocipède, lequel cause journellement des accidents, amplement relatés par la presse. Il s'avère que les législateurs sont en passe de décider irrévocablement si le vélocipède est un jeu, interdit sur la voie publique, ou un moyen de transport, assimilable aux autres véhicules qui ont droit de circulation sur la voie publique⁷. Nous inclinons à penser que l'article du *Journal officiel* du 9 janvier 1869 colle parfaitement à l'actualité et fait d'une pierre deux coups. Il répond tout à la fois à cette question en litige et à celle de l'origine du cycle lorsqu'il assure que le vélocipède est un moyen de transport, (« un nouvel appareil de locomotion que l'on voit circuler dans Paris »), dont l'archétype est le vélocifère en vogue au début du siècle, présenté comme un « équipage » ou imitation mécanique du cheval de selle, distraction favorite des excentriques de l'époque. Le vélocipède sera tracassé et aura les honneurs de la persécution⁸. Sa circulation sera réglementée par l'ordonnance de police du 9 novembre 1874, qui notifiera que ce dernier est non seulement un moyen de distraction, mais aussi un instrument de transport, qui n'a pas le droit de circuler dans les principales rues de Paris⁹. Il semblerait que le milieu des industriels du cycle (Michaux et les frères Olivier)¹⁰, désireux de trouver un précurseur très rudimentaire du deux roues pour faire mieux ressortir le progrès énorme représenté par le vélocipède perfectionné de 1868 (cf. **TLF-Étym, célérifère**, B.), ainsi que les historiens du cycle considéraient que les machines de la période antérieure à l'invention de la pédale étaient si rudimentaires et même si ridicules à côté des vélocipèdes perfectionnés de 1868/1870, qu'elles auraient dû assurément avoir un autre nom qui permettrait de les distinguer de leurs fiers descendants. Voici le sentiment de Thomas Grimm¹¹ qui s'exprime à ce sujet dans un article traitant des « Vélocipèdes », paru dans *Le Petit Journal* du 28 mars 1869 (p. 1), quotidien du soir, emblème de la petite presse à un sou¹² : « Il existe à la Bibliothèque impériale une estampe représentant des Incroyables du Directoire se promenant sur des véhicules marchant d'après le même système que les vélocipèdes, mais si lourds et si mal construits¹³ qu'il n'est pas possible de les appeler de ce nom dont la signification première est léger à la course »¹⁴. Le fabricant du vélocipède à pédales et les premiers historiens du cycle partirent donc à la recherche d'un mot pour désigner l'ancêtre rudimentaire et influencés par une consonance semblable, tombèrent sur *vélocifère* ou *célérifère*, « qui se rencontrent dans les vieux dictionnaires »¹⁵ (*Le*

*Vélocipède illustré*¹⁶ du 6 janvier 1870, cité ci-dessus B.). Quand, en 1877, Darmesteter s'exprime sur la formation de *vélocipède*, il semble ignorer que le terme *vélocifère* n'est plus disponible étant donné qu'il a été attribué en 1804 à une voiture publique hippomobile qui n'avait rien à voir avec le *vélocipède* de Drais ou de Michaux : « *Vélocipède* date de 1818, " machine dite vélocipède " (Descript. des brev. 1re série, t. X, p. 114) . Ce mot, appliqué à un autre appareil, a reparu dans ces dernières années et a fait fortune ; il a même sa petite famille : *vélocipédiste*, *vélo-sport*. Le mot pourtant est mal fait : il faudrait *vélocifère* ou quelque chose d'analogue : *vélocipède* veut dire qui a les pieds rapides, et ne peut s'appliquer par suite qu'au cavalier. Celui qui monte le *vélocifère* est un *vélocipède*. *Pède*, d'ailleurs, dans ces sortes de composition, désigne l'individu : *bipède*, *quadrupède* » (DARMESTETER, *Création*, 219, n. 1). On observe que c'est à partir de LITTRÉ (1872), citant le JO du 9 janvier 1869, que les dictionnaires ajoutent une deuxième (ornith.) ou troisième (anc. nom du vélocipède) signification à *vélocifère* expliquant que c'était ainsi que se nommait autrefois le *vélocipède*. De ces méconnaissances et confusions maintes fois réitérées, il résultera un effet boule de neige qui va créer le mythe tenace de l'origine française de la vélocipédie avec De Sivrac et les Incroyables s'exhibant à califourchon sur des vélocifères ou des célerifères. En effet, en 1891, un jeune littérateur, Louis Baudry de Saunier [Paris, 1865-1938], publia une *Histoire générale de la vélocipédie*, en s'inspirant de la bourde monumentale largement répandue par le canal du JO du 9 janvier 1869 et qui a fait le tour de la presse française. Il affirme, en substance, que l'origine de la bicyclette est française, que le nobliau parisien M. de Sivrac a inventé en 1790 le *célerifère*, une poutre de bois à deux roues, en forme de quadrupède, mue par la poussée alternative des deux pieds sur le sol. Le nom de *célerifère* devint, sous la Révolution, le *vélocifère*, lui aussi affligé d'une absence de direction, l'engin n'obéissant qu'aux coups de poings donnés à droite ou à gauche dans la tête de bois de la machine. La *draisienne* n'était autre que le *vélocifère* « articulé », muni d'un gouvernail dirigeant la roue avant là où le souhaitait la fantaisie du cavalier (BAUDRY, *Histoire*, pages 7-9, cf. cit. ci-dessus B.) avant d'être emmagasinée durablement dans les cerveaux des contemporains et des générations ultérieures : le *vélocifère* et plus antérieurement le *célerifère*, inventions françaises, seraient les ancêtres de notre chère bicyclette, alors qu'ils n'avaient vraiment rien à voir avec ce qui est couramment appelé un « vélo ». Nous faisons remarquer que la prétendue extension du sens des deux mots *vélocifère* et *célerifère*, ne remonte qu'à la première vogue du vélocipède à pédales ou après la fin de la Guerre franco-allemande pour ce qui concerne la publication du LITTRÉ (1872) et du LAROUSSE¹ (1876) comportant le mot *vélocifère*. La germanophobie qui résulta de la guerre franco-allemande de 1870, allait permettre à la supercherie de l'origine française du deux roues de prendre racine et de perdurer jusqu'à l'époque contemporaine. Les linguistes, eux aussi, ont cru que le mot *vélocifère* s'appliquait à la première forme du cycle. Aussi, Georges Gougenheim accrédite-t-il cette idée lorsqu'il affirme : « Les premiers véhicules constitués par deux roues placées l'une derrière l'autre sur le même plan ont fait leur apparition au début du XIX^e siècle. On les appelait *vélocifères* ou *vélocipèdes* pour vanter leur allure « rapide » (*velox* en latin). Un peu plus tard, en 1818, le baron de Drais de Sauerbron, ingénieur badois, donnait son nom à la *draisienne*, qu'il avait inventée. Mais ces ancêtres lointains de la bicyclette n'étaient que des jouets pour grandes personnes : on leur donnait un élan en appuyant fortement un pied par terre. Cependant, le mot *vélocipède* resta et fut appliqué vers 1860 à ce genre de véhicule quand la pédale, substituée à ce procédé primitif, amorça un progrès décisif » (GOUGENHEIM, *Mots*, 468). En 1950, le canadien Richard Walter Jeanes, dans sa thèse de doctorat en Lettres présentée à l'Université de Paris, mais non publiée, intitulée « Des origines du vocabulaire cycliste français (depuis le 17^e siècle jusqu'en 1870) » consacre vingt-cinq pages à l'état de confusion qui découlait de l'analyse faite à la fin du 19^e siècle sur la terminologie cycliste et à travers elle sur la nature et la chronologie des inventions. Par ses recherches lexicographiques minutieuses remontant aux sources, l'auteur établit que le *vélocifère* et le *célerifère* n'étaient que des diligences. À partir de ce travail rigoureux, Jacques Seray, cyclotouriste de longue date à la Fédération française de cyclotourisme, démontra par une analyse critique l'imbricature entre deux catégories de véhicules, hippomobiles et deux roues, qui s'opéra, comme il ressort des nombreux témoignages d'époque cités ci-dessus, en trois temps : 1) le rapprochement de deux mots, en raison de leur ressemblance : *vélocifère*, voiture publique hippomobile, de type diligence, circulant à Paris de 1803 à 1855 environ (cf. le *Guide des promenades*, Paris : Paulin et Lechevalier, 1855, cité ci-dessus A.), et *vélocipède*, voiture sans chevaux mue par la poussée alternative des deux pieds sur le sol, nom de la *draisienne* dans la demande de brevet pour la France déposée le 19 janvier 1818, tous deux ayant le même préfixe pour vanter leur allure rapide (*veloc-*, extrait de *vélocité* « vitesse, rapidité ») ; 2) l'assimilation du *célerifère*, diligence en usage à Paris de 1816 à 1855 environ (cf. le *Guide des promenades*, Paris : Paulin et Lechevalier, 1855, cité ci-dessus A.), au *vélocifère*, non pas en tant que voiture publique hippomobile de construction légère et à la suspension étudiée, ce qu'ils étaient tous les deux, mais en tant que *vélocipèdes* (*draisiennes*), ce qu'ils n'étaient pas ; 3) l'évolution orthographique de Monsieur Sievrac (bien réel), importateur en 1817 du *célerifère* (diligence), en Monsieur de Sivrac (imaginaire), inventeur du *célerifère*, le précurseur de la bicyclette. Relégué au second rang face à un personnage imaginaire (Monsieur de Sivrac) soi-disant inventeur du premier *vélocipède*, déconsidéré par un chauvinisme français qui n'admettait pas que le vélo fût d'origine étrangère (*Le Vélo, fils de France*, ouvrage de L. Bonneville, paru en 1938), le bavarois Karl Drais n'eut pas la reconnaissance légitime en tant que père du vélocipède ! (SERAY, *Cyclisme Magazine* 100, 17-21 ; SERAY, *Le Cycle*, 54-57 ; SERAY, *Vélo* ; KOBAYASHI, *Vélocipède*, Chapitre II : Les mystifications, 327-331 ; TLF-Étym, s.v. *célerifère* et *draisienne*). Contrairement aux formations scientifiques en *-ifère*, toutes adjectivales, le terme *vélocifère* est un substantif. Ce nouveau procédé de formation en *-ifère* n'est jamais devenu vraiment productif et n'a pas survécu au 19^e siècle, cf. TLF-Étym : *gazifère*, *célerifère*, *accélérifère* et *zéonifère*. Cf. REINHARD in FEW 14, 221b, VELOX 2 a .

¹ La nouvelle invention a été, comme le sera le vélocipède de 1818 (cf. TLF-Étym, *draisienne*), l'objet d'une comédie musicale de MM. Dupaty, Chazet et Moreau. Voici la liste des personnages : Cassandre, entrepreneur de voitures, Arlequin, mécanicien, Gilles-Inventif, conseil de Cassandre, Gilles-Phaeton, Gilles-Cariolle et Gilles-Fourgon. « Le Théâtre représente une salle. Au-dessus de la porte on voit, en gros caractères : Maison de Roulage, pour Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Rouen, etc. ». Cassandre, dont les affaires vont mal, ne veut pour gendre qu'un homme en état de soutenir son « établissement général de Roulage sur les routes de France les plus fréquentées ». Pour obtenir la main de sa fille Colombine, Arlequin invente le vélocifère et donne à l'entrepreneur cette nouvelle voiture publique très rapide. Les paroles d'Arlequin ne laissent aucun doute qu'il s'agit bien de la voiture du brevet du sieur Chabannes de 1803 : « J'ai donc imaginé une voiture qui, par la légèreté de sa construction et la combinaison de toutes ses parties, doit l'emporter surtout ce qu'on a vu à ce jour de plus léger, aussi l'a-t-on nommée **Vélocifère** » / « Vitesse, Grace, souplesse, Contours lians, Ressorts plians, Légèreté, Solidité, D'un équipage font l'avantage. Or tous ces points Je les ai joints » / « Je viens de leur jouer un bon tour, va, ils sont venus voir mes **Vélocifères**. [...] Chaque voiture était prête : Ces messieurs, pour mieux les voir, Y montent ; le cocher fouette, Et je leur dis au revoir, En vain chacun d'eux s'élance, Mes postillons ont le mot, Et pour prouver ma diligence, Ils partent au galop » (*Les Vélocifères*, p. 23 et 27, consulté sur Open Library). Pas de doute possible sur le vélocifère : on y monte, le cocher fouette et l'on part au galop. Les chansonniers, selon leur vocation, venaient, de fois de plus, se nourrir de l'actualité : un service de voitures rapides venait d'être créé et basait sa publicité sur la rapidité.

² De ce couplet, on peut rapprocher la chanson maintes fois citée de la comédie les *Vélocifères*, cf. ci-dessus B.

³ Le vulgarisateur Auguste Debay [Clermont-Ferrand, 1802- Colombes, 1890] fut médecin militaire en Algérie. De retour dans la métropole, il publie, à compter des années 1840, plusieurs ouvrages médicaux à succès dont le bestseller *Hygiène et physiologie du mariage* (1848), qui a été réédité 172 fois jusqu'en 1888 (*Catalogue général des livres imprimés à la Bibliothèque nationale*, t. 36).

⁴ Nous nous sommes demandé pourquoi toute une série de journaux se sont mis tout à coup à publier des articles traitant de l'origine du vélocipède et cela au cours de la première quinzaine du mois de janvier 1869. Peut-être y-a-t-il une partie de l'explication dans la parution, en novembre 1868, de l'*Almanach des Vélocipèdes* pour 1869, qui, bien que " tiré à des milliers d'exemplaires s'est épuisé en quelques jours ". Les adeptes du deux-roues en demandaient une nouvelle édition, mais il a paru préférable à son auteur, Richard Lesclide, de " rassembler dans un volume, plus complet et plus pratique, tout ce qui pouvait intéresser les Vélocipédistes " ; de là la publication du *Manuel du vélocipède* qui a suivi de très près celle de l'*Almanach des Vélocipèdes*. Il s'avère que les deux livres contiennent un article intitulé " L'origine des vélocipèdes ", ce qui laisse supposer que les fervents de la pédale, de plus en plus nombreux en 1868/1869, étaient désireux de connaître l'origine de l'engin qu'ils utilisaient. Dans l'introduction du *Manuel du vélocipède*, Lesclide soutient que le vélocipède est issu " d'une machine fort simple, nommée célérierfère, connue depuis soixante ans " et cite la définition de *célérierfère* qu'il prétend avoir tirée de Bescherelle aîné (cf. TLF-Étym, *célérierfère*).

⁵ Fort heureusement l'Académie n'en fit rien !

⁶ Monsieur Charles de Maisonrouge, de Honfleur (Calvados), adressait régulièrement au rédacteur du Courrier de Vaugelas des observations sur chaque numéro du journal.

⁷ *Revue pour tous* du 3 janvier 1869, 318-319 et 626.

⁸ *Revue pour tous* du 3 janvier 1869, p. 105 ; *Le Gaulois* du 11 avril 1869, p. 1 ; *Le Voleur illustré* du 15 octobre 1891, p. 672 : « M. Sarcely demanda à la police, dans La France de mai 1869, de supprimer " cette excentricité dont il ne voyait nullement l'avenir " ».

⁹ Cf. *La Lanterne* du 3 septembre 1886, p. 2.

¹⁰ Aimé Olivier (1840-1919) et son frère René (1843-1875), d'origine lyonnaise, étaient étudiants à l'École Impériale Centrale des Arts et Manufactures. Ils aimaient le sport. Avec Georges de La Bouglise, étudiant à l'École des Mines, Aimé et René traversèrent la France de Paris à Avignon en août 1865. Encore étudiants à l'École Centrale, les frères Olivier commencèrent à fréquenter la maison Michaux et s'associèrent à l'affaire en formant en mai 1868 Michaux et Cie, entreprise spécialisée pour la fabrication et la vente des vélocipèdes, qu'ils contrôlaient. Au printemps 1869, la maison tournait à plein régime.

¹¹ Pseudonyme collectif adopté par les successeurs de Timothée Trimm, de son vrai nom Antoine Joseph Napoléon Lespès [1815-1875], qui fut, en 1863, l'un des fondateurs et chroniqueur à tapage du *Petit Journal*.

¹² Au printemps 1869, *Le Petit Journal* tire à 287 000 exemplaires, soit davantage que toute la presse parisienne réunie (C. Bellanger, J. Godechot, P. Guiral, F. Terrou, *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1975, t. 2, p. 356).

¹³ Cf. « Ce fut après l'Exposition de 1867 qu'on commença à voir paraître les vélocipèdes qui devaient plus tard acquérir une si grande vogue. Rappelons que, sous le Directoire, on avait vu des Incroyables se servir de vélocifères, qui étaient des vélocipèdes lourds et mal construits » (*L'Intermédiaire*, année 1893, 1^{er} trimestre, Paris, p. 499, article signé Louis Jouty).

¹⁴ Ce passage est reproduit dans LAROUSSE¹ (1876), art. *vélocipède*. Il semblerait bien que le journaliste se soit trompé sur l'époque exacte des costumes figurant sur l'estampe, car il n'existe pas de gravure antérieure à la date de 1818 reproduisant les premières formes du cyclisme. Ladite estampe, par ses costumes, ne correspond en fait qu'à l'époque de la Restauration, précisément celle de la draisienne (1818-1820). Baudry de Saunier, dans son *Histoire générale de la vélocipédie* (pages 7-8) reproduit la même erreur. Cf. JEANES, *Origines*, pp. 18-22, qui établit que les images du « célérierfère » reproduites par Baudry de Saunier ne sont pas des reproductions d'illustrations originales remontant à l'époque mentionnée, mais de fausses reconstructions datant de la fin du 19^e siècle.

¹⁵ Tel le « Dictionnaire de Bescherelle aîné », auquel il est fait référence dans la *Note sur le vélocipède à pédales et à frein de M. Michaux, par un amateur et LE GRAND JACQUES, Vélocipède*, cités ici TLF-Étym, *célérierfère* B.

¹⁶ Premier journal important consacré uniquement à la vélocipédie.

Rédaction TLF 1994 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Camille Muller ; Manon Perin ; Nadine Steinfeld. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; May Plouzeau.

Première mise en ligne : 25 juillet 2018. - Dernière révision : 13 novembre 2018. - Mise en ligne : 19 novembre 2018.

célérierifère, subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. « ancienne voiture publique très rapide, concurrente du vélocifère ». Attesté depuis 1816 (*Journal des débats* du 27 octobre 1816, page 3, dans une lettre signée J. H. Sievrac, associé-gérant de l'entreprise générale des Célérierifères. Paris, le 23 octobre 1816. Ce dernier réagit à un communiqué daté de Brighton, 12 octobre 1816, paru dans le *Journal des débats* du 20 octobre 1816, page 1 contenant, selon lui, des erreurs qui peuvent « porter le plus grand tort à un établissement naissant », proposant les services accélérés d'« un nouveau modèle de voitures publiques totalement inconnu en France, perfectionné même sur celles d'Angleterre »). Cf. CHRISTIAN, *Machines*, volume 14, page 337 : Procédés de construction de voitures dites **célérierifères**. B. d'imp. et de perf. de 10 ans, pris le 13 août 1817 par Sievrac (Jean-Henri), rue Neuve-Saint-Roch, n° 32, à Paris ; *Guide des promenades*, Paris : Paulin et Lechevalier, 1855 : Allez maintenant vers le Cours-la-Reine, cette promenade à la mode au dernier siècle, et qui aujourd'hui n'est plus qu'un chemin banal ouvert aux **célérierifères** de Passy, aux **vélocifères** de Saint-Cloud, aux gondoles de Versailles, et à tous les omnibus qui partent de la barrière des Bons-Hommes pour jeter les voyageurs dans les différents quartiers de la capitale. — Première attestation lexicographique en 1823 (BOISTE⁶ ; +CÉLÉRIEFÈRE, s. adj. 2 g. (voiture) qui transporte très-vite. Le mot ne figure pas dans BOISTE⁵ (1819), contrairement à ce qu'indique le TLF. — Autres attestations lexicographiques : BESCHERELLE² (1845-1846) : CÉLÉRIEFÈRE s. m. (ét. lat., *celer*, rapide ; *fero*, je porte). Sorte de voiture publique qui va, qui porte très-vite. Il est parti par les **célérierifères**. V. VÉLOCIFÈRE ; LITTRÉ (1863) et GUÉRIN, *Dictionnaire* (1892) considèrent que **célérierifère** (du lat. *celer*, vite et *ferre* (/fero), porter (/je porte) « est mal composé, car étymologiquement il signifie : qui porte des choses rapides » et LAROUSSE¹ (1867) ajoute : C'est CITIFÈRE qu'il eût fallu dire **célérierifère** signifie qui porte des choses rapides. -

B. SENS FANTÔME « instrument de locomotion constitué de deux roues reliées par une pièce de bois sur laquelle on pouvait s'asseoir à califourchon et qu'on faisait avancer par un mouvement alternatif des pieds frappant le sol ». [Cette acception enregistrée par le TLF sur la foi d'Albitreccia (1931) n'a jamais existé]. Attesté depuis 1868 [21 avril, dans une brochure de promotion éditée par Michaux et Cie] (*Note sur le vélocipède à pédales et à frein de M. Michaux, par un amateur*¹, pages 2, 3 et 4 : Le **célérierifère** — prompt, rapide, — sorte de cheval de bois sur lequel on se met en équilibre, tandis que l'on se donne un mouvement d'impulsion en avant avec les pieds (*Dictionnaire de Bescherelle aîné*), ne date pas d'aujourd'hui. Après avoir été en usage il y a une vingtaine d'années ou plus, on dut l'abandonner, car ses défauts dépassaient de beaucoup ses qualités. Toutefois, sachons-en gré à son inventeur ; on lui doit l'idée de celui qui revit aujourd'hui sous le nom de vélocipède, mais dans des conditions toutes différentes, on va le voir par un rapprochement de l'aîné et du cadet. La manœuvre du **célérierifère** était une sorte de patinage, fatigant et même dangereux pour celui qui s'y livrait, désastreux pour les chaussures, qui, n'étant pas munies de la lame du patin, ne résistaient pas longtemps. [...] Le **célérierifère** se dirigeait très-difficilement, et lancé sur une pente ne pouvait être maintenu, le vélocipède dévie instantanément et peut être arrêté dans la côte la plus rapide. Le titre de celui-là — prompt, rapide — n'était que pompeux, celui-ci justifie pleinement le sien. En un mot, le **célérierifère** était l'esquisse grossière d'une idée heureuse, le vélocipède en est la réalisation la plus complète). En 1869, on relève une autre attestation de **célérierifère**, assortie d'une définition prétendue tirée de Bescherelle l'aîné. Elle apparaît dans le *Manuel du vélocipède*, signé Le Grand Jacques, pseudonyme de Richard Lesclide², journaliste au *Petit journal*³. Il s'interroge, à l'instar de ses contemporains adeptes de ce nouveau moyen de locomotion, sur l'ancêtre du vélocipède : Les Vélocipèdes qui nous entourent sont plus ou moins perfectionnés. Ils sont cependant issus d'une machine fort simple, nommée **Célérierifère**, connue depuis soixante ans, et dont les Américains surtout font usage. Elle se compose de deux roues en flèche, sans transmission de mouvement, unies par une banquette assez basse pour que les pieds du voyageur touchent la terre. Ces points d'appui assurent son équilibre. « Le **Célérierifère** », dit Bescherelle aîné, est une sorte de cheval de bois, posé sur deux roues, sur lequel on se met en équilibre, tandis que l'on se donne un mouvement d'impulsion avec les pieds ». Le **Célérierifère** date du commencement de ce siècle ; il fut employé, sous le premier Empire, par quelques administrations. On le retrouve dans les caricatures du temps. Oubliée pendant la Restauration, cette machine élémentaire parut reprendre faveur en 1830. Quelques facteurs ruraux en firent alors usage, mais elle finit par être abandonnée, pour n'avoir pu affirmer son utilité pendant un hiver rigoureux. [...] mais on peut regretter qu'à l'époque dont nous parlons, il ne se soit pas trouvé d'esprit assez ingénieux pour y ajouter les perfectionnements qui en ont récemment assuré le succès. Le **Célérierifère** était l'œuf : le Vélocipède est l'oiseau. — L'incubation a été longue (LE GRAND JACQUES, *Vélocipède*, pages 11-12). La soi-disant définition de **célérierifère** empruntée à Bescherelle aîné est celle qui se lit en réalité sous l'entrée VÉLOCIPÈDE. En 1891, Louis Baudry de Saunier⁴ publia une *Histoire générale de la vélocipédie*, où il affirmait : Aussi, lorsqu'en 1790 M. de Sivrac imagina de réunir par une poutre à la suite l'une de l'autre deux roues en bois, et de s'asseoir sur la poutre, son idée, toute primitive qu'elle fût, née peut-être d'un croquis, n'en fut-elle pas moins la graine de la vélocipédie jetée en terre. Le **célérierifère** est le germe de l'immense moisson moderne / Au jardin de Hanovre, tel est le grand succès de l'invention, les amateurs se réunissent : de la terrasse qui ouvre sur le boulevard des Italiens, partent chaque jour de nombreux **célérierifères** engagés dans les paris de courses, et qui poussent du pied le long des grandes voies jusqu'aux Champs-Élysées et au Cours-la-Reine. La Révolution toutefois changea naturellement le nom de ces passe-temps. Le ci-devant **célérierifère** devint le nommé **vélocifère**, et **vélocipède** était l'homme qui s'en servait. Le 29 floréal an XII (19 mars 1804), le Vaudeville, [...], représenta une comédie intitulée : les **Vélocifères**, de MM. Dupaty, Chazet et Moreau (BAUDRY, *Histoire*, pages 7 et 8). — Premières attestations lexicographiques de ce sens fantôme : GUÉRIN 1895 : CÉLÉRIEFÈRE s. m. Ajouter : ... Sorte de vélocipède. Voy. DRAISIENNE / +DRAISIENNE s. f. Sorte de vélocipède inventé en 1816 par le baron Drais de Saverbrun [...] On lui donnait aussi le nom de **Célérierifère** ; 1899, LAROUSSE ILLUSTRÉ¹ : CÉLÉRIEFÈRE [...] - n. m. Sorte de voiture publique, qui était très légère et plus rapide que les autres : *Partir par un CÉLÉRIEFÈRE*. Instrument de locomotion grossier, composé de deux roues de même hauteur, placées l'une devant l'autre et reliées par une pièce de bois sur laquelle on pouvait s'asseoir. - ENCYCL. Le **célérierifère**, inventé en 1690 (*sic* !) par de Sivrac, est l'ancêtre le plus ancien de la bicyclette ; il a précédé la draisienne, qui ne date que de 1818. Le cycliste de cette époque montait le **célérierifère** à califourchon et se déplaçait en frappant alternativement le sol de l'un et de l'autre pied. On perfectionna bientôt ses formes, en donnant au corps de la machine la figure d'un animal. [L'illustration jointe montre, en effet, un **célérierifère** à corps et à tête de lion] ; 1906, PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ : CÉLÉRIEFÈRE n. m. (du lat. *celer*, rapide, et *ferre*, porter). Voiture publique légère. Instrument de locomotion, composé de deux roues reliées par une pièce de bois : le **célérierifère** est l'ancêtre le plus éloigné de la bicyclette ; 1929, LAROUSSE³ : CÉLÉRIEFÈRE adj. (du lat. *celer*, *eris*, rapide, et *ferre*, porter). Qui porte vite. - N. m. Voiture publique, légère, plus rapide que les autres : *Partir par un CÉLÉRIEFÈRE*. (Vx) - Instrument de locomotion composé de deux roues de même hauteur, placées dans le même plan et reliées par une pièce de bois sur laquelle on pouvait s'asseoir. (Le **célérierifère**, inventé en 1790 par de Sivrac, est l'ancêtre le plus ancien de la bicyclette ; il a précédé la draisienne, qui ne date que de 1818. Le cycliste de cette époque montait le **célérierifère** à califourchon, et se déplaçait en frappant alternativement le sol de l'un et de l'autre pied. -

Origine :

Formation française : confixé formé du confixe *célér-* (extrait de *célérité**) et du confixe *-ifère* (et non *-fère*, TLF et COTTEZ² ; cf. pour cette formation savante, l'analyse de RAINER, *Intégration*, 190), sur le modèle de *vélocifère* (cf. TLF-Étym). *Célérifère* fut le nom donné en 1816 à un modèle de voiture publique hippomobile, prétendue plus rapide que ses concurrentes, comme par exemple le *vélocifère*. En effet, un certain Jean-Henri Sievrac, demeurant à Paris, avait monté cette année-là « l'entreprise générale des Célérifères » dont il occupait le poste d'associé-gérant (cf. la lettre de ce dernier datée du 27 octobre 1816, citée ci-dessus), avant de prendre un brevet le 13 août 1817 pour ses « voitures publiques, dites célérifères » qui se composent « d'une berline, contenant six personnes [...] et d'une espèce de calèche ouverte, appelée galerie, qui tient au derrière de la berline, et dans laquelle peuvent se placer quatre ou six personnes » (cf. CHRISTIAN, *Machines*, 14, 337). C'est ainsi que les deux voitures publiques qui se prévalaient de leur rapidité, le *vélocifère* et le *célérifère*, circulaient à Paris et dans ses environs, à l'époque où le baron de Drais fit déposer le 19 janvier 1818 à Paris une demande de brevet pour une machine appelée *vélocipède** (TLF-Étym). En 1895, Guérin, *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires, s.v. célérifère*, ajoute le sens de « sorte de vélocipède » et renvoie à DRAISIENNE. Il s'avère que sous le Second Empire, le *célérifère* et le *vélocifère*, étant devenus obsolètes, leur sens s'estompait déjà. Sans doute, un spécialiste du vocabulaire comme Louis-Napoléon Bescherelle dans son *Dictionnaire National*, en 1866 (et encore en 1879 [17^e éd.]), pouvait rappeler le vrai sens de ces mots. Mais, dans la langue courante, on était tout prêt à les confondre avec le mot *vélocipède*. L'apparition du *célérifère* en 1817, quelques mois avant la draisienne, et sa ressemblance de nom avec le *vélocifère* provoquèrent sans doute, une cinquantaine d'années plus tard, cette confusion entre la voiture publique hippomobile et le véritable précurseur du *vélocipède à pédales*. En outre, ne faut-il pas y voir le désir de trouver un autre terme pour marquer la différence entre le vélocipède perfectionné de Michaux de 1867 et son ancêtre rudimentaire et ridicule, le *vélocipède de Drais* de 1818 ? Il semblerait que le milieu des industriels du cycle (Michaux et les frères Olivier), désireux de trouver un précurseur très rudimentaire du deux roues pour faire mieux ressortir le progrès énorme représenté par le vélocipède perfectionné de 1868, partirent à la recherche d'un mot pour désigner l'ancêtre rudimentaire et influencés par une consonance semblable, tombèrent sur *célérifère*, « qui se rencontre dans les vieux dictionnaires » (*Le Vélocipède illustré* du 6 janvier 1870, cité TLF-Étym, s.v. *vélocifère* B.). Un témoignage de cet état d'esprit se trouve dans une brochure de promotion éditée par Michaux et Cie, la *Note sur le vélocipède à pédales et à frein de M. Michaux* par un amateur (p. 2), déposée le 21 avril 1868, lequel ressuscite le terme *célérifère* en empruntant au Bescherelle la définition du terme *vélocipède* pour définir *célérifère* (cf. ci-dessus B.). Quelques semaines plus tard, cet extrait ainsi que la première partie de la brochure ont été propagés à la fois par la *Revue de Cannes* du 9 mai 1868 (p. 2) et le journal d'Alexandre Dumas, *D'Artagnan* du 16 mai 1868 (p. 4). En réalité, les éditions successives du Bescherelle nous disent invariablement, de 1845 à 1879, que le *célérifère* est une voiture publique qui transporte très-vite et que le *vélocipède* est une « sorte de cheval de bois posé sur deux roues, sur lequel on se met en équilibre, tandis que l'on se donne un mouvement d'impulsion en avant avec les pieds. On peut aller très-loin avec un vélocipède sans se fatiguer beaucoup, quand le terrain est égal ». Mais la germanophobie qui résulta de la guerre franco-allemande de 1870, allait permettre à la supercherie de l'origine française du deux roues, suite à la confusion linguistique *célérifère, vélocifère / vélocipède* amorcée dès avril 1868, de prendre racine⁵ et de perdurer jusqu'à l'époque contemporaine, dans les dictionnaires généraux ou spécialisés (GUÉRIN 1895 ; LAROUSSE ILLUSTRÉ¹ ; PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ [1906] ; LAROUSSE³ [1929] ; LAROUSSE⁴ [1971] ; TLF [1977] ; PETIOT, *Sports, s.v. vélocipède* [1982] ; DHLF, s.v. *célérité et vélocé* ; ROBERT³) et sur de nombreux sites Internet. C'est en tout cas l'ouvrage à succès *l'Histoire générale de la vélocipédie* du jeune littérateur Louis Baudry de Saunier paru en 1891, qui contient la légende du vélocifère, ancêtre de la bicyclette, succédant au célérifère et précédant la draisienne. Cette assertion étant étayée par des précisions sur l'engin, son créateur (de Sivrac < Sievrac, importateur en 1817 du *célérifère* [diligence], cf. ci-dessus A.), sa date (1790), le nom de son cavalier (*vélocipède*, cf. TLF-Étym A. 2.), la mention de l'organisation de courses de célérifères à Paris (reprises en grande partie du JO du 9 janvier 1869, p. 3, cité par LITTRÉ, cf. TLF-Étym, *vélocifère* B.), il ne vint à l'esprit de personne d'en douter et encore moins de la vérifier. Il y eut cependant des contradictoires, mais on n'entendit pas leurs voix. Dès 1896, Louis Lockert émit de fortes réserves sur de Sivrac et son célérifère dans son *Manuel de vélocipédie* : « Toutefois, les Célérifères qu'introduisit d'Angleterre en France, en 1816, JEAN-HENRY SIEVRAC, né à Toulouse, et demeurant à Paris, 31, rue Neuve-Saint-Roch, n'avaient rien de commun avec les origines du Vélocipède ; c'étaient des Diligences d'un type perfectionné. Il les protégea, le 4 juin 1817, par un brevet, dont la contrefaçon lui suscita, contre le sieur HÉBRE, propriétaire et inventeur des Gondoles parisiennes, un long et retentissant procès dont tout Paris s'occupa » (LOCKERT, *Manuel*, p. 15, n. 1). Selon cet ingénieur diplômé de l'École Impériale Centrale des Arts et Manufactures, où il a côtoyé René Olivier (entre 1863 et 1866), lequel s'intéressa immédiatement au nouveau-né, le Vélocipède-Michaux, et collabora activement au perfectionnement de l'invention du « papa de La Pédale », la seule date certaine de l'histoire du vélocipède est celle du 19 janvier 1818, où le baron de Drais fit déposer une demande de brevet à Paris par un mandataire nommé Dineur (LOCKERT, *Manuel*, p. 14). En 1950, le canadien Richard Walter Jeanes, dans sa thèse de doctorat en Lettres présentée à l'Université de Paris, mais non publiée, intitulée « Des origines du vocabulaire cycliste français (depuis le 17^e siècle jusqu'en 1870) » consacre vingt-cinq pages à l'état de confusion qui découla de l'analyse faite à la fin du 19^e siècle sur la terminologie cycliste et à travers elle sur la nature et la chronologie des inventions. Par ses recherches lexicographiques minutieuses remontant aux sources, l'auteur établit que le *célérifère* et le *vélocifère* n'étaient que des diligences. À partir de ce travail rigoureux, Jacques Seray, cyclotouriste de longue date à la Fédération française de cyclotourisme, démontra par une analyse critique l'imbroglio entre deux catégories de véhicules, hippomobiles et deux roues, qui détruit la mystification concernant monsieur de Sivrac, le *célérifère* et le *vélocifère*, ancêtres du deux roues (SERAY, *Cyclisme Magazine* 100, 17-21 ; SERAY, *Le Cycle*, 54-57 ; SERAY, *Vélo* ; KOBAYASHI, *Vélocipède*, Chapitre II : Les mystifications, 327-331 ; TLF-Étym, s.v. *draisienne* et *vélocifère*). Contrairement aux formations scientifiques en *-ifère*, toutes adjectivales, le terme *célérifère* est un substantif. Ce nouveau procédé de formation en *-ifère* n'est jamais devenu vraiment productif et n'a pas survécu au 19^e siècle, cf. TLF-Étym : *gazifère, vélocifère, accélérifère* et *zéonifère*. Cf. VON WARTBURG in FEW 2, 574a, CELER 1, qui aurait mieux fait de s'abstenir de signaler le sens fantôme « vélocipède d'enfant » au 18^e siècle donné par BRUNOT, HLF, bien sûr sans indication de source (p. 574a, n. 1).

¹ L'auteur de cette brochure reste un mystère à ce jour. KOBAYASHI, *Vélocipède* (p. 108, n. 58) l'attribue à Aimé Olivier, dont le petit-fils, Bruno Olivier de Sanderval, reconnaît le style. Il est logique qu'Aimé Olivier promeuve Michaux alors qu'il va lancer Michaux et Cie en mai 1868. Cependant, après des recherches minutieuses, Francis Robin est de plus en plus convaincu qu'il s'agit de l'inventeur du podoscope (mentionné p. 2, n. 1 ; cf. *Le Monde illustré* du 27 mars 1869 : GRAVURES : Vélocipède nautique inventé par M. De la Rue ; *Le Figaro* du 9 mars 1872, « M. le Baron De La Rue, Sous-préfet de Saint-Malo [Ille-et-Vilaine] – Inventeur du vélocipède nautique », un certain De La Rue, nommé dans les Bottin de 1867 et 1868, chef de bureau au ministère de la Marine (à la Concorde depuis 1789), étant donné que l'amateur affirme dans son texte qu'il y va quotidiennement en vélocipède en 15 minutes depuis la Bastille, où il doit habiter (p. 4, note 2). Le fait qu'il travaille au ministère de la Marine expliquerait qu'il ait un ami Cochinchinois (p. 7, note 1 et p. 14), car c'est ce ministère qui a la charge de la colonisation de cette contrée. Par ailleurs, l'amateur, qui a assigné la société Michaux et Cie, est appelé M. de L.R. ou D.L.R. par René Olivier dans sa *Note pour MM. Olivier Frères contre M. Michaux* (p. 13 et p. 14). Nous faisons remarquer que dans la *Revue de Cannes* du 9 mai 1868 (p. 2), le texte de la *Note sur le vélocipède* est signé non plus "Un Amateur", mais **Bicycle**, peut-être second pseudonyme du baron Jules De La Rue (de même *Revue de Cannes* des 16, 25 et 30 mai 1868) [aimable communication de F. Robin], qui se défend dans la conclusion de sa publication d'avoir voulu faire de la réclame pour le « Vélocipède à pédales et à frein de M. Michaux » : « [...] je ne me suis inspiré que de convictions autorisées par des faits garantis par leurs auteurs, et de mon désir d'aider à un progrès économique et philanthropique intéressant beaucoup plus le public qu'un honnête et habile ouvrier dont l'avenir me paraît déjà assuré » (*Note*, p. 16).

² Richard Lesclide [Bordeaux 1825–Paris 1892], pionnier du journalisme sportif et futur secrétaire de Victor Hugo, a publié à la Librairie du *Petit journal*, un utile et amusant *Manuel du vélocipède*, où il affirme que « la vogue du vélocipède n'est plus une affaire de mode et de sport, c'est une fièvre ». Il souligne que l'*Almanach des Vélocipèdes* pour 1869, tiré à des milliers d'exemplaires, s'est épuisé en quelques jours. Comme on lui en demandait une nouvelle édition, il a jugé préférable de « rassembler dans un volume, plus complet et plus pratique, tout ce qui pouvait intéresser les Vélocipédistes » (p. 6).

³ *Le Petit journal* était le plus important quotidien à l'époque.

⁴ Louis Baudry de Saunier [Paris, 1865–1938] se passionnant pour le vélo, rédige dès 1891 une *Histoire générale de la vélocipédie*, qui connaît un réel succès. Cet ouvrage, préfacé par Jean Richepin, que l'époque tenait pour un grand écrivain, valut à son auteur une solide réputation de sérieux et d'historien, comme en atteste la critique qu'en fait le journal *Gil Blas* du 12 septembre 1891 : « Jamais, en aucun pays, pareil ouvrage n'a été écrit. Celui-ci a nécessité près de deux années de recherches. [...] On sent que M. Baudry Saunier est littérateur avant d'être vélocipédiste. L'*Histoire générale de la Vélocipédie* est donc, à tous égards, un régal » (p. 1).

⁵ *Le Courrier de Vaugelas* du 15 janvier 1870, alors qu'il se prononçait sur le nom qu'il convient de donner à celui qui monte un vélocipède, déclarait tout net que le vélocipède « c'est une invention qui est nôtre » (p. 59). De même acabit, *Le Vélo, fils de France*, ouvrage de Louis Bonneville paru en 1938, « est un répertoire de données historiques exactes et précises et il se trouve que les documents ainsi rassemblés prouvent qu'indubitablement le vélo est bien né en France, quelle que soit la valeur de la contribution que d'autres pays, l'Angleterre notamment, aient apportée à son perfectionnement » (*Touring-Club* août 1938, p. 259).

Rédaction TLF 1977 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Camille Muller ; Manon Perin ; Nadine Steinfeld. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; May Plouzeau.

Première mise en ligne : 25 juillet 2018. - Dernière révision : 17 septembre 2017. - Mise en ligne : 17 septembre 2018.

vélocipède, subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. 1. « machine inventée en vue de faire marcher une personne ». Attesté depuis 1818 [19 janvier] (KOBAYASHI, *Vélocipède*, page 41 (cf. aussi *Machines et procédés*, volume 10, page 114) : [demande de] brevet d'importation de 5 ans pour une machine appelée **vélocipède** par [l'avocat] Louis-Joseph Dineur, quai de l'Horloge, n° 47, à Paris, pour et au nom de M. le baron de Draï, domicilié à Mannheim). À peine trois mois après l'apparition du lexème dans ce texte administratif, on le relève dans la presse : 1818 [5 avril] (*Journal de Paris*, page 1, colonne a : C'est aujourd'hui dimanche que les premières courses des **Vélocipèdes** ou *Draïsiennes* auront lieu au jardin du Luxembourg [...] et la dernière course se fera avec un **vélocipède**, dans lequel on conduira une dame). L'attestation suivante, citée par TLF, est sans rapport avec cette unité lexicale : 1804 (*Procès-verbaux Académie des Sciences*, volume 3 [1919], page 117b : Séance du lundi 25 thermidor an 12 [...]) Sur la demande de M. de Chabannes, entrepreneur des **vélocipèdes** [erreur de transcription, à corriger en *vélocifères*, pluriel de *vélocifère** A. « voiture hippomobile légère », la Classe nomme M. M. Monge et Prony pour examiner ces voitures et lui en rendre compte). C'est la consultation du manuscrit déposé aux Archives de l'Académie des Sciences ainsi que la comparaison avec la citation donnée s.v. *vélocifère** (allusion à M. de Chabannes) qui permettent d'affirmer qu'il s'agit d'une erreur de transcription (cf. aussi SERAY, *Cyclisme Magazine* 100, 17-21). -

A. 2. « personne qui monte un véhicule à deux roues mu par appui des pieds sur le sol ». Attesté depuis 1869 (JO du 9 janvier 1869, page 3, cité par LITTRÉ : Le **vélocipède**, ce nouvel appareil de locomotion que l'on voit circuler dans Paris, était un équipage fort en vogue il y a soixante ans et faisait les délices des incroyables de l'époque. Seulement, il était désigné par le nom plus rationnel de vélocifère. On appelait **vélocipède** la personne qui le dirigeait. Le jardin de Hanovre était le rendez-vous des amateurs, et c'est de la terrasse donnant sur le boulevard des Italiens que partaient les vélocifères nombreux engagés dans les paris de course et qui se dirigeaient, soit sur la ligne des boulevards, soit sur les Champs-Élysées et le cours la Reine). Cf. *Le Courrier de Vaugelas* du 15 février 1878, page 123, qui répond à une question d'un abonné qui a trait au **vélocipède** : Si l'espèce de cheval en question avait des pieds, je comprendrais qu'on l'appelât **vélocipède**, terme forgé des mots latins *velox*, rapide, et de *pes* (*edis*), pied. Mais comme il a deux roues, je crois qu'il serait mieux nommé *vélocifère*, nom qui, du reste, a été donné à un équipage de cette espèce fort en vogue au commencement du premier Empire, comme le montrent : 1° Ce titre d'un ouvrage que j'ai trouvé sur le catalogue de la Bibliothèque nationale : Miroir de l'ancien et du nouveau Paris, avec treize voyages en vélocifères dans les environs. Orné d'un plan de Paris et de 18 gravures. Par L. Prodrome (1804). 2° La pièce inti[ti]ulée *les Vélocifères*, qui fut jouée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 19 mai 1804, et où se trouvent ces vers : Cochers qui ne vous pressez guère, Voulez-vous arriver plus tôt Que le plus prompt *vélocifère* ? A la même époque, on appelait **vélocipède** la personne qui circulait montée sur l'appareil de locomotion dont je viens de parler. Ce mot, à mon avis, valait également mieux que *vélocipédiste*, le terme actuel. Aussi, ai-je l'espoir que, dans la nouvelle édition de son Dictionnaire, l'Académie adoptera *vélocifère* pour désigner le véhicule, et **vélocipède** pour désigner celui qui s'en sert. Toutefois, *Le Courrier de Vaugelas* du 15 janvier 1870, qui répondait à la question : Faut-il dire VÉLOCIPÉDISTE, VÉLOCIPÈDE OU VÉLOCEMAN ? avait déclaré : Étant donné **vélocipède** comme nom de la monture, j'en conclus [...] que, des trois termes que vous m'avez proposés pour désigner le cavalier, c'est *vélocipédiste* qui [...] a pourtant le plus de droits à mon suffrage. Mais en 1877, lorsque Darmesteter s'exprime sur la formation de **vélocipède**, il propose, lui aussi, d'appeler **vélocipède** le cavalier qui dirige ce deux roues fort en vogue : Vélocipède date de 1818, " machine dite vélocipède " (Descript. des brev. 1re série, t. X, p. 114). Ce mot, appliqué à un autre appareil, a reparu dans ces dernières années et a fait fortune ; il a même sa petite famille : *vélocipédiste*, *vélo sport*. Le mot pourtant est mal fait : il faudrait *vélocifère* ou quelque chose d'analogue : *vélocipède* veut dire qui a les pieds rapides, et ne peut s'appliquer par suite qu'au cavalier. Celui qui monte le *vélocifère* est un **vélocipède**. *Pède*, d'ailleurs, dans ces sortes de composition, désigne l'individu : *bi-pède*, *quadripède* (DARMESTER, *Création*, page 219, note 1). De nouveau, en 1891, BAUDRY, *Histoire*, page 8, s'inspirant du JO du 9 janvier 1869, cité ci-dessus, affirmait : Au jardin de Hanovre, tel est le grand succès de l'invention, les amateurs se réunissent : de la terrasse qui ouvre sur le boulevard des Italiens, partent chaque jour de nombreux célérifères engagés dans les paris de courses, et qui poussent du pied le long des grandes voies jusqu'aux Champs-Élysées et au Cours-la-Reine. La Révolution toutefois changea naturellement le nom de ces passe-temps. Le ci-devant célérifère devint le nommé vélocifère, et **vélocipède** était l'homme qui s'en servait, cf. aussi en 1893, BAUDRY, *Cyclisme*, page 23 : [Sous le Consulat], on décida que le [...] célérifère se nommerait désormais vélocifère et que le cavalier de cette étrange monture s'appellerait un **vélocipède**. Toutes les attestations connues de **vélocipède** dans ce sens sont a) bien postérieures à l'époque de son usage supposé et b) donnent le lexème en cooccurrence avec *vélocifère*, terme interprété erronément comme signifiant « sorte de draïsienne », mais qui désignait en réalité une voiture hippomobile (cf. ci-dessus A. 1.). Nous postulons donc que ce sémantisme de **vélocipède** n'a jamais existé en langue, et que la totalité de ses emplois textuels s'expliquent par la confusion de vocabulaire mise en évidence par SERAY, *Cyclisme Magazine* 100, 17-21. -

A. 3. a. vélocipède (à pédales) « draïsienne à pédales sur la roue avant ». Attesté depuis 1864 [mars ?] (*La vie parisienne*, page 185 : Tous les journalistes paraîtront en costumes extrêmement spirituels, à ce qu'on dit. M. Janin se serait fait faire tout exprès un **vélocipède** à deux roues, à l'aide duquel il pourra précéder la manufique ... - Vous dites ? - Je dis la manufique cavalcade des journalistes, composée toute entière de **vélocipèdes** semblables à celui de Jules Janin. C'est là qu'on verra les plus malins. Il paraît que MM. de Girardin et Delamarre s'exercent jour et nuit). Autre attestation du 22 octobre 1864 : Document manuscrit extrait du *Carnet de Jules Olivier*, cité dans REYNAUD, *Vélocipède*, volume 1, page 93 : fourchette de **vélocipède**. - Attestations de 1866-1894 : *Journal de l'Ain* du 6 avril 1866, *Annexe III*, dans dossier 46 de « La Vélocithèque » : [O]n vit trois jeunes gens arriver sur des **Vélocipèdes**, c'est-à-dire sans chevaux ni locomotives, mais simplement chacun d'eux à cheval sur deux roues placées à la suite l'une de l'autre, et marchant au moyen d'un mouvement qu'imprime le cavalier à deux pédales. Partis de Lyon dimanche à 10 heures du matin, ces jeunes gens, franchissant la route sur ces véhicules d'un nouveau genre, sont arrivés à Saint-Paul-de-Varax à la tombée de la nuit et y ont couché. Ils sont repartis de Saint-Paul lundi à cinq heures du matin et sont arrivés à Bourg vers 10 heures, au milieu de la population étonnée de ce nouveau moyen de locomotion, qui n'est pas toutefois sans fatigue ; cf. *Le Sport* du 28 juillet 1867 cité ci-dessus A. 3. a., Rem. 1.) ; annonces publicitaires passées par Pierre Michaux en mai et en juin 1867 (mai : 17, 18, 22, 23, 28, 30 ; juin : 3, 6, 10, 17) dans *Moniteur universel du soir* (VÉLOCIPÈDES. MICHAUX, inventeur et fabricant du VÉLOCIPÈDE À PÉDALES), *Le Figaro*, six fois entre le 15 octobre et le 12 novembre 1867 (VÉLOCIPÈDES À PÉDALES. MICHAUX, inv., fab.), et le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche* à partir du 13 novembre 1867 (VÉLOCIPÈDES À PÉDALES. MICHAUX, inventeur, breveté, S.G.D.G.) ; 1868, *Note sur le vélocipède à pédales et à frein de M. Michaux, par un amateur*, Paris, Imprimerie Lainé & Havard, page 4 : S'il est une découverte qui saisisse l'imagination d'étonnement mêlé de crainte d'abord et, j'oserais dire, d'admiration, ensuite, c'est assurément celle du **vélocipède à pédales** et à frein ; *Le Vélocipède* du 1^{er} mars 1869, cité par KOBAYASHI, *Vélocipède*, page 87 : Il y a huit ans environ que nous connaissons le **vélocipède à pédales** ; 1894 (BERTOT, *France*, page 4 : - Par Nantua et Grenoble ! Mais savez-vous, malheureux, qu'il vous faudra traverser une grande partie des montagnes du Jura, vous enfoncer dans les Alpes françaises, où vous ferez, vous et votre bicyclette, une triste figure ? [...] Ma bonne vieille tante de Pontivy me manda que le médecin du lieu lui avait dit que l'exercice du **vélocipède**, outre qu'il était ridicule, donnait des dépôts dans les genoux et prédisposait à la mort subite. Dans ce sens, le lexème a une connotation savante (le premier témoignage le met dans la bouche d'un médecin). Cf. aussi cette attestation métalinguistique de la première moitié du 20^e siècle : 1933 (*L'Auto*, in PETIOT, *Sports*, s.v. **vélocipède** : L'administration continue à appeler **vélocipèdes** des bicyclettes contemporaines). -

Dér. 3. vélôcypédiste subst. masc. et adj. « (celui) qui va sur un vélôcypède ». Attesté depuis 1867 [7 décembre] (*Le Petit Journal*, page 2c : Le journal le *Vélôcypède*, car il y a un journal spécialement consacré à ce genre de locomotion nouvelle où l'on n'est ni à pied, ni à cheval, ni en voiture, le *Vélôcypède* annonce pour dimanche prochain, 8 décembre, à dix heures du matin, le départ des touristes **vélôcypédistes**, qui doivent parcourir plusieurs départements sur leur monture à deux roues. Le rendez-vous est avenue d'Antin, aux Champs-Élysées, près du Panorama. On estime que le nombre des voyageurs sera d'environ cent quatre-vingts à deux cents. Quelle caravane ! Parmi les cavaliers de cet escadron singulier, on compte, dit-on, des personnes du meilleur monde, beaucoup d'artistes, quelques journalistes, — on les rencontre partout, — deux ou trois hommes politiques bien connus, et même, disons-le tout bas, un académicien. Le cortège se dirigera d'abord sur Versailles. Le département de Seine-et-Oise sera donc la première étape du corps glorieux des **vélôcypédistes** ou **vélôcypédeurs** français !). Cf. *Le Figaro* du 15 mai 1868, page 1f : Décidément, le **vélôcypède** est à la mode. Cet inconnu d'hier est la nouveauté d'aujourd'hui et prend tout l'air d'être le succès de demain. Affaire de vogue ! Toujours est-il qu'un club de **vélôcypédistes**, baptisé le *Veloce Club* vient d'être fondé, dont le siège est au Pré Catelan. Il a déjà soixante membres inscrits, ce club naissant, et ce ne sont pas les premiers venus [...] Le **vélôcypède** espère-t-il détrôner le cheval ! — Première attestation lexicographique : 1872 (LITTRÉ : + VÉLOCYPÉDISTE (vé-lo-si-pé-di-st'), s. m. Celui qui va sur un vélôcypède. Un **vélôcypédiste** exercé peut faire, sur une route bien entretenue et dans un pays modérément accidenté, une traite quotidienne de 80 à 100 kilomètres pendant plusieurs jours de suite, *Monit. univ.* du 8 nov. 1868, p. 1457, 3^e col.). La variante **vélôcypédeur**, dont on trouve quelques traces dans des journaux en 1867/1868 (*Moniteur universel du soir* du 21 avril 1867, article signé Paul Sic : club des **vélôcypédeurs** ; *Le Sport* du 28 juillet 1867, article signé G. D'O. : Des paris de courses intimes ont déjà eu lieu à la Cascade du bois de Boulogne et sitôt qu'un club de **vélôcypédeurs** sera constitué d'une façon aussi aristocratique que ceux du Tir-au-Pigeon et des Patineurs nous aurons de brillantes courses de gentlemen dont nous pourrions déjà désigner les favoris, cf. *Le Sport* du 4 août 1867, cité ci-dessous Rem. 2., où cette idée est précisée ; *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche* du 10 octobre 1867, page 3b et c, cf. ci-dessous Rem. 2. ; *Le Petit journal* du 7 décembre 1867, cf. ci-dessus ; *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche* du 18 décembre 1867, page 2e : le fonctionnement de clubs de **vélôcypédeurs** [à Paris ainsi que dans quelques villes de province] ; *L'Illustration* du 21 décembre 1867 ; *L'Événement illustré* du 23 avril 1868, page 1 : principaux membres du Cercle des **vélôcypédeurs** [formé d'Anglais et d'Anglaises]), perte de façon plaisante dans le nom de cercles, comme dans « Les joyeux **vélôcypédeurs** de Montsouris », cité dans ANTOINE/MARTIN, *Histoire*, volume 2, page 180. On relève aussi la variante **vélôcypédier** dans trois articles de presse en 1868 (*Moniteur universel* du 3 juin 1868, page 766, article consacré aux courses de Saint-Cloud du 31 mai 1868 [Tout canotier devrait être **vélôcypédier** / Les **vélôcypédiés** avaient choisi pour théâtre de leurs exploits la grande avenue qui, de l'entrée du parc jusqu'au pied des bassins, représente une longueur de 1,200 mètres, aller et retour], copié par *L'Univers* [Paris] du 4 juin 1868, et repris par *La Semaine des Familles* du 13 juin 1868, page 592 : Le **vélôcypède**, qui se meut surtout à l'aide des pieds, comme son nom l'indique, a été porté à sa plus haute puissance par les amateurs de ce genre de locomotion, on a pu s'en convaincre à la grande course de vélôcypèdes qui a eu lieu à Saint-Cloud. Les **vélôcypédiés** (ce nom a déjà cours) ont choisi pour champ de bataille la grande avenue qui, de l'entrée du parc jusqu'aux bassins, mesure une longueur de 1,200 mètres, aller et retour). -

Rem. 1. véloce subst. masc. « draïssienne à pédales sur la roue avant ». Attesté de 1867 [28 juillet] (*Le Sport* : « En véloce !!! En véloce !!! » [titre] [...] Un véloce, ou autrement dit **vélôcypède**, est une machine au moyen de laquelle on est transporté rapidement d'un lieu à un autre par le seul recours de son mécanisme et des pieds de la personne qui la dirige, c'est un véhicule à deux roues, placées l'une devant l'autre, et reliées entre elles, aux essieux, par une tige d'acier recourbée sur laquelle est fixée une selle de cuir. A l'essieu de la roue supérieure, appelée roue de devant ou conductrice, sont adaptées deux pédales sur lesquelles se posent les pieds du vélôcypédeur dès qu'il est assis sur la selle. Ces deux pédales mettent en mouvement la roue. [...] Le **vélôcypède**, tel qu'il vient d'être décrit, est l'œuvre de M. Michaux, un ouvrier mécanicien français qui s'est fait breveter, il y a quelques années, pour l'anexion [sic] des pédales. Car le véloce sans pédale remonte à une époque très-ancienne. L'on s'en servait au moyen des pieds qui, en traînant à terre, donnaient par secousses l'impulsion indispensable à sa marche²) à 1897 (*Le Véloce-sport : Véloce-sport et Bicyclette* du 11 novembre 1897). -

Rem. 2. véloce-club subst. masc. « société de vélôcypédistes ». Attesté de 1867 [4 août] (*Le Sport*, article signé vicomte de Clugny : [au bois de Boulogne] Ces messieurs sont en train de former un **Véloce-Club** qui sera la consécration de ce nouveau sport) à 1895 (*Affiche de l'Exposition internationale annuelle du cycle. Union et Véloce Club* bruxellois, Palais du Cycle, 19 au 28 janvier 1895 [visible sur Gallica]). Autres attestations : *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche* du 10 octobre 1867, page 3b et c : Il se constitue à Paris un club de **vélôcypédistes** ayant pour président M. B. Delessert et pour local, manèges d'exercices, le palais de l'industrie des Champs-Élysées. Le Havre veut avoir aussi son **véloce-club**, et il en est déjà en voie de formation ; 1868 [7 mars], *Lettre* de Léonce Durruthy Membre du **véloce club** à Michaux³ ; 1868 [12 mars], *Lettre d'Abel Césas à Michaux* : Je vous prie de m'indiquer exactement le jour où vous m'adresserez mon nouveau **vélôcypède**. Il serait à désirer que vous puissiez me l'envoyer bientôt et le plus tôt possible sera le meilleur dans vos intérêts [...] C'est d'autant plus important de faire beaucoup de publicité maintenant qu'il s'organise ici un **Véloce-Club** qui va réussir très bien [...] Vous comprendrez, je pense, qu'il est avantageux pour vous d'avoir le plus de publicité possible cet été et cet automne et par conséquent vous accepterez en annonces et en articles la différence dont j'aurai à vous tenir compte en vous rendant mon **vélôcypède** pour avoir le nouveau que vous êtes en train de me faire⁴. -

A. 3. b. « ensemble de véhicules d'une, deux, trois ou quatre roues mus par la force musculaire ». Attesté depuis 1868 [23 avril, Péronne (Somme)] (*Correspondance à Pierre Michaux*, lettre n° 302⁵ : Je vous serais obligé de vouloir bien m'envoyer le prospectus de vos **vélôcypèdes** et de me donner en même temps quelques renseignements sur les **vélôcypèdes** de voyage (400 à 750). Je possède déjà un tricycle mais je trouve que l'on n'est pas encore parvenu à faire quelque chose qui puisse gravir les montagnes. En plaine on va assez bien quoique ce soit assez fatigant). Cf. aussi 1868 [30 avril, Amiens], *Correspondance à Pierre Michaux*, lettre n° 359 : Je vous prie de m'envoyer à l'adresse ci-dessous un prospectus détaillé de vos **vélôcypèdes**, tant bicycles que tricycles ; car ayant l'intention d'en avoir un, je voudrais au moins me rendre bien compte de ce qu'il sera à ne prendre que ce qui me conviendra. J'ai vu d'après une foule d'affiches placardées de tous côtés que vous envoyez gratis ces prospectus, c'est pourquoi je viens vous en demander un ; 1869 [11 octobre], *Presse médicale belge*, 21^e année, page 379, "Le vélôcypède appliqué à la pratique médicale des campagnes" par le D^r P. Matthieu : Le **vélôcypède** est-il dangereux ? Je n'imagine pas, pour ma part, de coursier plus docile. Il est absolument docile comme il est absolument sobre. Je ne connais pas de moyen de locomotion moins dangereux. La plupart des accidents sont dus à des tricycles montés par plusieurs personnes ou à des bicycles mal confectionnés. Le reste est dû à l'imprudence. Il faut bien savoir qu'avec un bicycle de hauteur convenable on ne tombe pas, parce qu'on est toujours prêt à mettre pied à terre. Est-ce fatigant ? Les calculs de certains velocemen, que j'appellerai des velocemanes, tendent à prouver que cette fatigue est à peu près nulle ; 1870, *JImpr*, deuxième série, volume 14, Feuilleton n° 1, page 12 : Le vélôcypède illustré, moniteur de la vélôcypédie : paraît le jeudi et le dimanche depuis le 1^{er} avril 1869, rédacteur en chef LEGRAND JACQUES, — Cette feuille spéciale, à laquelle collaborent des Velocemen distingués, est consacrée aux progrès et à l'avenir de la Vélôcypédie. Elle publie des dessins de modèles nouveaux, Monocycles, Bicycles et Tricycles, et tient ses lecteurs au courant de tout ce qui concerne les **Vélôcypèdes**, en France et à l'Étranger⁶ ; 1870 [15 avril], *Le Rappel*, page 1 : Où s'arrêtera le **vélôcypède** ? Le **vélôcypède** à trois roues a été remplacé par le bicycle, et maintenant voici le bicycle démodé. Il a un remplaçant : le cycle ! Le cycle est le **vélôcypède** de l'avenir, de demain, que dis-je ? d'aujourd'hui, que dis-je ? d'hier, — puisque c'est hier que j'ai vu passer sur les boulevards un individu chevauchant une roue unique. Et c'est lui qui filait ! ; 1870 [28 juin], *Le Gaulois*, page 1 : Le danger que peut occasionner la circulation des bicycles, tricycles et autres cycles du même genre a notablement augmenté depuis l'innovation qui consiste à entourer les roues des **vélôcypèdes** d'une bande de caoutchouc qui amortit complètement le son sur le pavé, de façon à faire du **vélôcypède** un véloci...lence ; 1887 [5 septembre], *Journal des débats*, page 3, dans l'article intitulé « Le **Vélôcypède** » : Il existe actuellement quatre types principaux de **vélôcypèdes** : le bicycle ordinaire, le tricycle, le *safety* dans lequel la roue d'arrière est plus grande que dans le bicycle, tandis que celle de devant, qui est toujours motrice, n'a plus que 90 centimètres de hauteur et reçoit le mouvement des pédales par le moyen d'un engrenage, avec chaîne articulée multipliant la vitesse ; et enfin, la *bicyclette* dans laquelle la roue d'arrière est motrice et qui possède également une chaîne multipliant la vitesse. Cette dernière a, paraît-il, l'avantage comme vitesse et comme économie de fatigue. — Première attestation lexicographique en 1890 (LAROUSSE¹, *Supplément*² : VÉLOCYPÈDE s. m. [...] Les multiples applications qu'on en a faites ont conduit à la création d'un certain nombre de modèles se rapportant à trois types principaux. [...] Les trois types auxquels on peut rapporter les instruments aujourd'hui en usage sont le *bicycle*, la *bicyclette* et le *tricycle*. -

B. 1. « sorte de ciseau de graveur sur bois ». Attesté depuis 1933 (LAROUSSE³ : **vélôcypède** [...] Grav. Onglette ou échoppe des graveurs sur bois, dont la lame, formant 2, 3 et 4 tranchants, permet de tracer du même coup 2, 3 ou 4 tailles parallèles). -

B. 2. grue vélôcypède subst. fém. « grue pouvant se déplacer sur un rail ou sur des blocs de ciment ou sur une poutre ». Attesté depuis 1975 (FORESTIER, *Construction*, page 25 : Chemin de roulement. Alignement de poutres sur ou sous lequel circule un engin de levage. [...] Lorsqu'il s'agit d'un engin dit « **grue vélôcypède** », on a deux poutres de roulement parallèles et superposées dans le plan vertical [...]). -

Origine :

Formation française : confixé formé du confixe *véloci-* (tiré du latin *velox*, -cis adj. « rapide », attesté depuis Lucilius, OLD ; cf. *vélodifère**, attesté depuis 1803) et du confixe *-pède** (dégagé d'emprunts anciens comme *quadrupède** [*<* latin *quadrupes*, -*pedis*], attesté depuis le 13^e s., *NecrArrB*, DEAF). La formation, concurrencée par *draisienne**, est peut-être calquée du grec *ὠκύπους* adj. « aux pieds agiles (cheval, lièvre) » (attesté depuis Homère, LIDDELL-SCOTT), ou bien inspirée de l'italien *velocipede* adj. « *id.* », cf. ci-dessous, si tant est que Drais ou Dineur aient eu connaissance de cet adjectif rare. C'est en effet en français que la draisienne, inventée par un germanophone, le baron Drais von Sauerbronn, a pris le nom de *vélodépède* (cf. le brevet de 1818 cité ci-dessus), désignation venue remplacer le calque *machine à courir* (*<* allemand *Laufmaschine*, cf. KOBAYASHI, *Vélodépède* 38 note 13), que Drais, qui semble avoir eu de très bonnes connaissances de français, avait adopté dans un premier temps (lettre à la grande-duchesse Stéphanie du 8 novembre 1817, cf. KOBAYASHI, *Vélodépède* 23). Cependant, il n'est pas exclu que la paternité du terme *vélodépède* revienne à celui qui a déposé à Paris, le 19 janvier 1918, la demande de brevet d'importation pour une nouvelle machine inventée en vue de faire marcher une personne : Louis-Joseph Dineur⁷. Il s'agit de la seule formation française en *-pède* étrangère au vocabulaire botanique et zoologique ; en outre, il ne paraît pas assuré que le sens de *-pède* est « par les pieds » et pas « à pieds rapides ». En 1877, le philologue Arsène Darmesteter explique que le mot est mal fait, ce qui ne l'a pas empêché de faire fortune⁸. En sont issus des dérivés formés autour des années 1867-1869, tels que *vélodépédie**, *vélodépédique**, *vélodépédiste* ainsi que sa variante éphémère *vélodépédeur* (cf. ci-dessus A. 3. a., Dér. 3.) et l'abréviation *véloce* (cf. ci-dessus A. 3. a., Rem. 1.), évincée par *vélo**, employée en particulier en composition dans *véloce-club*, qui apparaît dans un article du périodique *Le Sport* daté du 4 août 1867. Ce journal étant étroitement lié au *Jockey-Club* de Paris, le néologisme *véloce-club* a toutes les chances d'avoir été formé par analogie sur *jockey-club*. L'idée de lancer un club de vélodépédeurs à Paris est attestée dès le printemps 1867, dans un article du *Moniteur universel du soir*, et sera suivie d'un foisonnement de véloce-clubs un peu partout en France (cf. ci-dessus A. 3. a., Dér. 3.) et même dans les grandes villes européennes au 19^e siècle (cf. la mention du Véloce Club Bruxellois, *Kampioen*, août 1885, volume 2, n° 17, page 12 et ci-dessus A. 3. a., Rem. 2.). À partir de 1867, l'engouement croissant pour le vélodépède a favorisé la création d'autres types d'appareils de locomotion dont on met les (/la) roue(s) en mouvement avec les pieds (*bicycle*, *tricycle*, *monocycle*, *bicyclette*). Le terme *vélodépède* a été alors employé comme générique pour désigner l'ensemble des cycles à propulsion humaine, quel que soit le nombre de roues (A. 3. b.). Actuellement, il semblerait que le mot *vélodépède* connaisse un regain de faveur et revienne à la mode, comme en témoignent la chanson à succès « Vélodépède interstellaire », interprétée par Boule, sur l'album « Petit-fils de Fantômas » (2012)⁹ et les boîtes de friandises légendées "VÉLOCIPEDE", joliment illustrées d'une scène représentant des vélodépédistes (en bicycle, grand bicycle et tricycle), commercialisées par le magasin "La Cure Gourmande" installé passage Jouffroy à Paris, en face de l'ancienne boutique de Benon, célèbre artisan de vélodépèdes en 1869. — Un grand nombre de langues européennes ont très vite emprunté ce confixe à français : anglais *velocipede* subst. « *id.* » (attesté dès juin 1818, OED²), italien *velocipede* subst. masc. « *id.* » (attesté dès septembre 1818, DELI² ; analysé, probablement à tort, comme une formation italienne par DEI et DELI², car cette langue connaît aussi le calque du grec — à notre avis indépendant — *velocipede* adj. « qui court vite », attesté depuis av. 1704 [qualificatif d'un guerrier], GDLI), espagnol *velocipedeo* (attesté depuis 1855, *Biblioteca Gaspar*, in NTLLE ; analysé à tort comme une formation espagnole par DCECH), portugais *velocipede* (attesté depuis 1873, DELP³), russe *velosiped* (attesté depuis 1875, IESSRJ), roumain *velociped* subst. neutre (attesté depuis 1887, DLR), allemand *Veloziped* (attesté depuis 1870 [28. Juni] *Kitzinger Anzeiger* ; 19^e siècle, selon Kluge²²), catalan *velocipede* subst. masc. (attesté depuis 1972,3. IECPortal ; BRUGUERA, *Etimològic* ; analysé à tort comme une formation catalane par DECat), etc. — Au 20^e siècle, *vélodépède* est entré dans le vocabulaire spécialisé de deux domaines techniques. Au sens B. 1. (gravure), on dit couramment *vélo*, *gravure au vélo* (cf. *vélo** B.). Quant à B. 2. (bâtiment), le confixe *-pède* y est en relation avec *ped** subst. masc. au sens 1. III. A. « partie d'une chose qui repose sur le sol ». — Cf. REINHARD in FEW 14, 222a, VELOX 2 b β ; KOBAYASHI, *Vélodépéd.*

¹ Le père des frères Olivier (Aimé et René, qui ont fait le voyage à vélodépède de Paris à Avignon en août 1865 et à qui Michaux et ses fils vendirent le brevet de la pédale en 1869) a noté, en outre, dans son carnet : 1^{er} août 1865. Uriage. Aimé part pour Mulhouse, Thann et Paris pour revenir avec René et La Bouglise [leur ami] en vélodépède de Paris à Tullins / 1^{er} septembre 1865. René et Aimé arrivent de Tullins en vélodépède, tous cités par Keizo Kobayashi, *Le voyage de Paris-Avignon à vélo 25 août- 3 septembre 2009*, page 2 <http://www.cycling-history.org/articles/Le%20voyage%20de%20Paris-Avignon,%20Aout-Sept%202009,%20Keizo%20Kobayashi,%20PDF.pdf>.

² Le bimensuel *Le Sport* accueille sous le titre incitatif « En véloce !!! En véloce !!! » le premier article promotionnel des vélodépèdes à pédales de M. Michaux (<http://parisvelocipedia.fr/images/stories/EnVeloceEnVeloceLeSport-28Juillet1868.pdf>). L'auteur y vante les atouts hygiéniques et pratiques du nouvel engin et attend de l'Exposition universelle de 1867 (également appelée Exposition universelle d'art et d'industrie, qui s'est tenue du 1^{er} avril au 3 novembre 1867 sur le Champ-de-Mars à Paris) que le mot d'ordre « en véloce » « repartira à toute vapeur, dans la malle de chaque exposant pour se rendre au bout du monde ». Le journaliste présente le véhicule inédit comme indiqué ci-dessus A. 3. a., Rem. 1. Il insiste sur l'aspect utilitaire du vélodépède, mais intègre aussi la dimension sportive et associative (cf. ci-dessus A. 3. a., Dér. 3.). En ce qui concerne la distinction entre *en véloce/en vélodépède* et *à véloce/à vélodépède*, se reporter à *bicyclette*, note 2.

³ KK - Archives départementales du Calvados, fonds Aimé Olivier de Sanderval, carton 6, 86/1, Correspondance.

⁴ Abel Céas était rédacteur au *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche* dont son père, Jules Céas, était le propriétaire. Tous deux étaient des amateurs de vélodépèdes dès 1867, ce qui est attesté par la correspondance à Michaux, l'inventeur de la pédale (vers 1861), cf. citation ci-dessus A. 3. a., Rem. 2.

⁵ Communication personnelle de Francis Robin, qui a dépouillé les lettres manuscrites adressées à Pierre Michaux contenues dans le Fonds Olivier de Sanderval AD 14. La lettre du 23 avril 1868 est signée O. Gaudechon. Il s'agit d'Octave Gaudechon, numismate et archéologue péronnais (Péronne, Somme).

⁶ Cp. *Le Vélodépède illustré* du 16 janvier 1870, page 1 : Et puis, monsieur, dans la famille de ces Cycles charmants, le Bicycle s'est fait une trop grande place au soleil ; il a dévoré ses frères. Il est vrai que, de bonne constitution, fier et léger d'allure, rapide et gracieux dans ses mouvements, il a quelque raison de prendre le premier rang ; mais devait-il pousser la réussite jusqu'à vouloir tuer ses rivaux par le ridicule ? [...] Dans cet appel aux Véloces de tout genre, le Bicycle seul a répondu et seul a donné un résultat satisfaisant ; les Tricycles n'ont guère fait que démontrer leur incapacité. Le Monocycle, encore à l'état d'embryon, a ressenti un vague tressaillement qui tient de la peur et de l'espérance.

7 Selon une communication personnelle de Francis Robin, qui a identifié Dineur et étudié sa vie dans le dossier du sous préfet de Vendée Louis Joseph Dineur, déposé aux AN à Pierrefitte (F/1bl/158/23), trois arguments étaient cette hypothèse : - 1) Né à Mons situé à 250 km de Paris, Dineur est licencié en droit avant de devenir en 1787 avocat stagiaire au Parlement de Paris. Puis il fera une carrière de fonctionnaire d'un grade élevé de l'administration française pour terminer sous-préfet de Vendée. Avocat, Dineur a donc une formation classique : il connaît le latin. Il a ainsi toutes les compétences juridiques nécessaires pour déposer à Paris. Et il est né à Mons, ville francophone mais qui appartient alors à l'Autriche par le Traité d'Aix-la-Chapelle (1748). Il parle donc couramment le français et l'allemand : il peut correspondre sans problème de langue avec l'inventeur pour déposer un brevet d'origine allemande. Une de ses tantes, Marie-Agnès-Rose Dineur, fut même dame de compagnie d'une princesse autrichienne. - 2) Dineur a vécu dans la vallée du Rhin de 1799 à 1814 : il est nommé d'abord à Mayence pour procéder à l'organisation des quatre départements français, la Roer, la Sarre, Rhin-et-Moselle et le Mont-Tonnerre, qui sont organisés le 23 janvier 1798 (arrêté du 4 pluviôse an VI), puis à Coblenz (Rhin-et-Moselle) en l'an VIII comme administrateur du département. Cette nomination dans des départements germanophones a sans doute été favorisée par sa connaissance de la langue allemande. En outre, il est probable que Dineur ait rencontré dans la vallée du Rhin Karl Drais von Sauerbronn [1785-1851], maître des eaux et forêts du grand duché de Bade, ce qui aurait déterminé le choix de cet interlocuteur à Paris par l'inventeur du *vélocipède* depuis Mannheim en 1818. - 3) Le mot *vélocifère*, qui désignait un véhicule hippomobile rapide et léger circulant en France, en particulier à Paris, depuis 1803 (cf. TLF-Étym), a dû inspirer la formation de *vélocipède* comme aussi quelques mois auparavant celle de *céléfère* (cf. TLF-Étym), invention dont le dépôt de brevet est accordé à Paris le 13 août 1817. Or, en 1817, Dineur vit à Paris. Il est alors mieux placé qu'un étranger pour penser au nom de *vélocipède*, formé sur des racines latines.

8 « *Vélocipède* date de 1818, " machine dite vélocipède " (Descript. des brev. 1^{re} série, t. X, p. 114). Ce mot, appliqué à un autre appareil, a reparu dans ces dernières années et a fait fortune ; il a même sa petite famille : *vélocipédiste*, *vélo-sport*. Le mot pourtant est mal fait : il faudrait *vélocifère* ou quelque chose d'analogue : *vélocipède* veut dire qui a les pieds rapides, et ne peut s'appliquer par suite qu'au cavalier. Celui qui monte le *vélocifère* est un *vélocipède*. *Pède*, d'ailleurs, dans ces sortes de composition, désigne l'individu : *bipède*, *quadrupède* » (DARMESTER, *Création*, 219, note 1).

9 Paroles extraites de la chanson « Vélocipède interstellaire » : Se balader, vélocipède En orbite autour de Pluton Un petit coucou aux piétons De la galaxie d'Andromède.

Rédaction TLF 1994 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2006 : Francis Robin ; Éva Buchi. - Relecture mise à jour 2006 : Gilles Roques ; Jean-Pierre Chambon ; Franz Rainer ; Jacques Seray ; Myriam Benarroch ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 26 octobre 2006. - Dernière révision : 30 octobre 2018. - Mise en ligne : 30 octobre 2018.

Annexe 8 : Homophones, homographes et cas particuliers

cérifère¹, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Ajout à la nomenclature du TLF(i) (botanique) « qui produit de la cire ». Attesté depuis 1800 (FOURCROY, *Système*, volume 4, page 294 : On tire du même *myrica cérifère* une cire abondante dans l'Amérique septentrionale). Cf. aussi 1800 (*Journal de physique*, volume 52, page 334 : On trouve dans la Guyanne des palmiers dont le fruit est bon à manger, tels que le palmier bache, le maripa, etc. etc., mais ils sont peu connus. Enfin, il y a des palmiers oléifères, sébifères et **cérifères** sur le continent de l'Amérique) ; 1809 (NvCAgrThPr, volume 3, page 62 : Des plantations de végétaux en général, et de certains en particulier, peuvent diminuer les inconvénients du voisinage des canaux et des étangs. Les galé d'Europe et **cérifère** produisent spécialement cet effet). — Première attestation lexicographique dans un dictionnaire spécialisé en 1834 (JOURDAN, *Dictionnaire* : CÉRIFÈRE, adj., *ceriferus* (cera, cire, fero, porter) ; qui produit de la cire, comme le *Myrica cerifera*, ou le *Ceroxylon andicola*). Première attestation lexicographique dans un dictionnaire général en 1867 (LAROUSSE¹ : CÉRIFÈRE adj. [sé-ri-fè-re — du lat. cera, cire ; fero, je porte]. Hist. nat. Qui produit de la cire). -

Origine :

Transfert linguistique : emprunt au latin scientifique des botanistes *cerifer* adj., « producteur de cire », attesté dès 1749 (LINNÉ, *Materia medica*, 159 : Qual : amara, aromatico - graveolens, *cerifera*). [...] ; 1777 (BLANCARD, *Lexicon medicum*, vol. 1, p. 829 : Pertinet quoque huc *Arbor cerifera Americana*, quæ est *Myrica cerifera* Linn) À ajouter FEW 2 605a, CEREUS 2 ; cf. RAINER, *Intégration*, 182-193 et Annexe 2, p. 28.

Rédaction TLF-Étym 2018 : Camille Muller. - Relecture 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 01 avril 2019.

cérifère², adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

(minéralogie) « qui contient du cérium ». Attesté depuis 1831 (DUMAS, *Traité*, volume 3, page 315 : *Analyse des matières cérifères*). Cf. aussi 1841 (HOEFER, *Éléments*, page 384 : (à propos du cérium) *État*. Les principaux minéraux **cérifères** sont : 1° La *cérite* [...] 2° La *gadolinite* [...]) ; 1912 (*Le Génie civil* numéro du 2 novembre, page 20 : Histoire des métaux cériques ; matières premières, sables monazités, leur traitement en vue de l'obtention du nitrate de thorium et de sous-produits **cérifères**, préparation des sels cériques électrolysables ; [...]. — Première attestation lexicographique comme mot caché dans un dictionnaire spécialisé en 1851 (NDScMédVét : *Didyme* ou *Didymium*, s.m. [...] Métal découvert, en 1842, par Mosander, dans la *cérite* (cérium et fer sillicatés) ; son nom lui a été donné parce qu'il accompagne le cérium et le lathane dans tous les minéraux **cérifères** comme un frère jumeau [...]) ; Première attestation lexicographique dans un dictionnaire général en 1867 (LAROUSSE¹ : CÉRIFÈRE adj. (sé-ri-fè-re — du lat. cera, cire [sic] fero, je porte). [...] — Minér. Qui contient du cérium : *C'est de la cérite qu'on extrait principalement l'oxyde de cérium* ; les autres minéraux CÉRIFÈRES sont beaucoup moins riches. -

Origine :

Formation française : confixé formé du confixe *cér-* (extrait de *cérium*) et du confixe *-ifère* (et non *-fère**, TLF et COTTEZ² ; cf. pour cette formation savante, l'analyse de RAINER, *Intégration*, 182-193 et Annexe 2, 28. À ajouter FEW 2, 604a, CERES 1.

Rédaction TLF 1977 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 01 avril 2019.

calcariforme¹, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Ajout à la nomenclature du TLF(i) (botanique) « qui a la forme d'un éperon ». Attesté depuis 1784 (NECKER, *HCAES* 5, volume 5, page 54 : Il devoit au moins former deux genres de *antirrhinum*, parceque la production postérieure, qu'il appelle nectaire (*nectarium*) est ubéforme dans les unes ; dans d'autres especès [*sic*] elle est **calcariforme** ou ayant la figure d'un capuchon droit ou courbé plus ou moins allongé). Cf. aussi 1827 LESTIBOUDOIS, *Botanographie*, page 360, s.v. AQUILEGIA [...] 5 Pétal. sessiles, **calcariformes** [...] ; 1839 SPACH, *Phanérogames* 7, page 60, s.v. DIÉLYTRINÉES : Adrophores égaux, l'un et l'autre ou inappendiculés, ou prolongés en appendice charnu [soit glanduliforme, soit **calcariforme**] ; 1850 TISSERANT, *Dictionnaire* : CALCARIFORME, adj., *calcariformis* ; en forme d'éperon. Le calice, la corolle ou quelques-unes de leurs pièces peuvent présenter des prolongements **calcariformes**. — Première attestation dans un dictionnaire spécialisé en 1834 JOURDAN, *Dictionnaire* : CALCARIFORME, adj., *calcariformis calcar*, éperon, *forma*, forme ; qui a la forme d'un éperon, comme les *pétales* de l'*Aquilegia*. Première attestation dans un dictionnaire général en 1860 VOREPIERRE, *Dictionnaire* : CALCARIFORME. adj. 2 g. (lat. calcar, éperon). T. Bot. Se dit de toute partie qui se prolonge en forme d'éperon. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *calcariformis* adj., attesté en 1667 dans *Polymathia philologica, seu totius rerum universitatis ad suos ordines revocata adumlatio, horis subsecivis* a Johanne Jonstono concinnata, Francofurti & Lipsiæ, Sumptibus Essaia Fellgibeli, p. 82 : *Consolidæ regali sunt spicati & oligesti, cum calcariformi in tergo corniculo*. Cf. aussi en 1742 DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Histoire naturelle*, p. 405 : *calcariformis*, en forme d'éperon. Ajouter FEW 2, 62b un nouvel article **CALCAR** « éperon » ou à ajouter FEW 2, 106b, **CALX** « talon », comme formation savante sur la base de *calcar*, *calcaris* « éperon » (> **CALX** « talon »).

Rédaction TLF-Étym 2018 : Camille Muller. - Relecture 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 11 avril 2019.

calcariforme², adj.,

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Ajout à la nomenclature du TLF(i) (minéralogie) « qui ressemble au calcaire ». Attesté depuis 1828 (*Dictionnaire sciences naturelles*, s.u. TALC : La Stéatite **calcariforme**. En calcaire spathique, rhomboïdal, primitif ou équiaxe ; en calcaire métastatique ; en rhomboïdes contournés, comme ceux du calcaire brunissant. Dans la stéatite de Baireuth). — Première attestation dans un dictionnaire spécialisé, en tant que vedette, en 1834 JOURDAN, *Dictionnaire* : CALCARIFORME, adj., *calcariformis (calx, chaux, forma, forme)*. Épithète donnée, dans la nomenclature minéralogique de Haüy¹, à une *stéatite* qui présente la forme d'emprunt de diverses variétés du calcaire rhomboïdal. Première attestation dans un dictionnaire général : BESCHERELLE³, *Suppl.* : CALCARIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., calx, chaux ; forma, forme). Minér. Qui présente la forme d'emprunt de diverses variétés du calcaire rhomboïdal. Stéatite **calcariforme**. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *calcariformis* adj., « qui ressemble au calcaire » (attesté en 1834 dans JOURDAN, *Dictionnaire*, mais certainement plus ancien), formé soit sur la base *calcarius* (cf. *calcaire**), lequel pouvait être non seulement adjectif mais aussi, plus rarement, substantif (1821 dans *Tudományos gyűjtemény*, Trattner János Tamás betüivel, és költsével, Pesten, 1821, p. 105 [...] *Calcarius* spumousus, *calcarius-schisto-spatosus* [...] ; cf. aussi en 1822 *Lexicon mineralogicum enneaglottum*, Mihaly Kovats, Trattner, Pesthini, p. 69 : *Calcarius* Densus Vulgaris *Calcarius* Grandaeus), soit, plus probablement, sur la base *calcarium*, subst., lequel était en usage en latin scientifique au cours du 18^e siècle (1777, *Novi commentarii*, vol. 7, p. 85, 87, sqq.). Cette dernière hypothèse nous semble plus convaincante que celle d'une formation française due à Haüy sur la base [*le*] *calcaire** au lieu du latin *calx, calcis* (cf. *chaux*), qui a donné *calciformis* « en forme de chaux ». Ce terme, dans la deuxième moitié du 18^e siècle, a probablement été forgé par le célèbre chimiste suédois Axel Fredrik Cronsted [1722-1765] dont l'ouvrage *Försök til mineralogie, eller Mineral-Riketets Upställning*, publié d'abord anonymement en 1758, propose une classification des minéraux reposant non seulement sur leur apparence, mais aussi sur leur structure chimique. Traduit en plusieurs langues, cet ouvrage connut une large diffusion. Dans *L'essai d'une nouvelle minéralogie traduit du suédois de A.F. Cronstedt et de l'allemand de M. Wiedman par M. Dreux fils, Apothicaire de l'Hotel Dieu de Paris*, Paris, Didot, 1771, on rencontre de très nombreuses occurrences du terme *calciformis*, par exemple pages 257 et 258 : 2. [Le cuivre se trouve] Sous la forme d'une chaux *Minera cupri calciformis*. (I) Pur. *Minera cupri calciformis pura* / (I) Rouge *minera cupri calciformis pura indurata colore rubeo*. On relève également *calciformis* dans la *Description méthodique d'une collection de minéraux du cabinet M.D.R.D.L. par M. Romé Delisle*, Didot, Paris, 1773, page 82 : *Minera cupri calciformis impura, indurata, irridis*. À ajouter FEW 2, 67a, **CALCARIUS** II.

¹ René Just Haüy (1743-1822) est un minéralogiste français, et un des fondateurs de la cristallographie géométrique.

Rédaction TLF-Étym 2018 : Camille Muller. - Relecture 2019 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 11 avril 2019.

anatifé, subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

o. — Subst. fém. (zoologie). Attesté de 1789 (BRUGUIÈRE, *Encyclopédie méthodique, Vers*, volume 6, pages 60 et 62 : ANATIFES, vulgairement conques anatifères ou pouce-pieds, Anatifa ; NOB. [...] Anat. velue [...] Anat. Dentelée [...] Anat. striée / Nous avons donné à ces coquilles le nom d'**Anatifés** pour nous rapprocher de l'ancien nom sous lequel la plupart d'elles sont connues, sans cependant vouloir le conserver en entier à cause de l'idée fautive que le nom de conques *Anatifères* présente ; les anciens ont cru et même encore la plupart des pêcheurs de nos côtes croient que les oies et les canards naissent de ces coquilles : des auteurs, célèbres dans leur temps, ont soutenu ce sentiment ridicule, qui tient maintenant le même rang que le chant de la sirène et la force irrésistible du rémora : enfin, s'il est dangereux d'innover dans les sciences, en fait de nomenclature, il ne l'est pas moins sans doute de laisser subsister des vieilles erreurs qui ne se propagent que trop sans cela ; le milieu entre ces deux extrêmes est le point où il convient de s'arrêter) ; cf. aussi en 1794 J. B. Lamarck, « Observations sur les coquilles et sur quelques-uns des genres qu'on a établis dans l'ordre des vers testacés », *L'Esprit des journaux*, tome 6, juin 1794, page 306 : En effet, avec le genre *Lepas* de Linnæus, (genre dont le nom d'ailleurs faisait confusion avec les patelles, qui sont plus généralement connues sous le nom de *Lepas*), M. Bruguière a établi les genres **anatifé** (*Anatifa*) et balanite (*Balanus*), qui méritoient effectivement d'être distingués) à 1825 (*AnnChimPhys*, volume 30, page 375 : Les espèces ainsi conservées dans la liqueur vont à plus de 50, dont une vingtaine au moins sont entièrement nouvelles pour nous : telles sont les *πλαγυσ*, l'animal du *concholepas*, une **anatifé** presque sans coquilles, qui fera un nouveau genre voisin des *otions*). -

1. — Subst. masc. (zoologie). Attesté depuis 1803 (BOISTE² : **anatifés** s. m. pl. 28^e genre des mollusques acéphales, ou pousse-pied, *anatifé*). Cf. aussi 1804 *Dictionnaire sciences naturelles*, page 107 : Fixé par son tube charnu, ne pouvant se mouvoir que par l'allongement ou le raccourcissement de ce tube, et par ses mouvements de flexion en tous sens, l'**anatifé** n'offre que peu de choses remarquables sur l'histoire de ses mœurs. Le milieu dans lequel il est plongé est rempli de matières qui peuvent lui servir d'aliment. -

Origine :

o. / 1. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *anatifé* subst. fém., créé par Bruguière, et repris très vite par les naturalistes, comme subdivision du genre *Lepas* introduit par Linné, par abrègement de l'ancienne dénomination (*concha*) *anatifera*, pour en supprimer la forme interne, et en conséquence, le caractère fallacieux et démystifier la croyance populaire (cf. ci-dessus o.). De genre féminin, comme en latin, chez le créateur du mot et ses collègues immédiats, le mot français est devenu masculin dans les textes et la lexicographie, une dizaine d'années plus tard, sans doute sous l'influence de la finale homophone -*atif*, forme masculine du suffixe formateur d'adjectifs (cf. ci-dessus 1.). Cf. THOM in FEW 24, 524a, ANAS II 6.

Rédaction TLF 1973 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Camille Muller. - Relecture mise à jour 2018 : Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

anatifère, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

(zoologie) *conque anatifère* « genre de crustacés cirripèdes dont on croyait que sortaient les canards sauvages et qui s'attachent aux coques des navires, aux pieux, etc. ». Attesté en 1628 [7 avril] (TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres de Peiresc*, tome 1, page 584 : J'ay trouvé par hazard entre mes curiositez maritimes, cez jours passez, en cherchant une piece qu'on me demandoit, une certaine sorte de poisson dont j'avois quasi perdu la souvenance, qui est possible de cez vers dont on escrivoit à M^r Grotius, qui sont gros comme le petit doigt de la main environ, et de pareille longueur et aboutissent chacun à des morceaux de coquille assemblez en sorte qu'ils monstrent se pouvoir ouvrir et espanoïyr, et puis refermer, quasi de mesmes que ce qu'aucuns ont appelé des conques **anatifères** [...], cf. DG). De nouveau, 1705 (VALLEMONT, *Curiositez*, page 630 : Ce que j'appelle une *Plante anatifère* est nommé par quelques-uns *Concha anatifera* ; un *coquillage anatifère*. C'est ainsi que *Calceolarius* pag. 25 et *Wormius* pag. 256 la nomment) ; cf. aussi 1742 (DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Histoire naturelle*, pages 171 et 364 : Les glands de mer, les conques **anatifères** et les pousse-pieds se prennent en Bretagne sur les Plantes marines, sur les bois pourris des vaisseaux, dans les marécages et dans les cavernes voisines de la mer ; il s'en trouve encore dans les Eponges / On voit à la lettre F, une vraie Conque **Anatifère** avec son pédicule et les filamens, ou cheveux qui sortent de la pointe ; on appelle cette espèce *Concha Anatifera adhaerens*). — Première attestation lexicographique dans un dictionnaire général en 1752 (TRÉVOUX⁷ : ANATIFÈRE, adj. m. et f. Terme de Lithologie. Conque *anatifère*. Ce mot vient des deux latins *anas*, canard et de *ferre*, porter ; c'est-à-dire, Coquille qui porte un canard). Première attestation lexicographique dans une encyclopédie, en tant que mot caché, en 1754 (*Encyclopédie*, volume 4, page 185b : COQUILLE [...] *Conques anatifères*. **Anatifère** vient du grec, et signifie *porte-canard*, parce qu'on croyoit autrefois que le bernacle ou bernache, espèce de cane de mer plus grosse que la macreuse, sortoit de ces coquilles). Attestation lexicographique dans un dictionnaire général en 1811 (MOZIN, *Nouveau dictionnaire* : ANATIFÈRE, a. Con. la conque -, (coquille qu'on supposoit produire un canard) Entenmuschel, f. l'arbre -, (auquel ces conques s'attachent) der Entenmuschelbaum). LAROUSSE ILLUSTRÉ¹ (1897) indique « s'employait anciennement » et DG donne le mot comme « vieilli ». D'après une recherche menée sur Internet, il s'avère que le mot ne se trouve plus que rarement à partir de 1960. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *concha anatifera* loc. nom., attesté depuis 1597 chez le botaniste anglais John Gerarde (1545-1612), célèbre par son catalogue des plantes intitulé, *The Herball or Generall Historie of Plantes*, Londres : John Norton, pp. 1391 et 1587 : Britannicæ Conchæ anatiferae. The breede of Barnakles / Britanicæ Conchæ anatiferae. The breed of Barnacles¹, (cf. aussi fin 16^e siècle, *Calceolarius*, mentionné ci-dessus par l'abbé de VALLEMONT et aussi FEW 24, 525b : ANAS note 18 ; cf. encore 1605, Kilianus Duflaeus, Cornelius, *Etymologicum Teutonicæ linguæ*, Amsterdam : Nicolai, p. 64 : *boom-gans*. Anser arboreus, concha anatifera, cité par RAINER, *Intégration*, Annexe 2, p. 26). Ces conques sont appelées *anatifères* (< ANAS « canard ; cane ») par le fait que les valves de ces crustacés s'ouvrent et laissent tomber des semences dans l'eau qui, selon la légende, engendrent des oiseaux à bec de canard, d'où l'étymologie de porte-canards ou *anatifes**. C'est un des plus grands savants du début du 17^e siècle, Nicolas-Claude Fabri de Peiresc qui a francisé le latin scientifique *concha anatifera* dans sa correspondance avec deux érudits parisiens, les frères Dupuy. Selon Gassendi, Peiresc avait fait des recherches sur cet animal marin : « Plurimi quædam alia selecta, quæ misit ad Scaligerum, et ex rebus aliis conchas nescio quas, quarum occasione scripsit ad Penam Medicum de Concha anatifera mituli instar conformata » (*Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc, senatoris Aquisextiensis, vita*, authore Petro Gassendo ; editio tertia ; Hagæ Comitum : ex typographia Adriani Ulacq ; 1655 ; p. 42 [pour l'année 1604]). C'est seulement à partir du 18^e siècle que l'adjectif prend place dans la nomenclature scientifique française, avant qu'on ne lui substitue le substantif *anatifè**. Cf. THOM in FEW 24 524a, ANAS II 6.

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *concha anatifera* loc. nom., attesté depuis 1597 chez le botaniste anglais John Gerarde (1545-1612), célèbre par son catalogue des plantes intitulé, *The Herball or Generall Historie of Plantes*, Londres : John Norton, pp. 1391 et 1587 : Britannicæ Conchæ anatiferae. The breede of Barnakles / Britanicæ Conchæ anatiferae. The breed of Barnacles¹, (cf. aussi fin 16^e siècle, *Calceolarius*, mentionné ci-dessus par l'abbé de VALLEMONT et aussi FEW 24, 525b : ANAS note 18 ; cf. encore 1605, Kilianus Duflaeus, Cornelius, *Etymologicum Teutonicæ linguæ*, Amsterdam : Nicolai, p. 64 : *boom-gans*. Anser arboreus, concha anatifera, cité par RAINER, *Intégration*, Annexe 2, p. 26). Ces conques sont appelées *anatifères* (< ANAS « canard ; cane ») par le fait que les valves de ces crustacés s'ouvrent et laissent tomber des semences dans l'eau qui, selon la légende, engendrent des oiseaux à bec de canard, d'où l'étymologie de porte-canards ou *anatifes**. C'est un des plus grands savants du début du 17^e siècle, Nicolas-Claude Fabri de Peiresc qui a francisé le latin scientifique *concha anatifera* dans sa correspondance avec deux érudits parisiens, les frères Dupuy. Selon Gassendi, Peiresc avait fait des recherches sur cet animal marin : « Plurimi quædam alia selecta, quæ misit ad Scaligerum, et ex rebus aliis conchas nescio quas, quarum occasione scripsit ad Penam Medicum de Concha anatifera mituli instar conformata » (*Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc, senatoris Aquisextiensis, vita*, authore Petro Gassendo ; editio tertia ; Hagæ Comitum : ex typographia Adriani Ulacq ; 1655 ; p. 42 [pour l'année 1604]). C'est seulement à partir du 18^e siècle que l'adjectif prend place dans la nomenclature scientifique française, avant qu'on ne lui substitue le substantif *anatifè**. Cf. THOM in FEW 24 524a, ANAS II 6.

¹ Cf. *Encyclopedia Britannica*, 10, 233b : Gerard, John. Dans l'édition londonienne de 1597, *The Herball of Generall Historie of Plantes de John Gerarde* (visible sur le site Open Library), les illustrations, qui introduisent les chapitres 167 et 171 intitulés « Of the Goose tree, Barnakletree, or the tree bearing Geese / Of the Goose tree, Barnacle tree, or the tree bearing Geese », portent la légende « Britannicæ Conchæ anatiferae. The breede of Barnakles / Britanicæ Conchæ anatiferae. The breed of Barnacles ». On voit des crustacés accrochés au rocher par leur pédoncule et l'on imagine suivant la légende que les valves de ces crustacés s'ouvrent, laissant tomber des semences dans l'eau, ou sur les matières putrides, qui par un effet de génération spontanée, engendrent des canards, cf. Agnès Bresson, *Le cabinet de Peiresc et de quelques autres* (<http://www.peiresc.org/Cabinet.htm>).

Rédaction TLF 1973 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Camille Muller ; Jean-Paul Chauveau. - Relecture mise à jour 2018 : Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.

bacille, subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. (biologie) « micro-organisme du groupe des bactéries, en forme de bâtonnet ». Attesté depuis 1880 (ARLOING, CORNEVIN et THOMAS, in *Journal de médecine vétérinaire et de Zootechnie*, publié à L'École vétérinaire de Lyon, cité par Émile Thierry dans sa conférence publique intitulée "Vaccination charbonneuse", présentée à la Société centrale d'agriculture du département de l'Yonne, le 5 Décembre 1881 [éd. Auxerre, Rouillé, 1882, pages 37 et 38] : « Ce **bacille** n'existe pas dans le charbon symptomatique ; il y est remplacé par un microbe qui possède des caractères objectifs très différents [...] Porté sur le microscope, il se montre avec la forme d'un bâtonnet plus court et surtout plus large que le *bacillus anthracis*, arrondi à ses deux extrémités et presque toujours pourvu à l'une d'elles, rarement au milieu, d'un noyau réfringent ; parfois le bâtonnet est très allongé et muni d'un noyau à chaque extrémité »¹). Cf. aussi 1882 *JCMP*, 50^e année, 3^e série, page 139 : Cent soixante-douze cobayes, 32 lapins et 5 chats inoculés avec différentes matières tuberculeuses prises sur des singes ont montré le **bacille** tuberculeux dans les nodules déterminés par l'inoculation) ; 1883 *L'Abeille Médicale*, numéro du 1^{er} janvier 1883, page 204 : **Tuberculose parasitaire**. — M. Malassez n'a pu découvrir, dans un nodule tuberculeux provenant de l'avant-bras d'un enfant mort de méningite tuberculeuse, la présence du **bacille** de Koch) ; 1886 (*BullAcMéd*, volume 18, pages 338-339 : Mais l'analyse bactériologique est venue confirmer non seulement la mauvaise qualité de cette eau, mais la signaler comme dangereuse et nocive, puisqu'elle renferme le **bacille** considéré comme pathogène de fièvre typhoïde. ; 1893 THOINOT, *Précis de microbie*, page 578 : Les microbes pathogènes les plus divers peuvent, dans certaines circonstances, avoir une action pyogène et provoquer la formation de pus spécifique : tels le **bacille** de la tuberculose, le **bacille** de la morve ; tels encore le **bacille** du choléra des poules inoculé sous la peau du cobaye, celui du farcin du boeuf inoculé dans les mêmes conditions au même animal. — Première attestation lexicographique dans un dictionnaire général en 1890 LAROUSSE¹, *Supplément*² : **BACILLE** s.m. (ba-sill-le — lat. *bacillus*, petit bâtonnet). — Bot. et Pathol. Organisme microscopique, quelquefois pathogène, affectant la forme d'un bâtonnet droit ou courbe, qui est l'une des formes sous lesquelles se présentent les bactéries. V. BACTÉRIACÉES, CONTAGES, MICROBES). -

B. (sens métaphorique) « personne malveillante, chose nocive ». Attesté de 1901 (*La Vie Parisienne*, page 500 : On sera noble en ce temps-là pour avoir fait un beau livre, ou consterné un **bacille** malveillant — ou même, car la sagesse est tolérante, à cause qu'on en avait déjà l'habitude) à 1952 (BAZIN, *Lève-toi et marche*, page 146, cf. *supra* TLF : Pascal à Constance — ... malgré la méfiance que j'éprouve pour l'argent, ce « **bacille** en forme de disque », je ne vois pas comment Nouy pourrait faire du tort aux gens en leur apportant le sien). -

Origine :

A. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *bacillus* subst., « micro-organisme du groupe des bactéries, en forme de bâtonnet » (1872 Cohn, *COTTEZ*², *bacul(i)-* et aussi ARNOULD, *Hygiène*, 1881, 225 : Filaments très grêles, courts ... *Bacillus* ... Cohn ; 1872 JOIGNEAUX, *Livre de la ferme*, 1, 782, note 2 : *bacillus anthracis* ou bactériologie charbonneuse ; plus anciennement 1786 *vibrio bacillus*, O. F. Muller, *Wittenbergisches Magazin*, 1, 92 et *COTTEZ*², *bacul(i)-*). La paternité de ce terme semble revenir au botaniste et microbiologiste Ferdinand Julius Cohn (Breslau [Silésie] 1828-1898) qui est considéré avec le médecin allemand Robert Koch (1843-1910) comme l'un des fondateurs de la bactériologie moderne. À ajouter FEW 1, 201b, **BACILLUM**.

B. Formation française : issu par évolution sémantique de l'acceptation A. (par métaphore). À ajouter FEW 1, 201b, **BACILLUM**.

¹ Émile Thierry souligne qu'il a vu ce microbe « dans les magnifiques laboratoires de L'École vétérinaire de Lyon », et qu'il doit « cette bonne fortune à l'extrême obligeance des savants confrères auxquels il a déjà fait quelques emprunts pour la rédaction de la présente conférence ». Il déclare que « s'il a tenu à donner une description assez complète du microphyte qui détermine le charbon symptomatique, c'est qu'il est connu depuis peu de temps et grâce aux ingénieuses recherches de jeunes savants : MM. Arloing, Cornevin et Thomas » (p. 39).

Rédaction TLF 1974 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 30 avril 2019.

bacillifère, adj.,

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

(médecine) « qui porte, qui véhicule des bacilles ». Attesté depuis 1881 (HUSSON, *Alimentation animale*, page 209 : Des expériences furent faites sur des animaux : 1° par l'alimentation et par l'inoculation ou par les deux méthodes réunies ; 2° par l'inoculation après culture de la matière **bacillifère** dans l'incubateur. Dans presque tous les cas on provoqua la maladie et à l'autopsie l'on constata des lésions de pneumonie ou d'hémorragie pulmonaire). Cf. aussi 1883 (BullAcMéd, volume 12, page 1402 : Non seulement le parasite est là pour témoigner de la nature de la lésion, et pour multiplier ou pour consolider les bases du diagnostic ; mais il constitue en outre et à lui seul la véritable pathogénie du tubercule ; il a, en effet, une valeur étiologique telle, qu'on s'explique ainsi comment les crachats inoculés sont susceptibles de reproduire toute la série des altérations tuberculeuses, et comment, d'une autre part, l'inhalation des produits tuberculeux expectorés est si funeste à l'homme et aux animaux que l'on soumet à la respiration d'une atmosphère **bacillifère**) ; 1884 (SÉE, *Médecine clinique*, volume 1, page 615 « propagation par l'air inhalé, **bacillifère** des crachats) ; 1888 (*L' Abeille Médicale*, volume 45, page 434 : L'acide fluorhydrique, en solution, ne modifie donc à aucun degré la virulence des crachats tuberculeux **bacillifères**). — Première attestation lexicographique dans un dictionnaire spécialisé en 1887 (DictEncScMéd, volume 24, page 727 : Un crachat **bacillifère** renferme en lui le signe pathognomonique de la tuberculose ; [...]).) ; Ø en 1994 chez KERNBAUM, *Dictionnaire* et 1995 GARNIER, *Médecine*²⁴. Le mot est enregistré en 2010 dans (*Médecine tropicale*, volume 70, numéro 2, avril 2010, page 208 : Sous association corticothérapie et immunosuppresseur, [...] un cas de tuberculose pulmonaire **bacillifère** d'évolution fatale était à déplorer. -

Origine :

Formation française : dérivé du substantif *bacille** à l'aide du suffixe *-ifère* (et non *-fère**, TLF et COTTEZ²). Cf. pour cette formation savante, l'analyse de RAINER, *Intégration*, 182-193 et Annexe 2 p. 27. *Bacillifer* avait déjà été employé comme substantif dans le néolatin ecclésiastique, mais avec un sens différent (1734, SCHANNAT, Johann Friederich, *Historia episcopatus Wormatiensis*, tome 1, Francfort : Warrentrapp, p. 206 : Hinc quoteis Iudaie, ritu suo, aut nuptias celebrant, aut funera ducunt, adest *Bacillifer*, ex parte praedictorum Camerariorum constitutus, qui in signum, perpetui illius patrocini, lugubrem, seu hilarem concomitantium ordinem, utrobique praecedit, munusque inde debitum recipit.) et comme adjectif en botanique (1863, *Annales sciences naturelles*, 345 : « *Lecidea bacillifera* »). À ajouter FEW 1, 201b, *BACILLUM*. Le TLF range *bacillifère* sous un prétendu élément préfixal *bacilli-*, *bacillo-* que n'enregistre pas COTTEZ². Cf. TLF-Étym, *bacille**.

Rédaction TLF 1974 (s.v. *bacilli-*, *bacillo-*, élément préf.) : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2018 : Camille Muller. - Relecture mise à jour 2018 : Jean-Paul Chauveau ; Yan Greub ; Franz Rainer.

Première mise en ligne : 25 mars 2019.